|  |  |
| --- | --- |
| Distribution restreinte  **Logo, company name    Description automatically generated** | **IOC/A-32/SR**  Paris, le 25 octobre 2023  Original : Anglais |

**COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE**

**(de l'UNESCO)**

**Trente-deuxième session de l’Assemblée**

UNESCO, Paris, 20-30 juin 2023

**RAPPORT DE SYNTHÈSE**

Les décisions & les résolutions sont publiées séparément dans le document IOC/A-32/Decisions

**TABLE DES MATIERES**

page

[1. OUVERTURE 1](#_Toc151199016)

[2. ORGANISATION DE LA SESSION 1](#_Toc151199017)

[2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1](#_Toc151199018)

[2.3 CONSTITUTION DES COMITÉS ET DES GROUPES DE TRAVAIL   
POUR LA DURÉE DE LA SESSION 2](#_Toc151199019)

[2.4 PRÉSENTATION DU CALENDRIER, DE LA DOCUMENTATION,   
ET DES CONFÉRENCES DE LA COI À LA MÉMOIRE DES PERSONNALITÉS 2](#_Toc151199020)

[3. QUESTIONS LIÉES LA COI ET RAPPORTS 3](#_Toc151199021)

[**3.1**  **DÉCLARATION DU PRÉSIDENT** 3](#_Toc151199022)

[**3.2** **RAPPORT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF SUR LE TRAVAIL ACCOMPLI   
DEPUIS LA TRENTE ET UNIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE** 3](#_Toc151199023)

[**3.3** **RAPPORT DES SOUS-COMMISSIONS   
ET DES COMITÉS RÉGIONAUX DE LA COI** 6](#_Toc151199024)

[3.3.1 Sous-commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents : (IOCAFRICA) 7e session, 15-17 mars 2023, Nairobi (Kenya) 6](#_Toc151199025)

[3.3.2 Sous-commission de la COI pour le Pacifique occidental :   
(WESTPAC) 14e session , 4-7 avril 2023, Jakarta (Indonésie) 8](#_Toc151199026)

[3.3.3 Sous-commission de la COI pour la mer des Caraïbes   
et les régions adjacentes (IOCARIBE) : 17e session, Bogota,   
Colombie, 9-11 mai 2023 11](#_Toc151199027)

[3.3.4 Comité régional de la COI pour l’océan Indien central (IOCINDIO) : 8e session, 28-30 mars 2023, Dhaka (Bangladesh) 13](#_Toc151199028)

[**3.4** **RAPPORTS D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COI** 15](#_Toc151199029)

[3.4.1 Systèmes d'alerte et de mitigation relatifs aux aléas océaniques 15](#_Toc151199030)

[*3.4.1.1 Services régionaux d’alerte rapide 15*](#_Toc151199031)

[*3.4.1.2 Coordination mondiale des systèmes d’alerte et de mitigation relatifs 16*](#_Toc151199032)

[3.4.2 Échange international des données et de l’information océanographiques : 27e session de l’IODE, 22-24 mars 2023 18](#_Toc151199033)

[3.4.3 Groupe intergouvernemental de la COI-FAO chargé d’étudier   
les efflorescences algales nuisibles : 16e session de l’IPHAB,   
Siège de la FAO, Rome, 27-29 mars 2023 22](#_Toc151199034)

[3.5RAPPORT DE LA COI À LA 42e CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO 23](#_Toc151199035)

[4. ÉVOLUTIONS PROGRAMMATIQUES 24](#_Toc151199036)

[4.1RAPPORT DU COMITÉ DIRECTEUR MIXTE OHI-COI DE LA GEBCO   
 ET CONCLUSIONS DE L’EXAMEN 2023 DE LA GOUVERNANCE   
DE LA GEBCO 24](#_Toc151199037)

[4.2PRÉSENTATION DU RAPPORT PILOTE RÉVISÉ DE LA COI   
SUR L'ÉTAT DE L'OCÉAN 25](#_Toc151199038)

[4.3RÉVISION DE LA STRATÉGIE DE LA COI   
POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS 27](#_Toc151199039)

[4.4RÉVISION DE LA POLITIQUE DE LA COI EN MATIÈRE D'ÉCHANGE   
DE DONNÉES OCÉANOGRAPHIQUES (2003, 2019) 28](#_Toc151199040)

[4.5STATUT DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA COI   
POUR L'OCÉAN INDIEN CENTRAL (IOCINDIO) 30](#_Toc151199041)

[4.6CONTRIBUTIONS DE LA COI AUX PROCESSUS   
DE GOUVERNANCE DES NATIONS UNIES 32](#_Toc151199042)

[4.7ÉLABORATION D’UNE NOUVELLE STRATÉGIE À L’ÉCHELLE DE LA COI   
SUR LA PLANIFICATION ET LA GESTION DURABLES DE L’OCÉAN 34](#_Toc151199043)

[4.8SYSTÈME MONDIAL D'OBSERVATION DE L’OCÉAN 35](#_Toc151199044)

[4.8.1 Plan de travail du Système mondial d’observation   
de l’océan (GOOS) pour 2024-2025 35](#_Toc151199045)

[4.8.2 Observation des océans dans les zones   
relevant de la juridiction nationale 38](#_Toc151199046)

[4.9EXAMEN QUADRIENNAL DU CONSEIL COLLABORATIF MIXTE OMM-COI 41](#_Toc151199047)

[4.10 SUIVI DE L’EXAMEN DU SYSTÈME MONDIAL OMM-ISC-COI-PNUE D’OBSERVATION DU CLIMAT (SMOC) ET DU PLAN DE MISE   
EN ŒUVRE 2022 DU SMOC 42](#_Toc151199048)

[4.11INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LE RÔLE   
D’ORGANISME RESPONSABLE CONFIÉ À LA COI   
CONCERNANT CERTAINS INDICATEURS DE L’ODD 14 44](#_Toc151199049)

[4.12RAPPORT SUR LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENNIE 45](#_Toc151199050)

[5. LA COI ET L’AVENIR DE L’OCÉAN : EXÉCUTION DURABLE   
ET DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA COI 49](#_Toc151199051)

[6. GOUVERNANCE, PROGRAMMATION ET BUDGÉTISATION 51](#_Toc151199052)

[6.1PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2021-2025 (Projet 42 C/5) 51](#_Toc151199053)

[6.2SUIVI DES RÉSOLUTIONS A-31/2 ET EC-55/2 SUR LA RÉVISION ET L’ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET LES PRINCIPES DIRECTEURS RELATIFS À L’ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS SUR   
LES CONTRIBUTIONS EN NATURE 53](#_Toc151199054)

[6.3PROJET DE PLAN D’ACTION EN RÉPONSE À L’ÉVALUATION   
PAR IOS DU POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DE LA COI 54](#_Toc151199055)

[6.4RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ FINANCIER 55](#_Toc151199056)

[6.5ÉLECTION DU BUREAU DE LA COMMISSION   
ET DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF 56](#_Toc151199057)

[6.633e SESSION DE L’ASSEMBLÉE   
ET 57e SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF 57](#_Toc151199058)

[7. ADOPTION DES RÉSOLUTIONS ET DES MODALITÉS   
DE FINALISATION DU RAPPORT 57](#_Toc151199059)

[8. CLÔTURE 58](#_Toc151199060)

# OUVERTURE

1. Le Président, M. Ariel Hernan Troisi, a ouvert la session à 10 heures le mercredi 21 juin 2023, en salle II, au Siège de l’UNESCO à Paris.
2. Après quelques mots d'introduction, des hommages ont été rendus à l'ancien président de la COI, M. David T. Pugh (1943-2022, Royaume-Uni) et à l'ancien secrétaire exécutif de la COI, M. Patricio Bernal (1945-2022, Chili).
3. Le professeur Edward Hill, du Centre national d'océanographie du Royaume-Uni, a prononcé une déclaration en l'honneur de M. David Pugh, président de la COI de 2003 à 2007. Le professeur Hill, suivi de M. Maxim Polya-Vitry, délégué permanent adjoint du Royaume-Uni auprès de l'UNESCO, a ensuite fait part au Conseil de ses réflexions et de ses souvenirs.
4. Le contre-amiral Arturo Oxley Lizana, directeur du Servicio Hidrográfico y Oceanográfico de la Armada de Chile, et la juge Maria Teresa Infante, membre du Tribunal international du droit de la mer, ont rendu hommage à Patricio Bernal, secrétaire exécutif de la COI de 1998 à 2009, en présence de Mme Araceli de Tezanos, épouse de Patricio, qui a conclu l'hommage par quelques remarques personnelles.
5. L'Assemblée a exprimé sa gratitude aux deux hommes qui ont laissé un héritage au sein de la famille de la COI.
6. Le président a demandé aux participants de se lever pour une minute de silence en l'honneur de David et Patricio et d'autres personnes distinguées qui ont participé aux travaux de la Commission et qui sont décédées pendant cette courte période d'intersession : M. Vladimir Gruzinov (1935-2023, Fédération de Russie), M. Robin Harger (1938-2023, Canada/Nouvelle-Zélande), et M. Nicolay Mikhailov (1951-2023, Fédération de Russie).

# ORGANISATION DE LA SESSION

## 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Le Président a rappelé que le Conseil exécutif, en sa qualité de Comité directeur de l’Assemblée pour cette session, avait examiné l’ordre du jour provisoire révisé de la session et noté qu’il n’avait pas été demandé d’y inscrire des points supplémentaires.
2. Le Secrétaire exécutif a fait savoir que le Secrétariat avait reçu trois projets de résolution et a ajouté que la résolution sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation de la Commission (point 6.4 de l'ordre du jour) relevait de la compétence des États membres au sein du Comité financier. Les résolutions reçues ont été publiées sur le site dans le document relatif aux décisions à adopter et portent sur : le statut du Comité régional de la COI pour l’océan Indien central (IOCINDIO) (point 4.5 de l'ordre du jour), l'amélioration des observations climatiques (point 4.10 de l'ordre du jour), la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (point 4.12 de l'ordre du jour) et les compétences des États membres au sein du Comité financier.
3. Le Président a rappelé que le Conseil exécutif, agissant en tant que Comité directeur pour cette session de l'Assemblée, a examiné le calendrier provisoire révisé et n'a fait aucune recommandation à l'Assemblée à ce sujet.

2.2 DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR

1. Les représentants de sept États membres ont pris la parole.
2. Sur proposition de la France, appuyée par le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Côte d'Ivoire, l'Ukraine, le Maroc et l'Égypte, Mme Devin Burri, des États-Unis d'Amérique, a été désignée comme rapporteur pour la session.

## 2.3 CONSTITUTION DES COMITÉS ET DES GROUPES DE TRAVAIL POUR LA DURÉE DE LA SESSION

1. Rappelant les recommandations formulées par le Conseil exécutif (Déc. EC-56/3.1,) sur ce point, en sa qualité de Comité directeur de la présente session, le Président a rappelé le mandat des trois comités statutaires de session, leur composition non limitée et les dispositions de travail prises pour leurs réunions. Aucun groupe de travail n'a été créé au début de l'Assemblée. Deux groupes de rédaction ont été créés au cours de la session pour finaliser les projets de décision sur les points 4.2 (StOR) et 4.8.2 (Observations des océans dans les zones sous juridiction nationale) de l'ordre du jour.

## 2.4 PRÉSENTATION DU CALENDRIER, DE LA DOCUMENTATION, ET DES CONFÉRENCES DE LA COI À LA MÉMOIRE DES PERSONNALITÉS

1. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point.
2. M. Ryabinin a ensuite évoqué le programme de la Journée des sciences océaniques le 22 juin, qui a été rééditée à l’occasion de cette Assemblée afin de lancer un débat ouvert sur les opportunités et les défis liés à l’adaptation au changement climatique et à l’atténuation de ses effets.
3. Cette journée a servi de cadre à la première Conférence de la COI à la mémoire de Mário Ruivo, intitulée « *I get by with a little kelp from my friends: Building the Kelp Forest Alliance, a collaborative global movement to protect and restore our underwater kelp forests* » (Construire une alliance pour les forêts de varech, un mouvement mondial de collaboration pour la protection et la restauration des forêts de varech sous-marines) qui a été présentée par Aaron M. Eger, un jeune spécialiste des océans sélectionné à l’issue d’un concours sur un thème lié à la Décennie de l’Océan. M. Ryabinin a salué une initiative conjointe d’EurOcean et du Portugal, qui rend hommage à l’engagement de longue date de feu M. Mário Ruivo en faveur des sciences océaniques et du développement durable de l’océan, ainsi qu’à ses importantes contributions aux travaux de la COI, à la connaissance de l’océan, à la coopération internationale, au développement des capacités et à l’initiation à l’océan.
4. La Conférence de la COI à la mémoire d’Anton Bruun 2023, sur le thème « La pollution par les nutriments due aux activités terrestres, le paramètre oublié », a été présentée par M. Alexander Bouwman (Agence d’évaluation environnementale des Pays-Bas) dans le cadre de la Journée des sciences océaniques. M. Bouwman est reconnu pour sa contribution exceptionnelle à la compréhension et à la modélisation des flux mondiaux de nutriments dus aux activités terrestres en direction de l’océan. L’inquiétude suscitée par les effets de la modification des apports de nutriments (azote, phosphore et silice) dans les zones côtières a conduit les Nations Unies à inclure un « indicateur du potentiel d’eutrophisation côtière » en tant qu’indicateur 14.1.1 des ODD relatif à l’eutrophisation. La COI contribue, avec le PNUE, à l’élaboration et à la validation de cet indice, et M. Bouwman et ses collaborateurs sont des partenaires clés dans cette initiative.
5. La Conférence de la COI à la mémoire de N.K. Panikkar 2023 a été présentée par vidéoconférence par M. Kenneth Sherman, l’un des pères du concept de grands écosystèmes marins, qui fournit un outil de gestion des ressources au sein des zones transnationales délimitées du point de vue écologique dans le cadre de cinq modules (la productivité ; les poissons et la pêche ; la pollution et la santé des écosystèmes ; les questions socioéconomiques ; et la gouvernance). M. Kenneth Sherman est reconnu pour son rôle dans l’élaboration du concept de grands écosystèmes marins, un nouveau cadre important pour développer les capacités de gestion de vastes zones océaniques. Depuis 1997, la COI s’attache à promouvoir le concept de grands écosystèmes marins d’un point de vue scientifique ainsi que dans les régions en contribuant à la formulation et à la mise en œuvre de projets du Fonds pour l’environnement mondial (FEM) sur les grands écosystèmes marins. Le Fonds pour l’environnement mondial a aidé 124 pays bénéficiaires à agir de concert dans 23 des 66 grands écosystèmes marins du monde (285 millions des dollars des États-Unis, qui ont permis de mobiliser des financements pour un montant de 1,14 milliard de dollars auprès d’autres partenaires).
6. À l’issue de leurs présentations, M. Bouwman et M. Shermann ont reçu, respectivement, la médaille Anton Bruun de la COI et la médaille N.K. Panikkar de la COI. La délégation des États-Unis d'Amérique a reçu la médaille au nom de M. Shermann.
7. L'Assemblée a adopté la décision A-32/2.

# QUESTIONS LIÉES LA COI ET RAPPORTS

## 3.1 DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

1. Conformément à l’article 8.1(a) du Règlement intérieur, le Président Ariel H. Troisi a fait une déclaration sur les activités récentes de la Commission et ses perspectives pour les années à venir (Annexe \_\_\_\_).
2. Les représentants de 10 États membres ont pris la parole. Les États membres ont unanimement remercié le Président pour son analyse perspicace et pour sa contribution personnelle inestimable aux succès de ces dernières années.
3. Les États membres se sont déclarés préoccupés par les graves dommages que subissent actuellement les écosystèmes de la mer Noire, de la mer d'Azov et du golfe d'Odessa, soulignant la nécessité urgente d'évaluer l'impact et de fournir une assistance.
4. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'annexe d’informations au rapport de la réunion : Brésil, Kenya, Portugal.

## 3.2 RAPPORT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF SUR LE TRAVAIL ACCOMPLI DEPUIS LA TRENTE ET UNIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE

1. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point en s’appuyant sur un document PowerPoint.
2. Il a tout d’abord rappelé que 2022 avait été qualifiée à maintes reprises de « super année » pour l’océan, les questions relatives à l’océan étant au cœur de l’attention politique et des engagements en matière de durabilité, de biodiversité et d’action climatique. En dirigeant la mise en œuvre de la Décennie de l’océan pour le compte du système des Nations Unies, la COI a constitué un point de ralliement pour les États membres, les chercheurs, le secteur privé, la société civile et les citoyens souhaitant s’associer à cette entreprise transformatrice.
3. Qu’il s’agisse des importants partenariats et engagements annoncés lors du « One Ocean Summit » à Brest, ainsi que des 7e et 8e conférences « Notre océan » (Palaos, avril 2022, et Panama, mars 2023), qui ont suscité des engagements en faveur de l’océan pour et de la part des PEID, ou encore lors de la Conférence africaine sur l’établissement de priorités et la constitution de partenariats (Égypte, mai 2022), qui a établi la Feuille de route de la Décennie de l’océan pour l’Afrique, la COI n’a ménagé aucun effort pour rassembler les parties prenantes concernées du monde entier autour d’un cadre commun qui veillera à ce que les sciences océaniques puissent aider pleinement les pays à créer de meilleures conditions pour le développement durable de l’océan.
4. Le Secrétaire exécutif a notamment évoqué la Conférence des Nations Unies sur les océans (Lisbonne, juin 2022), qui a rassemblé 24 chefs d’État et de gouvernement et plus de 6 500 participants, et qui a adopté la Déclaration de Lisbonne reconnaissant explicitement l’importance de la Décennie de l’océan et le rôle de la COI de l’UNESCO dans sa coordination. L’Alliance pour la Décennie de l’océan, à sa première réunion en présentiel, a lancé un appel commun à l’action pour l’investissement dans les sciences océaniques, complété par la Déclaration de Bouknadel d’une vingtaine de grandes fondations philanthropiques.
5. Dans le cadre de sa participation à la 27e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (novembre 2022), la COI a attiré l’attention sur la nécessité d’inclure l’océan dans le discours sur le climat, fixant ainsi un cap solide concernant la lutte contre le changement climatique en Afrique.
6. La 15e conférence des parties à la convention sur la diversité biologique (COP15) a adopté le cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal, y compris sa dimension marine. L’UNESCO a dirigé la manifestation phare sur l’océan, ce qui a permis d’accroître considérablement la visibilité des questions marines et côtières et de placer la COI en position de chef de file pour la mise en œuvre du Cadre mondial.
7. Le Secrétaire exécutif a fourni des informations détaillées sur les progrès accomplis dans l’ensemble des fonctions de la COI, en mettant l’accent sur les principales réalisations ci-après.
8. En tant qu’organisme responsable de l’indicateur 14.3.1 des ODD relatif à l’acidification de l’océan, la Commission a continué d’apporter un soutien actif à ses États membres, les progrès obtenus étant consignés dans le Rapport sur les objectifs de développement durable 2022.
9. Grâce à un ensemble de ressources spécifiques, la plate-forme de l’Académie mondiale OceanTeacher a organisé 46 cours en ligne, principalement axés sur les pays en développement, en particulier en Afrique. L’accent a été mis également sur le renforcement de la résilience aux aléas liés à l’océan dans les PEID des régions des Caraïbes et du Pacifique.
10. Dans le cadre de l’appui au suivi, à l’analyse comparative et à l’établissement d’une base de connaissances partagée, l’UNESCO a progressé dans l’exécution de sa mission de mise en place de systèmes d’alerte rapide et de mécanismes de préparation pour atténuer les risques de tsunami et autres aléas liés à l’océan.
11. La mise en place du Système de données et d’information océanographiques (ODIS) a avancé, grâce à la participation active de 57 organisations partenaires pilotes de diverses régions. Le Bureau des projets de la COI pour l’IODE à Ostende accueillera, à compter de 2023, un Bureau de coordination de la Décennie pour le partage des données océaniques.
12. Les observations et prévisions du Système mondial d’observation de l’océan (GOOS) et un système d’observation de l’océan adapté aux besoins sont essentiels pour réaliser l’ambition de la Décennie de l’océan. À la suite de l’approbation, en 2021, de trois ambitieux programmes de la Décennie de l’Océan, le Bureau de coordination de la Décennie pour l’observation de l’océan a été mis en place.
13. Le renforcement de l’ensemble de ressources spécifiques, obtenu grâce aux fonds fournis par l’Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD), a permis de concentrer les activités de développement des capacités de la COI sur les aspects suivants : (i) la priorité Afrique (acidification de l’océan et algues nuisibles, mise en place d’une base de données sur les possibilités de formation) ;(ii) les communautés Tsunami Ready dans la région des Caraïbes ; (iii) l’amélioration de l’accès aux données et informations océanographiques et de leur partage dans la région de l’océan Indien et du Pacifique ; (iv) l’élaboration de tutoriels vidéo sur le Système d’informations sur la biodiversité de l’océan (OBIS) ; et (v) la mise au point de l’indicateur du potentiel d’eutrophisation côtière en tant qu’indicateur 14.1.1 des ODD (en coopération avec le PNUE).
14. Le Secrétaire exécutif a indiqué que la Décennie de l’Océan avait également ouvert la voie à des activités intersectorielles innovantes avec d’autres secteurs de l’UNESCO, axées sur l’autonomisation des femmes, la mobilisation des jeunes et l’initiation à l’océan. Dans ce contexte, il a attiré l’attention des États membres sur le document intitulé « Guidance on Dialogue between IOC Programmes and Indigenous and Local Knowledge (ILK) » (orienter le dialogue entre les programmes de la COI et les savoirs locaux et autochtones), soumis à l’examen de l’Assemblée (IOC/INF‑1430). Les détenteurs de savoirs locaux et autochtones étant déjà identifiés en tant que groupe de parties prenantes clés dans le Plan de mise en œuvre de la Décennie, ce document fournit un cadre formel pour s’assurer que ceux-ci « apporteront une contribution déterminante à la Décennie de l’Océan en partageant des connaissances dans le cadre de l’élaboration, de la conception et de l’exécution conjointes des actions de la Décennie ».
15. Le Secrétaire exécutif a souligné qu'en 2022, la COI a mobilisé 14,8 millions de dollars auprès de 30 donateurs, ce qui représente une augmentation de 100% par rapport aux ressources mobilisées en 2021. Il a remercié les États membres de leur soutien et noté qu’il était encourageant de constater que les contributions financières provenaient non seulement des pays donateurs traditionnels, mais aussi de fondations et d’instituts de recherche, ce qui témoignait de l’intérêt croissant porté par diverses parties prenantes aux questions liées à l’océan. Parmi de nombreux exemples, un financement de l’UE a permis de lancer une nouvelle Feuille de route pour la planification de l’espace marin, un nouveau projet MSPGlobal ainsi que le renforcement de l’OBIS, tandis qu’une collaboration fructueuse avec le Fonds pour l’environnement mondial, le PNUD et le PNUE s’est poursuivie dans le cadre de l’initiative IW:Learn, avec un nouveau projet quadriennal et deux nouveaux projets régionaux axés sur les grands écosystèmes marins de la mer des Sargasses et de la mer Noire.
16. Le Secrétaire exécutif a souligné que la dynamique en faveur de l’océan était lancée. Au début de l’année 2023, une autre grande victoire a déjà été remportée en vue de maintenir un océan sain et viable. Après près de 20 ans de négociations, les États membres des Nations Unies se sont mis d’accord sur le texte d’un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, la « haute mer ».
17. Compte tenu de tous ces développements et du consensus qui émerge sur ce à quoi pourrait ressembler une gestion plus durable de l’océan, des possibilités évidentes s’offrent à la COI pour soutenir cette nouvelle vision, en apportant une contribution stratégique au sein du système des Nations Unies et au service de ses États membres.
18. Les représentants de 33 États membres ont pris la parole. Ils ont unanimement remercié le Secrétaire exécutif et son équipe pour ce rapport instructif qui reflète l'ampleur des réalisations de la Commission au cours des dernières années, malgré le contexte difficile de la pandémie de Covid-19. L'Assemblée a exprimé sa profonde reconnaissance au Secrétaire exécutif, M. Vladimir Ryabinin, pour la passion et le dévouement dont il a fait preuve au cours de ses huit années de service et qui ont permis d'assurer une visibilité sans précédent à l'océanographie et à la COI dans le programme de développement international. Les États membres ont également remercié le président de la COI, le capitaine Ariel Troisi, pour ses années d'engagement et de leadership qui ont favorisé une coopération inclusive et orientée vers des solutions.
19. En réponse à certaines questions spécifiques posées par les États membres, le Secrétaire exécutif a donné des précisions sur les progrès réalisés dans le cadre de la Décennie pour les sciences océaniques, en particulier en ce qui concerne le programme des professionnels de l'océan en début de carrière et l’Initiation à l'océan.
20. En réponse à une question de l'Ukraine, M. Julian Barbière, chef de la COI/MPR et coordinateur de la Décennie par intérim, a confirmé qu'une proposition de projet quadriennal axé sur la gestion de l'écosystème de la mer Noire a été soumise au Fonds pour l'environnement mondial, en coopération avec le PNUD, en juin 2023. Le projet vise à renforcer la conservation de la biodiversité en Ukraine, en Turquie et en Géorgie, en soutenant la création de zones marines protégées, en promouvant la coopération régionale dans la gestion basée sur les écosystèmes et le développement des capacités, la situation de conflit étant prise en compte dans la stratégie de risque du projet.
21. Le Secrétaire exécutif a conclu en soulignant la nature transformatrice de la Décennie de l’océan et son potentiel pour guider la gouvernance de l'océan par le biais de la science au service de la paix, en passant des déclarations aux actions, en intensifiant le travail régional et en encourageant l'interface entre la science et la politique de l'océan comme moyen de gestion durable de l'océan.
22. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'annexe d’informations au rapport de la réunion : Brésil, Canada, Colombie, Côte d'Ivoire, France, Inde, Islande, Kenya, Norvège, Nouvelle-Zélande, Philippines, Portugal, Fédération de Russie, Espagne, Thaïlande, Royaume-Uni et États-Unis.
23. L'Assemblée a adopté la décision A-32/3.2.

## 3.3 RAPPORT DES SOUS-COMMISSIONS ET DES COMITÉS RÉGIONAUX DE LA COI

### 3.3.1 Sous-commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents : (IOCAFRICA) 7e session, 15-17 mars 2023, Nairobi (Kenya)

1. Le Président de l’IOCAFRICA, M. Kouadio Affian (Côte d’Ivoire) a présenté les grandes lignes des activités menées par la Sous-commission au cours de la période intersessions 2021‑2023, ainsi que les principaux résultats de la 7e session de la Sous-commission de la COI pour l’Afrique et les États insulaires adjacents qui s’est tenue à Nairobi, au Kenya, du 15 au 17 mars 2023.
2. Il a indiqué que la planification des activités dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable avait bien progressé. La Feuille de route de la Décennie de l’Océan pour l’Afrique (IOC/2022/ODS/36 Rev.2) a été élaborée dans le cadre d’un processus consultatif inclusif, et la « Conférence africaine sur l’établissement de priorités et la constitution de partenariats en vue de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable », accueillie par l’Institut national d’océanographie et de pêche au Caire, en Égypte, du 10 au 12 mai 2022, a été l’occasion de présenter la feuille de route et d’examiner les possibilités de partenariats. L’Équipe spéciale de la Décennie de l’Océan pour l’Afrique, composée de 14 experts et représentants de six organisations, a été créée et a commencé à remplir sa mission consistant à soutenir l’élaboration d’actions de la Décennie de l’Océan à l’échelle régionale.
3. La collaboration avec la Commission de l’Union africaine a été renforcée, en particulier avec le projet « Surveillance mondiale pour l’environnement et la sécurité (GMES) et Afrique » et la Division de l’économie bleue de la Commission de l’Union africaine, à travers l’organisation d’événements conjoints à l’appui de l’observation de l’océan, ainsi que dans le cadre de la Feuille de route de la Décennie de l’Océan pour l’Afrique.
4. Une enquête approfondie a été menée sur la situation des plates-formes d’observation de l’océan en Afrique et dans les États insulaires adjacents, et un webinaire a été organisé pour examiner le rapport, le 23 mars 2022. Les participants ont approuvé la publication du rapport sur le Réseau africain d’observation de l’océan, en tenant compte des débats tenus pendant la session. L’atelier sur la réactivation du Réseau de données et d’information océanographiques pour l’Afrique (ODINAFRICA) s’est tenu le 24 mars 2022. Les participants ont décidé de réactiver l’ODINAFRICA afin de contribuer au projet Ocean InfoHub, un centre régional et multithématique qui améliorera l’accès en ligne aux données, aux informations et aux sources de connaissances régionales et nationales existantes, notamment les mécanismes d’échange d’informations existants, et facilitera leur synthèse. Le projet financé par la NORAD sur le renforcement des capacités en matière de recherche sur l’acidification de l’océan et d’observation de ce phénomène, ainsi qu’en matière de détection et d’alerte rapide des efflorescences algales nuisibles, est en cours de mise en œuvre, et compte déjà la participation d’institutions en Côte d’Ivoire, à Madagascar, au Maroc, en Namibie et au Nigéria.
5. La planification de l’espace marin s’est poursuivie avec des études de cas portant sur le genre et la pauvreté au Kenya, à Madagascar et en Tanzanie, mises en œuvre en collaboration avec l’Agence suédoise pour la gestion des milieux marins et aquatiques (SwAM), tandis que le premier forum régional de planification de l’espace marin pour l’Afrique et les États insulaires adjacents était créé et se réunissait pour la première fois en décembre 2022.
6. M. Affian a fait observer que le développement des capacités dans le domaine des sciences et des technologies marines restait un domaine d’action essentiel pour la COI en Afrique, et il a appelé l’attention sur la mise en place d’un nouveau portail relatif aux possibilités de formation (https://africa.marinetraining.org), ainsi que sur l’organisation de plusieurs ateliers de formation au cours de la période intersessions.
7. Il a remercié les partenaires ayant apporté leur soutien à la mise en œuvre des programmes de l’IOCAFRICA, en particulier les Gouvernements de la Flandre (Belgique), de la Chine, du Kenya, de la Norvège et de la Suède, la Commission de l’Union africaine et l’Association des sciences de la mer de l’océan Indien occidental, et a invité d’autres États membres et organisations à s’associer avec l’IOCAFRICA.
8. M. Affian a informé l’Assemblée que la Sous-commission de la COI pour l’Afrique et les États insulaires adjacents avait adopté, à sa 7e session (15-17 mars 2023, Nairobi), quatre recommandations sur : (i) la mise en œuvre à l’échelle régionale de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) ; (ii) le GOOS‑Afrique ; (iii) les partenariats et la mobilisation de ressources ; (iv) le plan de travail et le budget de l’IOCAFRICA pour 2023‑2025.
9. Il a appelé l’attention sur certaines activités proposées au cours de la session, notamment : le renforcement de l’observation de l’océan en Afrique et dans les États insulaires adjacents, notamment du bureau de coordination du GOOS-Afrique hébergé par le CURAT à Abidjan (Côte d’Ivoire) ; la réactivation du Réseau de données et d’information océanographiques pour contribuer à la mise en place d’un pôle régional Ocean InfoHub ; les programmes relatifs aux efflorescences algales nuisibles et à l’acidification de l’océan ; le soutien en matière de planification de l’espace marin ; l’élaboration et la mise en œuvre d’actions de la Décennie de l’Océan pour la région et l’établissement d’un bureau régional de coordination de la Décennie ; l’organisation d’une Conférence africaine sur la Décennie de l’Océan en 2025, qui marquera le milieu de la Décennie de l’Océan des Nations Unies et le terme de la Décennie des mers et des océans d’Afrique (2015‑2025).
10. M. Affian a reconnu que les ressources du Programme ordinaire disponibles pour la mise en œuvre de ces programmes étaient limitées et a exhorté les États membres à accroître leur soutien extrabudgétaire pour permettre à la Sous-commission de mettre en œuvre son programme et de renforcer les capacités en matière de sciences et de technologies marines dans la région. M. Affian a demandé instamment à la Commission d'augmenter le budget ordinaire alloué à l’IOCAFRICA afin de refléter son statut de priorité mondiale au sein de la COI et de l'UNESCO.
11. M. Affian a remercié M. Mika Odido pour son travail de coordination des programmes de l'IOCAFRICA et lui a remis un certificat de reconnaissance.
12. Les représentants de 10 États membres ont pris la parole.
13. L'Assemblée a salué les progrès considérables accomplis dans la mise en œuvre des plans de travail de l'IOCAFRICA et a pris note des défis et des limites auxquels le secrétariat de l'IOCAFRICA est confronté, notamment en matière de personnel et de budget.
14. Plusieurs délégations ont félicité le chef sortant du secrétariat de l'IOCAFRICA, Mika Odido, pour sa contribution à l'établissement du secrétariat de l'IOCAFRICA et à la mise en œuvre des programmes de la COI dans la région, et lui ont souhaité bonne chance dans ses futures entreprises.
15. Plusieurs États membres se sont engagés à soutenir l’IOCAFRICA, notamment : les États-Unis d'Amérique pour le renforcement des observations océaniques et le développement des capacités, l'Espagne pour des études multidisciplinaires dans la région du courant des Canaries et le développement des capacités par l'intermédiaire de l'AECID qui se concentre sur les espèces envahissantes, le Kenya pour poursuivre le détachement de personnel auprès de la Sous-commission et la Chine pour le développement des capacités.
16. L'Assemblée s'est félicitée de ces engagements et a invité les autres États membres à soutenir la mise en œuvre des programmes de la Sous-commission.
17. L’Assemblée s'est félicitée de l'élaboration de la feuille de route de la Décennie de l’océan pour l'Afrique et de ses neuf thèmes prioritaires, qui constituent le cadre de la mise en œuvre de la Décennie de l’océan dans la région.
18. L'Assemblée a souligné l'importance de la collaboration interrégionale pour relever les défis mondiaux et a encouragé l'IOCAFRICA à renforcer sa communication avec la WESTPAC, l'IOCARIBE et d'autres organismes de bassin pour le partage d'expériences et la coordination régionale.
19. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'annexe d’informations au rapport de la réunion : Kenya, Espagne et États-Unis.
20. L'Assemblée a adopté la décision A-32/3.3.1.

### 3.3.2 Sous-commission de la COI pour le Pacifique occidental : (WESTPAC) 14e session , 4-7 avril 2023, Jakarta (Indonésie)

1. M. Kentaro Ando, Président de la WESTPAC, a présenté ce point de l’ordre du jour ainsi que les avancées majeures réalisées depuis la dernière période intersessions et les principaux résultats de la 14e session intergouvernementale de la WESTPAC (4-7 avril 2023).
2. Il a souligné que la Sous-commission avait considérablement accru ses efforts au cours de la période intersessions pour aider les pays à relever les défis qui se présentaient à eux en matière de développement et en prenant la tête de la mobilisation du soutien et des actions en faveur de la Décennie de l’Océan dans la région.
3. Le Président de la WESTPAC a mis en évidence un certain nombre d'initiatives visant à : (i) ) limiter au maximum l’acidification de l’océan et lutter contre ses effets, dans le cadre d’une campagne internationale d’étalonnage sur la mesure du pH et de l’alcalinité totale menée entre mai et novembre 2022, ainsi que d’ateliers nationaux sur mesure de formation technique concernant l’acidification de l’océan et de mobilisation des parties prenantes, conçus et organisés en Malaisie (Penang, 20-22 septembre 2022), au Viet Nam (Nha Trang, 13-15 octobre 2022) et en Thaïlande (Phuket, 2-4 novembre 2022) ; (ii) faire progresser l’application de la télédétection au service du développement durable, grâce à une série de webinaires internationaux sur le thème des « progrès de l’application de la télédétection au service du développement durable des ressources océaniques, marines et côtières », organisés du 22 novembre au 20 décembre 2022, et à la démonstration de l’application de la télédétection à la cartographie des habitats côtiers à l’intention des autorités thaïlandaises, en 2021-2022 ; (iii) transmettre des connaissances et assurer des services d’information sur les méduses toxiques pour la santé publique, à l’aide d’un Guide général de gestion concernant les piqûres de méduses toxiques dans le Pacifique occidental et ses régions adjacentes (*General management guide for harmful jellyfish stings in the Western Pacific and Adjacent Areas*), publié en décembre 2022 ; et (iv) accélérer la planification de l’espace marin dans le Pacifique occidental, avec le tout premier forum régional sur la planification de l’espace marin, organisé le 16 décembre 2022, et marquant le début de la mise en œuvre de l’action de la Décennie de l’Océan 21 : Accélération de la planification de l’espace marin dans le Pacifique occidental et ses régions adjacentes.
4. La Sous-commission joue un rôle moteur dans la région, en motivant les experts, les institutions et les pays et en les incitant à participer aux travaux de la Décennie de l’océan. À cet égard, les activités principales suivantes ont été entreprises : (i) la Conférence de lancement de la Décennie de l’Océan pour le Pacifique occidental et ses régions adjacentes (25-26 novembre 2021), qui a réuni près de 3 000 participants venus de différents milieux océanographiques, et lors de laquelle ont été présentés les engagements de haut niveau de gouvernements nationaux et d’organismes des Nations Unies, une table ronde des acteurs du secteur de l’océan et 17 incubateurs d’actions de la Décennie ; (ii) l'élaboration de quatre actions de la Décennie pour l'océan, dont un programme de la Décennie ONU 24 intitulé « Deuxième étude coopérative du Kuroshio et des régions adjacentes – de ses sciences au bien-être humain », et trois projets de la Décennie : ONU 21 – « Accélérer la planification de l'espace marin dans le Pacifique occidental » ; ONU 22 – « Endiguer les émissions de plastique fluvial de l'Asie dans l'océan », et ONU 23 – « Accélérer les transformations en matière de développement des capacités dans le Pacifique occidental – Réseau régional de centres de formation et de recherche (RTRC) sur les sciences marines » ; et (iii) l’établissement d’un bureau de coordination de la Décennie pour la région, dans le cadre du Bureau actuel de la WESTPAC, dont la mission est d’élaborer, de coordonner et de mettre en œuvre les actions de la Décennie dans la région.
5. Le Président de la WESTPAC a indiqué à l’Assemblée que la Sous-commission avait continué à mettre en œuvre la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2015-2023) et avait élaboré des activités spécifiques de développement des capacités dans le cadre de la Décennie de l’Océan et du processus de la Conférence des Nations Unies sur les océans de 2022. Il a appelé l’attention sur les initiatives clés en matière de formation menées par le Centre régional de formation et de recherche sur la biodiversité marine et la santé des écosystèmes (RTRC‑MarBEST), le Centre régional de formation et de recherche sur la dynamique des océans et le climat (RTRC‑ODC) et le Centre régional de formation et de recherche sur la restauration des récifs coralliens et les aires marines protégées. Dans le même temps, deux autres RTRC – sur les toxines marines et la sécurité alimentaire, d’une part, et sur les débris plastiques marins et les microplastiques, d’autre part – ont profité de la période de pandémie pour concevoir leurs plans et modules de formation en collaboration avec d’autres parties prenantes et partenaires. Au milieu de l’année 2022, l’Université municipale de Hong Kong a proposé d’accueillir un centre régional de formation et de recherche sur la surveillance de la contamination côtière et les technologies marines innovantes (RTRC – Coastal COMMIT) et cette proposition a été soumise à la WESTPAC à sa 14e session.
6. Le Président de la WESTPAC a rendu compte des principaux résultats de la 14e session intergouvernementale (WESTPAC-XIV, 4‑7 avril 2023). Au cours de la session, les États membres ont exprimé leur soutien sans faille aux efforts déployés par la Sous-commission pour aider les pays à relever les défis qui se présentent à eux en matière de développement, et pour le rôle de premier plan qu’elle joue dans la région en coordonnant la mie en œuvre de la Décennie de l’Océan. Durant la session, la Sous-commission a organisé une table ronde de hauts fonctionnaires gouvernementaux, une fois adoptée la Déclaration de Jakarta sur les hauts fonctionnaires gouvernementaux 2023, ainsi qu’une manifestation parallèle proposant un Forum des comités nationaux de la Décennie, permettant d’échanger des expériences et des enseignements concernant le développement des comités nationaux et d’examiner comment les comités nationaux pourraient davantage démontrer leur valeur ajoutée pour la Décennie.
7. En ce qui concerne la tenue de la 2e Conférence régionale sur la Décennie dans le cadre de la 11e Conférence internationale de la WESTPAC pour les sciences océaniques, la Sous‑Commission a remercié le Gouvernement thaïlandais de s’être fermement engagé à accueillir les deux manifestations du 22 au 25 avril 2024 à Bangkok, ainsi que pour les préparatifs menés jusqu’à présent. La première annonce a été largement diffusée au début du mois de juin 2023.
8. Il a informé l'Assemblée que, pour répondre aux besoins des États membres de la COI dans la région, la Sous-commission a décidé de créer quatre groupes de travail sur le carbone bleu, la recherche et le développement dans les petites îles, la science citoyenne et les connaissances locales et traditionnelles, respectivement. Après avoir examiné les excellents résultats de l'évaluation, la Sous-commission a également approuvé à l'unanimité la proposition RTRC-Coastal COMMIT.
9. Soulignant le rôle central du Bureau de la WESTPAC/Bureau de coordination de la Décennie dans l’élaboration, la mise en œuvre, la coordination et l’organisation globales des activités de la WESTPAC et des actions de la Décennie de l’Océan, la Sous-commission a exprimé sa profonde préoccupation face au manque d’effectifs et à la surcharge de travail du Bureau. Elle a vivement encouragé les États membres à envisager la possibilité de fournir des ressources humaines ou financières au Bureau afin de préserver la dynamique de la Sous-commission et d’insuffler un élan à la Décennie de l’Océan.
10. Enfin, la Sous-commission a élu, par acclamation, Kentaro Ando (Japon) comme Président, ainsi qu’Aileen Tan Shau Hwai (Malaisie) et Faldi Syamsudin (Indonésie) comme Vice‑Présidents de la Sous-commission pour la prochaine période intersessions ; et a accepté l'offre du gouvernement du Japon d'accueillir la 15e session intergouvernementale de la Sous-commission au début de 2025.
11. Les représentants de sept États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'annexe d’informations au rapport de la réunion : Japon, Philippines, République de Corée et Thaïlande.
12. L'Assemblée a adopté la décision A-32/3.3.2.

### 3.3.3 Sous-commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE) : 17e session, Bogota, Colombie, 9-11 mai 2023

1. Le Président de l’IOCARIBE, M. Marck Oduber, a présenté ce point de l’ordre du jour ainsi que les principales avancées depuis la dernière session et les principaux résultats de la 17e session intergouvernementale de l'IOCARIBE (9-11 mai 2023).
2. Il a fait état d’excellents progrès concernant la planification des activités dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l’Océan. Sept ateliers en ligne ont été organisés pour chacun des sept groupes de travail (de juillet à octobre 2021). La Conférence régionale de l’IOCARIBE (16-17 décembre 2021) a marqué le lancement de la Décennie dans la région. Depuis, sept projets et une activité ont été approuvés par la Décennie. Un bureau de coordination de la Décennie est en cours d’établissement au sein du Secrétariat de l’IOCARIBE, et un mandat a été défini pour reconstituer le Groupe régional de planification pour l’Amérique tropicale et les Caraïbes au sein d’une équipe spéciale pour la Décennie de l’Océan, en le dotant de moyens accrus pour comprendre les besoins de l’ensemble des parties prenantes en matière de sciences océaniques.
3. M. Oduber a fait remarquer que la région des Caraïbes dépend fortement du tourisme côtier et marin, en particulier les États insulaires tels qu'Aruba. Par conséquent, la réorientation des initiatives de l'IOCARIBE dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'océan doit inclure une stratégie permettant aux États insulaires de participer pleinement aux travaux de la COI. Il a invité l'Assemblée à adopter le projet de stratégie opérationnelle continue pour les PEID dans ce contexte.
4. M. Oduber a déclaré que M. John Cortinas, Vice-Président de l’IOCARIBE, dirige la réorganisation du Groupe directeur de l’IOCARIBE‑GOOS, chargé d’améliorer les observations océaniques dans la région et d’étudier la meilleure stratégie pour l’IOCARIBE-GOOS. Un projet pilote est proposé, qui vise à mettre en place des infrastructures de soutien physiques, sociales et de gouvernance, ainsi qu’à mener un programme d’échantillonnage à long terme dans des régions déterminantes à l’aide de planeurs sous‑marins autonomes, de radars à haute fréquence (HFR) et d’autres technologies existantes et en développement, en vue de fournir des informations en temps réel permettant d’améliorer la prévision des ouragans.
5. L'initiative sur les efflorescences algales nuisibles (HAB-ANCA) est restée forte compte tenu des défis potentiels que représentent l'empoisonnement marin et les décès de personnes dans les pays des Caraïbes. En 2021, le Groupe a contribué à l’édition 2022 du Rapport mondial de situation sur les efflorescences algales nuisibles et a organisé le premier cours sur les HAB en réalité virtuelle. Pour le prochain exercice biennal, l’objectif principal consiste à articuler les travaux de l’IOCARIBE-ANCA avec les plans et objectifs de la Décennie de l’Océan, et à ce que le Groupe explore les liens avec le groupe de travail existant sur les algues sargasses.
6. Les activités menées sur les sargasses visent à favoriser une approche intégrée pour surveiller et prévoir les concentrations de sargasses en s’appuyant sur les données accessibles au public, telles que les données satellitaires et les données in situ provenant des pays qui appliquent des politiques de partage de données ouvertes, et à promouvoir les meilleures pratiques en matière de gestion et d’utilisation des sargasses. Un système de prévision à l’échelle du bassin doit être mis en place afin de combler les éventuelles lacunes en matière d’observation et d’indiquer où des mesures à long terme doivent être effectuées pour améliorer les produits d’information. L’objectif est de créer une plate‑forme d’information intégrée et multilingue sur les sargasses afin de partager ces informations. Le programme CoastWatch de la NOAA continue de dispenser une formation sur l’utilisation de la télédétection pour surveiller et prévoir l’arrivée de radeaux de sargasses sur le littoral.
7. La région des Caraïbes, qui a récemment connu des difficultés causées par des déversements accidentels d’hydrocarbures, ne dispose pas de service opérationnel de surveillance des marées noires malgré ces menaces avérées. Trois services de Trinité-et-Tobago travaillent ensemble depuis le 1er juillet 2021, après avoir suivi une formation de la NOAA des États-Unis, en vue de mettre en place un programme de surveillance des marées noires par satellite en temps quasi réel dans leur zone économique exclusive (ZEE). Il s’agit d’une première dans la région des Caraïbes. Ces organisations sont l’Autorité de gestion de l’environnement (EMA), le Ministère de l’énergie et des industries énergétiques (MEEI) et l’Institut des affaires maritimes (IMA). La majorité des produits satellitaires relatifs aux déversements d’hydrocarbures utilisent des images satellite radar et des images optiques libres d’accès.
8. Il a souligné l'importance du développement des capacités pour la région, comme en témoignent tous les programmes. Le centre régional de l’Académie mondiale OceanTeacher (OTGA) pour la Région Amérique latine et Caraïbes, hébergé par l’Invemar (Colombie), a dispensé neuf cours à 317 étudiants en 2021 et sept cours à 237 étudiants en 2022.
9. M. Oduber a remercié les partenaires qui ont apporté leur soutien à la mise en œuvre des programmes de l’IOCARIBE, notamment les Gouvernements de la Colombie, de la Barbade, de la Flandre (Belgique), de la Norvège, de la Suède, la Commission européenne et les États-Unis. Il a également invité les autres États membres et les organisations à soutenir les programmes essentiels pour une planification et une gouvernance durables des océans dans les Caraïbes.
10. Il a indiqué à l’Assemblée que l’IOCARIBE-XVII (9-11 mai 2023, Bogota) avait adopté 10 recommandations. Les recommandations adoptées portaient sur : (i) la mise en œuvre régionale de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ; (ii) l’IOCARIBE‑GOOS ; (iii) les données, informations, connaissances et outils ; (iv) la sensibilisation ; (v) la collaboration ; (vi) la communication ; (vii) la participation des jeunes ; (viii) la participation des parties prenantes ; (ix) la gouvernance ; (x) l’établissement des priorités.
11. Il a attiré l’attention sur certaines des activités convenues au cours de la session, notamment : renforcer la gouvernance et l’architecture relatives aux observations océaniques ; mettre en place la structure de gouvernance régionale de la Décennie de l’Océan ; redéfinir les programmes régionaux de l’IOCARIBE pour les mettre en adéquation avec la Décennie des Nations unies pour l’Océan ; achever le Plan scientifique stratégique actualisé et élaborer un plan de communication axé sur la mobilisation des utilisateurs finaux ; et assurer la participation des jeunes et des jeunes spécialistes des océans aux travaux de l’IOCARIBE.
12. M. Oduber a souligné que pour permettre à la Sous-commission de mener à bien son plan de travail et d’améliorer les capacités régionales en matière de sciences et de techniques marines, un financement extrabudgétaire serait nécessaire. En outre, il a exhorté les États membres à soutenir les efforts de l’IOCARIBE afin de sauver des vies grâce aux alertes rapides, de promouvoir des économies bleues durables et de restaurer la santé des écosystèmes océaniques.
13. Les représentants de 8 États membres ont pris la parole.
14. L'Assemblée a salué les progrès considérables réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail de l'IOCARIBE et a souhaité la bienvenue à la nouvelle coordinatrice régionale de l'IOCARIBE, Mme Lorna Inniss, ainsi qu'au Bureau nouvellement élu.
15. Plusieurs délégations ont insisté sur les priorités identifiées lors de la session de l'IOCARIBE-XVII, en soulignant l'inclusion de la jeunesse et l'engagement général des parties prenantes dans les programmes régionaux, ainsi que l'importance de l'interaction interrégionale entre les Sous-commissions. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'accorder la priorité à la communication dans la mesure où la Sous-commission aligne ses travaux sur les sept résultats de la Décennie des Nations unies pour l’Océan.
16. Certains États membres se sont engagés à soutenir l'IOCARIBE : La Colombie s'est engagée à aider à la mise en place des comités nationaux de la Décennie (CND), à accueillir le Secrétariat de la Sous-commission et à poursuivre le détachement de personnel ; un appel général a également été lancé en faveur de contributions volontaires aux travaux de la Sous-commission, en particulier pour relever les défis propres aux PEID et faciliter leur participation aux observations océaniques et à la Décennie des Nations unies pour l'Océan.
17. L'Assemblée s'est félicitée de ces engagements et a invité les autres États membres à soutenir la mise en œuvre des programmes de la Sous-commission. L'Assemblée a également insisté pour que l'IOCARIBE accorde une attention particulière au projet de stratégie opérationnelle continue de l'UNESCO pour les petits États insulaires en développement.
18. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'annexe d’informations au rapport de la réunion : Brésil et Colombie.
19. L'Assemblée a adopté la décision A-32/3.3.3.

### 3.3.4 Comité régional de la COI pour l’océan Indien central (IOCINDIO) : 8e session, 28-30 mars 2023, Dhaka (Bangladesh)

1. Le Président de l’IOCINDIO, le contre-amiral (à la retraite) Khurshed Alam Md, a donné un aperçu général des activités mises en œuvre par le Comité régional de la COI pour l’océan Indien central (IOCINDIO) au cours de la période intersessions (2021-2023), notamment les principaux résultats de la 9e session intergouvernementale de l’IOCINDIO (Dhaka, Bangladesh, 28-30 mars 2023) détaillés dans le document [IOCINDIO-IX/3s](https://oceanexpert.org/document/32744).
2. Le Président a confirmé avec enthousiasme à l’Assemblée que le Comité régional avait désormais entièrement achevé son processus de revitalisation et s’engageait à présent activement dans sa transformation en Sous-commission de la COI. Il a fait observer que depuis la tenue à Chennai (Inde), en 2016, de sa 5e session, considérée comme la première session depuis la revitalisation, le Comité régional avait régulièrement tenu des sessions intergouvernementales consécutives. Par ailleurs, les États membres de la région investissaient d’importantes ressources financières et en nature en vue de maintenir, de renforcer et de développer les infrastructures institutionnelles nationales de recherche et académiques existantes dans le domaine des sciences, des technologies, de l’innovation et de la gouvernance relatives à l’océan et au climat. Les États membres de l’IOCINDIO, en collaboration avec des institutions régionales, des organisations partenaires et des programmes, mettent activement en œuvre d’importants programmes de recherche, d’études et de développement liés aux programmes de la COI.
3. Le Président de l’IOCINDIO a informé l’Assemblée qu’aux fins de l’exécution du plan de travail de l’IOCINDIO, le Comité avait mis en œuvre différents programmes au cours de la période considérée, notamment :

* le premier Sommet de l’océan Indien sur l’économie bleue dans la perspective de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021‑2030), le 6 mai 2021, qui a rassemblé des participants de toutes les régions de la COI au-delà de la région de l’océan Indien ;
* des activités de renforcement des capacités menées par deux centres placés sous l’égide de l’UNESCO (catégorie 2) et liés à la COI, à savoir le Centre régional d’enseignement et de recherche en océanographie pour l’Asie occidentale (RCOWA), au sein de l’Institut national iranien d’océanographie et des sciences de l’atmosphère (République islamique d’Iran), et le Centre international de formation pour l’océanographie opérationnelle, au sein du Centre national indien pour les services d’information océanographiques (INCOIS) (Inde) ;
* un atelier de l’IOCINDIO sur les méthodes et approches concernant la vulnérabilité du littoral et les progrès réalisés, organisé par le Centre national indien pour les services d’information océanographiques (INCOIS), Hyderabad, 13-17 décembre 2021 ;
* la première réunion de l’équipe régionale Mercator pour les mers indiennes, organisée conjointement avec Mercator Ocean International le 3 mai 2023, par l'intermédiaire de l’INCOIS.

1. Le Président de l’IOCINDIO a ensuite informé l’Assemblée qu’afin de donner suite aux décisions EC‑55/3.5.2 et A-31/3.5.6, le Secrétaire exécutif de la COI avait établi un groupe de travail intersessions à composition non limitée sur le statut du Comité régional pour l’océan Indien central, qu’il avait l’honneur de présider en tandem avec le Président de la COI. Ce groupe de travail avait tenu sept réunions de février 2022 à avril 2023 et avait conclu son mandat par l’adoption à l’unanimité, par acclamation, du texte de projet de résolution relatif à l’établissement de la sous‑commission de la COI pour l’océan Indien central (IOCINDIO). Les activités et les résultats du groupe de travail sont présentés plus en détail au titre du point 4.5 de l’ordre du jour ci‑après.
2. Le Président de l’IOCINDIO a rendu compte des résultats de la 9e session intergouvernementale de l’IOCINDIO, généreusement accueillie par le Gouvernement du Bangladesh à Dhaka, du 28 au 30 mars 2023, et à laquelle ont assisté des scientifiques et des experts, ainsi que des personnalités de haut rang et des hauts-commissaires plénipotentiaires des États membres de l’IOCINDIO. Trois manifestations exceptionnelles ont été organisées durant la session pour garantir l’adhésion et le leadership de la région dans le domaine des sciences océaniques au service du développement durable : le Forum des hauts fonctionnaires gouvernementaux et régionaux, le Forum des jeunes de l’IOCINDIO et le Colloque de l’IOCINDIO sur le développement des capacités, qui ont rassemblé les hauts‑commissaires, les chefs des centres de catégorie 2 de l’UNESCO, des chaires UNESCO et l’Académie OceanTeacher dans la région de l’IOCINDIO ainsi que des réseaux de jeunes.
3. L’IOCINDIO a examiné l’exécution de son plan de travail pour 2022-2023 et a établi trois groupes de travail pour la durée de la session sur les principaux programmes : le Groupe 1 sur les politiques, l’économie et la gouvernance des océans ; le Groupe 2 sur la vulnérabilité des côtes, l’élévation du niveau de la mer, la prévision des ondes de tempête et les prévisions dans l’océan Indien ; le Groupe 3 sur le développement des capacités et les recommandations. Les participants à la session ont amendé le plan de travail en y intégrant les résultats des groupes de travail créés pour la durée de la session et ont adopté le plan de travail de l’IOCINDIO pour 2023-2025.
4. Enfin, le Président de l'IOCINDIO a invité l'Assemblée à faire siennes les recommandations de l'IOCINDIO-IX et à définir une allocation de ressources financières au titre du budget ordinaire de la COI et des ressources extrabudgétaires pour soutenir leur pleine application au niveau des autres Sous-commissions de la COI.
5. Les représentants de six États membres ont pris la parole.
6. L'Assemblée a félicité les membres du Bureau de l'IOCINDIO pour les progrès accomplis et leur réélection. L'Assemblée a exprimé son soutien à l'IOCINDIO, pour son plan de travail et sa transformation en Sous-commission de la COI et a appelé à la collaboration et à la synergie entre les organes subsidiaires régionaux de la COI, en particulier les Sous-commissions adjacentes (IOCAFRICA et WESTPAC), en mettant particulièrement l'accent sur les programmes existants, tels que l'IOGOOS, l'IIOE-2, le RAMA, les programmes de vulnérabilité côtière, parmi d'autres.
7. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'annexe d’informations au rapport de la réunion : Inde et États-Unis.
8. L'Assemblée a adopté la décision A-32/3.3.4.

## [3.4 RAPPORTS D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COI](#_Toc134002373)

### [3.4.1 Systèmes d'alerte et de mitigation relatifs aux aléas océaniques](#_Toc134002374)

#### 3.4.1.1 Services régionaux d’alerte rapide

1. M. Gérard Métayer (Haïti), élu Président du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (GIC/CARIBE-EWS), a présenté le rapport du GIC/CARIBE-EWS. Il a appelé l’attention sur les résultats de l’exercice CARIBE WAVE 2023, qui a mobilisé au total 780 000 personnes le 23 mars 2023.
2. Il a rendu compte des autres résultats de la 16e session du GIC/CARIBE-EWS, notamment la programmation de l’exercice CARIBE WAVE 2024 et la redéfinition du mandat des groupes de travail du GIC/CARIBE-EWS en fonction du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, de l’Initiative des Nations Unies en faveur d’alertes rapides pour tous (EW4ALL) et des piliers du Programme relatif aux tsunamis de la Décennie de l’océan, y compris les fonctions de développement des capacités pour tous.
3. Mme Dwikorita Karnawati (Indonésie), Présidente du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte aux tsunamis et de mitigation dans l’océan Indien (GIC/IOTWMS), a informé l’Assemblée des dernières évolutions et des progrès accomplis dans l’océan Indien. Elle a rendu compte des décisions et des recommandations adoptées par le GIC/IOTWMS à sa 13e session.
4. Les 22 États membres ont unanimement salué les rapports du GIC/CARIBE-EWS, du GIC/IOTWMS et, plus tard, du TOWS-WG.
5. Les États membres suivants ont choisi de fournir des comptes rendus de leurs interventions en plénière sur le point 3.4.1 de l'ordre du jour (services régionaux et coordination mondiale) pour inclusion dans l'annexe d’informations au rapport de la réunion : Argentine, France, République de Corée, Royaume-Uni et États-Unis.
6. En particulier, certains États membres ont salué le travail du GIC/CARIBE-EWS, en soulignant l'importance de la mise en œuvre du Programme de certification UNESCO/COI Tsunami Ready pour renforcer la sensibilisation, la préparation et la résilience face à la menace des tsunamis dans la région. Le Costa Rica, la Grenade, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et la France ont explicitement mentionné les détails de leurs programmes nationaux Tsunami Ready et les communautés concernées. La Grenade a remercié les organisations régionales pour leur soutien financier et en nature et a noté qu'un soutien supplémentaire était nécessaire pour atteindre l'objectif de 100% des communautés à risque préparées et résilientes face au risque de tsunamis d'ici 2030.
7. La Grenade a souligné la participation importance à l’exercice CARIBE WAVE 2023 et l'importance du CTIC et de l'ITIC-CAR dans la mise en œuvre des activités dans la région.
8. Le Japon a indiqué que, par l'intermédiaire de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), il a soutenu la mise en place du Centre consultatif sur les tsunamis en Amérique centrale (CATAC).
9. En outre, trois États membres ont salué le travail du GIC/IOTWMS. L'Inde a exprimé son soutien continu en tant que fournisseur de services pour les tsunamis et le maintien de ses réseaux d'observation, y compris pendant la pandémie de Covid-19. Elle a également participé au test de communication semestriel et a contribué au projet financé par la CESAP pour le nord-ouest de l'océan Indien. L'Inde soutient en priorité la distribution de produits maritimes aux coordinateurs NAVAREA. L'Australie a soutenu la flexibilité du Programme de certification Tsunami Ready afin d'intégrer les initiatives nationales. L'Australie a fait part de son engagement à prolonger de deux ans son soutien au Bureau du Secrétariat de l'UNESCO/COI pour le GIC/IOTWMS, rappelant qu'elle fournit ce soutien depuis 2005.
10. Dwikorita Karnawati, présidente du GIC/IOTWMS, a déclaré que les données sont essentielles pour disposer d'un système mondial d'alerte rapide aux tsunamis efficace, et aussi pour que les alertes soient lancées en temps utile. Elle a pris note de la politique de l'OMM en matière de données unifiées.
11. Les États membres suivants ont choisi de fournir des comptes rendus de leurs interventions en plénière sur ce point de l'ordre du jour relatif aux services régionaux pour inclusion dans l'annexe d’informations au rapport de la réunion : Italie, Japon, Nouvelle-Zélande et Turquie.

#### 3.4.1.2 Coordination mondiale des systèmes d’alerte et de mitigation relatifs

1. M. Alexander Frolov, Président du Groupe de travail sur les systèmes d’alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG), a présenté ce point. Il a informé l’Assemblée des dernières évolutions concernant les systèmes d’alerte aux tsunamis et de mitigation et a rendu compte des décisions et recommandations adoptées par le TOWS-WG à sa 16e session.
2. Lors de cette session, le TOWS-WG a examiné les enseignements tirés des événements passés, notamment l’éruption massive du volcan Hunga Tonga-Hunga Ha’apai survenue le 15 janvier 2022, à l’origine d’un tsunami ayant causé des pertes en vies humaines et des dommages dans tout le Pacifique. L’éruption de ce volcan a durement éprouvé les systèmes mondiaux d’alerte aux tsunamis, qui se concentrent essentiellement sur la détection des ondes de tsunami provoquées par les séismes sous-marins. Bien qu’il se soit révélé difficile de réagir, le PTWC a réussi à élaborer des procédures transitoires permettant d’apporter une réponse face au tsunami causé par l’éruption du Hunga Tonga-Hunga Ha’apai et le GIC-PTWS a pu rapidement les mettre en application dès le 15 mars 2022.
3. À sa 16e session, le TOWS-WG a recommandé à l’Assemblée de la COI que les alertes face aux tsunamis d’origine volcanique soient développées et coordonnées dans le cadre d’un Système mondial UNESCO/COI d’alerte rapide aux tsunamis et autres aléas océaniques (GOHWMS), ainsi, si possible, que dans le cadre d’un système d’alerte rapide multirisque.
4. En application de la décision A-31/3.4.1 de l’Assemblée de la COI, M. Frolov a indiqué que le TOWS‑WG avait recommandé à l’Assemblée un plan décennal de recherche, de développement et de mise en œuvre du Programme relatif aux tsunamis de la Décennie de l’Océan, présenté dans le document IOC/A‑32/3.4.1.2.Doc(1).
5. Ce plan décennal propose une feuille de route fondée sur la science pour réaliser deux objectifs interdépendants du Programme relatif aux tsunamis de la Décennie de l’Océan. Le premier de ces objectifs vise à développer la capacité des systèmes d’alerte à envoyer des alertes exploitables dans les 10 minutes suivant la survenue d’un tsunami, quelle que soit son origine, avec le moins d’incertitude possible, afin d’évacuer à l’abri du danger le plus grand nombre de personnes possible avant l’impact. Pour parvenir à cet objectif de 10 minutes, il est indispensable de développer les systèmes de surveillance existants et de mettre en œuvre les nouvelles avancées scientifiques et technologiques permettant de passer d’un dispositif fondé en grande partie sur des hypothèses sismiques et comportant d’importantes incertitudes à un dispositif fondé sur une évaluation dynamique en temps réel et comportant de faibles incertitudes.
6. Le deuxième objectif du Programme vise à ce que 100 % des communautés exposées à un risque de tsunami soient préparées et résilientes face à ce risque d’ici à 2030, grâce à des programmes tels que le Programme de certification Tsunami Ready de l’UNESCO/COI, approuvé par le Conseil exécutif de la COI en 2022. Ce programme comprend 12 indicateurs en matière d’évaluation, de préparation et de réaction, qui aident les communautés exposées à un risque à renforcer leurs capacités pour leur permettre de réagir efficacement en cas de menace et d’alerte relatives aux tsunamis.
7. Il conviendra également de veiller, en mettant en œuvre le Plan de recherche et de développement concernant le Programme relatif aux tsunamis de la Décennie de l’Océan, à porter une attention particulière aux besoins des petits États insulaires en développement (PEID) et des pays les moins avancés (PMA), et à accorder la priorité à la prise en compte et à la satisfaction de ces besoins.
8. Le programme de certification UNESCO/COI Tsunami Ready (TRRP) a été largement soutenu et commenté par 14 États membres, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre et l'alignement sur d'autres initiatives nationales. L’intérêt du programme TRPP UNESCO/COI a été souvent souligné pour l’aide qu’il apporte aux États membres dans la préparation et la résilience face aux tsunamis, notamment par le biais du projet CoastWAVE financé par l'Union européenne.
9. Plusieurs États membres et un observateur ont soutenu et salué le plan décennal de recherche, de développement et de mise en œuvre élaboré par le comité scientifique du programme de la Décennie de l’océan consacré aux tsunamis (ODTP-SC). Le Chili a recommandé que le plan serve de guide pour la mise en œuvre de nouvelles technologies de détection des tsunamis. L'Inde a soutenu la mise en œuvre accélérée du programme « Tsunami Ready ». La Grenade a noté qu'un soutien accru des donateurs était nécessaire pour atteindre l'objectif de 100 % des communautés à risque préparées et résilientes au risque de tsunamis d'ici 2030. Le Japon a aimablement demandé à la COI de publier la version finale du plan dès que possible et a soutenu la nécessité de couvrir les tsunamis générés par toutes les sources dans le plan. L'Australie soutient l'initiative « Coalition Tsunami Ready » et félicite Mme Laura Kong pour sa nomination à la présidence de la coalition.
10. De nombreux États membres ont salué le travail de l'équipe ad hoc sur les tsunamis générés par les volcans, soulignant l'importance de mettre en place un système mondial d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets qui prenne en compte les tsunamis générés par des sources non sismiques telles que les volcans. La Chine s'est félicitée du développement des capacités d'alerte et de mitigation des tsunamis générés par des sources non sismiques. Le Japon a demandé que le Secrétariat publie et distribue la version finale du rapport de l'équipe ad hoc sur les tsunamis générés par les volcans dès que possible. La Nouvelle-Zélande a indiqué que son réseau de tsunamètres dans le Pacifique Sud-Ouest avait été utilisé lors de l'éruption volcanique Hunga Tonga-Hunga Ha'apai et du tsunami du 15 janvier 2022 pour confirmer la formation d'un tsunami en appui des bulletins de menace de tsunami émis par le Centre d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique (PTWC). L'Espagne a salué le travail sur les risques de tsunami, notamment en ce qui concerne les tsunamis générés par les volcans, et a demandé une légère modification du rapport. L’European Marine Board a noté la nécessité d'identifier les précurseurs des événements en cascade, contrairement à l'événement Hunga Tonga-Hunga Ha’apai où différents précurseurs ont été étudiés indépendamment.
11. En réponse à la déclaration du Royaume-Uni sur sa volonté de fournir des données pour soutenir l'élaboration d'un document sur la menace des tsunamis sur les côtes de l'Atlantique Sud afin d'aider les États membres de la COI concernés à prendre la décision de faire partie du Système mondial d'alerte aux tsunamis et de mitigation de leurs effets, l'Argentine a rappelé la résolution 2065 (XX) des Nations Unies et les résolutions ultérieures de l'Assemblée générale et de son Comité spécial sur la décolonisation à propos des îles Falkland (Malvinas), où l'existence d'un différend en matière de souveraineté est reconnue.
12. M. Alexander Frolov, président du TOWS-WG, a félicité la Nouvelle-Zélande d'avoir souligné l'importance de l'intégration des connaissances autochtones pour renforcer les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis.
13. La Chine a indiqué qu'elle continuait à soutenir et à développer les services fournis par le Centre consultatif sur les tsunamis en mer de Chine méridionale (SCSTAC) et qu’elle poursuivait ses contributions volontaires, financières et en nature, à l'ODTP.
14. L'Ukraine a recommandé à la COI d’investir davantage et en priorité dans les PEID.
15. L'Union internationale de géodésie et de géophysique a indiqué que son prochain symposium biennal se tiendrait à Berlin en juillet 2023 et s'est félicitée de la contribution et de la collaboration de la COI.
16. Les États membres suivants, ainsi qu’une organisation, ont choisi de fournir des comptes rendus de leurs interventions en plénière sur ce point de l'ordre du jour relatif à la coordination mondiale pour inclusion dans l'annexe d’informations au rapport de la réunion : Chili, Colombie, Inde, Japon, Espagne et OMM.
17. L'Assemblée a adopté la décision A-32/3.4.1.

### 3.4.2 Échange international des données et de l’information océanographiques : 27e session de l’IODE, 22-24 mars 2023

1. Mme Paula Correa Sierra, co‑Présidente de l’IODE, a présenté ce point. Elle a informé l’Assemblée des conclusions de la 27e session du Comité sur l’IODE et de la 2e Conférence internationale sur les données océaniques (IODC-II) qui avait précédé, les 20-21 mars 2023.
2. La 2e Conférence internationale sur les données océaniques (IODC-II) a réuni 160 participants sur site et 296 en ligne (https://oceandataconference.org). Elle avait pour objectif d’examiner la mise en œuvre des engagements et des principales recommandations formulés lors de la première conférence (IODC-I), et s’articulait donc autour de quatre sessions. La session 1 a mis l’accent sur l’importance d’investir dans les services d’intégration systématique des données, de proposer des interfaces de programmation d’applications (API) et d’utiliser les lexiques réglementés pour obtenir des données harmonisées et respectant les principes FAIR. Elle a également appelé l’attention sur la nécessité de la collaboration entre les communautés se trouvant à des niveaux de maturité technologique différents et de disposer de licences les plus ouvertes possibles. La session 2 était axée sur l’amélioration des mécanismes de coopération dans le cadre de partenariats multipartites, le renforcement de la documentation des expériences et l’intégration du développement des capacités par des approches transdisciplinaires. La session 3 a appelé à davantage de coordination et à la co-gouvernance de normes d’interopérabilité numérique, ainsi qu’à élaborer des cartes des flux de données et de services claires, communes et calculables. Elle a aussi souligné la nécessité d’actualiser les indicateurs de réussite et de rallier de potentiels co-responsables de mise en œuvre afin de mettre à l’épreuve le plan de mise en œuvre de la Stratégie de la Décennie en matière de données et d’informations. La session 4 a mis l’accent sur le fait que des pratiques de recherche interdisciplinaires et transdisciplinaires étaient nécessaires pour assurer la diversité, la transparence, l’équité, l’inclusion et la confiance en matière de sciences océaniques. Les sciences sociales ont été reconnues comme un soutien essentiel pour améliorer l’utilisation des données océanographiques et lutter contre les injustices et les discriminations dans les pratiques liées aux données.
3. Mme Sierra a indiqué que la 22e session de l’IODE avait réuni 112 participants venus de 38 États membres de la COI et de 16 organisations. Il a été déploré que cette fréquentation soit inférieure à celle de la 26e session en ligne (155 participants de 65 États membres de la COI et de neuf organisations). Cela laissait penser que les futures sessions devraient peut-être se tenir selon des modalités hybrides.
4. Comme cela avait été le cas pendant la précédente période intersessions, des informations relatives aux travaux des centres nationaux de données océanographiques (CNDO) et des unités de données associées (ADU) de l’IODE ont été mises en ligne sur un site Web dédié (https://surveys.iode.org/iode-national-reports-2021–2022-survey-data-management-nodc-and-adu/).
5. Le Comité a porté son attention sur les questions clés suivantes : (i) la situation du réseau de l’IODE ; (ii) l’examen des progrès réalisés dans le cadre des 15 projets mondiaux de l’IODE ; (iii) la révision des éléments structurels du Programme IODE ; (iv) le règlement intérieur relatif aux activités de l’IODE ; (v) le renforcement de la coopération avec les autres programmes de la COI et d’autres organisations ; (vi) la suspension des projets ODIN ; (vii) les contributions de l’IODE à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ; (viii) la révision du Plan stratégique de la COI pour la gestion des données et de l’information océanographiques (2017-2021) ; (ix) la révision de la Politique de la COI en matière d’échange de données océanographiques ; (x) les progrès et les perspectives de l’ODIS ; (xi) le plan de travail et le budget pour 2023-2024.
6. Au cours de la précédente période intersessions, deux États membres (Panama et Portugal) ont établi un CNDO, et sept organisations ont demandé avec succès le statut d’ADU, l’une d’entre elles ayant également présenté une demande d’accréditation (Système de gestion des informations marines (MIMS) d’Afrique du Sud). Une demande de statut d’unité d’informations associées a été présentée par le Département d’aquaculture du SEAFDEC (SEAFDEC/ASD) (Philippines) en 2021, puis approuvée, ce qui portait à six le nombre total d’AIU. Trois demandes de (ré)accréditation ont été examinées et recommandées par le SG-QMF et les CNDO/ADU suivants ont été accrédités : (i) le Système de gestion des informations marines (MIMS) d’Afrique du Sud a obtenu le statut d’unité de données associées accréditée de l’IODE ; (ii) l’Institut de la mer (Irlande) a vu renouveler son accréditation et a conservé le statut de Centre national de données océanographiques accrédité de l’IODE ; (iii) le Centre norvégien de données marines a obtenu le statut de centre national de données océanographiques accrédité de l’IODE. Cela portait à 10 le nombre total de CNDO accrédités et à deux le nombre total d’ADU accréditées.
7. Mme Sierra a rappelé que, par sa décision A-31/3.4.2, l’Assemblée de la COI avait invité le Gouvernement de la Flandre à continuer d’héberger le Bureau des projets de la COI pour l’IODE ainsi qu’à maintenir ses contributions et son soutien considérables, financiers et en nature, et avait accepté le renouvellement du mémorandum d’accord entre l’UNESCO/COI et le Gouvernement flamand (Royaume de Belgique), par l’intermédiaire de l’Institut flamand de la mer (VLIZ), qui établit le Bureau des projets de la COI pour l’IODE à Ostende, en Belgique. Mme Sierra a informé l’Assemblée qu’un nouvel accord avait été signé pour la période allant de janvier 2022 à décembre 2026.
8. Mme Sierra a informé l’Assemblée que le Comité avait observé que l’emploi du terme « projet » pour désigner les activités de l’IODE donnait l’impression que ces activités étaient limitées dans le temps et disposaient donc également de ressources limitées. Cela freinait les efforts déployés par l’IODE pour s’associer avec d’autres programmes et organisations, qui ne souhaitaient pas entamer de collaboration si celle-ci n’était pas viable à long terme. C’est pourquoi le Comité a décidé de désigner les activités de l’IODE par les termes « composantes de programme », « activités de programme » et « projets ». Le Comité a chargé le Groupe de gestion de l’IODE de : (i) préciser davantage et affiner les définitions de ces termes ; (ii) proposer la désignation de toutes les autres activités de l’IODE ; (iii) proposer des procédures pour guider les demandes relatives à de nouvelles composantes, de nouvelles activités et de nouveaux projets, afin de les lui soumettre à sa 28e session, en 2025. Afin de continuer à rationaliser la structure et le fonctionnement des activités de l’IODE, le Comité de l’IODE a adopté un nouveau « Règlement intérieur concernant les composantes de programme, les activités de programme ou les projets de l’IODE ».
9. Mme Sierra a indiqué que la coopération avec les autres programmes de la COI et avec d’autres organisations s’était considérablement développée, notamment avec HAIS, GO2NE, le portail de données sur l’indicateur 14.3.1 des ODD, le portail BioEco du GOOS, plusieurs cours de formation à l’OTGA, et que des projets étaient en cours avec GO2DAT. L’IODE participait également à divers projets financés par l’Union européenne (essentiellement par le biais d’OBIS). L’IODE restait membre du Système mondial de données (WDS), collaborait avec la FAO dans le cadre des Résumés des sciences aquatiques et halieutiques (ASFA) et étudiait la possibilité de renforcer la coopération entre OpenASFA et AquaDocs.
10. Concernant la contribution de l’IODE à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, Mme Sierra a indiqué que l’IODE avait soumis avec succès six actions de la Décennie, et que quatre actions de la Décennie avaient par ailleurs été présentées en coopération avec l’IODE. En outre, le Bureau des projets de la COI pour l’IODE s’était proposé avec succès pour accueillir le « Bureau de coordination de la Décennie pour le partage des données ». La DCU avait mobilisé des fonds (pour une durée de 11 mois) destinés à financer un poste de chef de Bureau de coordination de la Décennie et l’avis de vacance de poste avait été publié en mars 2023.
11. Mme Sierra a ensuite rappelé qu’à sa 26e session, en 2021, l’IODE avait chargé un groupe de travail intersessions de réviser le Plan stratégique de la COI pour la gestion des données et de l’information océanographiques (2017-2021) (décision IODE-XXVI.6.3). Le nouveau plan stratégique pour 2023‑2029 est soumis à l’examen de l’Assemblée sous la cote IOC/A-32/3.4.2.Doc(1) conformément à la Recommandation IODE-XXVII/6.2 sur le Plan stratégique de la COI pour la gestion des données et de l’information océanographiques (2023-2029).
12. La révision de la Politique de la COI en matière d’échange de données océanographiques fait l’objet du point 4.4 de l’ordre du jour.
13. Mme Sierra a rendu compte des progrès considérables réalisés concernant la mise en place du Système de données et d’information océanographiques (ODIS) de la COI. Elle a rappelé que le projet ODIS avait été proposé par le Comité sur l’IODE à sa 26e session, dans sa recommandation IODE‑XXVI.6.1.1 (Établissement du Système de données et d’information océanographiques (ODIS)) et officiellement approuvé par l’Assemblée de la COI à sa 31e session, en juin 2021 (Décision A-31/2.4.2). Elle a ensuite informé l’Assemblée que la mise en place d’ODIS avait été de pair avec la mise en œuvre du Projet Ocean InfoHub et de l’ODISCat (Projet de Catalogue de sources du Système de données et d’information océanographiques), qui ont été établis par l’IODE‑XXV en 2019. Concernant ODISCat, elle a fait observer que le catalogue contenait 3 105 références (avril 2023) de sources de données et d’information en ligne. Un programme de la Décennie intitulé « Système de données et d’informations océanographiques à l’appui de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (OceanData 2030) » a été enregistré auprès de la Décennie de l’Océan. Ce programme jouera un rôle central en contribuant à la mission de la Décennie de l’Océan, qui consiste à imaginer des solutions transformatrices issues des sciences océaniques au service du développement durable, tissant ainsi un lien entre les populations et l’océan.
14. Pour conclure, la co‑Présidente de l’IODE a fait part des préoccupations du Comité concernant la baisse continue du budget du Programme ordinaire alloué à l’IODE. Le Comité a déclaré que le montant actuellement disponible plaçait l’IODE dans une situation critique, mettant le programme dans l’incapacité d’exécuter son plan de travail et de maintenir le réseau mondial de centres de données et d’information constitué au cours des 60 dernières années. Le niveau de financement actuel ne permettait plus de développer les capacités au niveau régional par le biais des réseaux régionaux de données et d’information océanographiques (ODIN), ce qui avait des effets négatifs sur la participation équitable des États membres au sein de l’IODE et sur le niveau des activités de gestion des données et de l’information nécessaire pour contribuer avantageusement à la Décennie de l’Océan.
15. Le Comité a remercié le Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) et l’Institut flamand de la mer (VLIZ) pour leur soutien, qui représentait une contribution essentielle aux ressources nécessaires au programme de l’IODE et a appelé le Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) et le VLIZ à continuer d’apporter leur aide. Le Comité a également remercié l’Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) pour son soutien financier extrabudgétaire à l’OBIS et au projet Ocean InfoHub de l’ODIS.
16. À travers la voix de son Vice-Président, le Comité a également exprimé sa déception quant au fait que, malgré plusieurs demandes du Comité sur l’IODE à ses précédentes sessions, aucun poste permanent supplémentaire n’avait été créé et que d’autres priorités avaient été fixées. Le Comité a constaté que le manque d’effectifs stables au sein du Secrétariat de l’IODE pouvait sérieusement nuire à la COI et à l’IODE, car le financement extrabudgétaire des principaux donateurs de l’IODE ne pouvait plus assurer la viabilité à long terme de ses activités de programme essentielles telles que l’OBIS, l’ODIS, Ocean InfoHub, l’OTGA, l’OBPS et d’autres.
17. Les représentants de 15 États membres et d'une organisation ont pris la parole.
18. L'Assemblée a félicité Mme Paula Correa Sierra (Colombie) et Mme Lotta Fyrberg (Suède) pour leur élection en tant que coprésidentes de l'IODE.
19. L'Assemblée a remercié le Gouvernement des Flandres (Royaume de Belgique) et la NORAD (Norvège) pour leur soutien extrabudgétaire très apprécié envers l'IODE.
20. L'Assemblée a demandé une augmentation de la dotation du programme régulier pour l'IODE ainsi que du personnel supplémentaire pour assurer la viabilité à long terme de l'OBIS. Ce poste supplémentaire du programme régulier pour le gestionnaire de données OBIS permettra d'apporter un soutien technique durable au réseau mondial de nœuds OBIS nationaux, régionaux et thématiques, de permettre l'expansion de l'OBIS avec des variables océaniques biologiques et écosystémiques essentielles du GOOS et de soutenir la mise en œuvre d'accords internationaux, tels que le cadre mondial de biodiversité de Kunming-Montréal dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et l'accord récent sur la biodiversité en dehors des juridictions nationales (BBNJ) dans le cadre de l'UNCLOS.
21. Plusieurs États membres ont informé l'Assemblée de la création récente d'un centre de données de l'IODE ou de son accréditation et ont encouragé d'autres États membres à participer également aux activités mondiales ou régionales de l'IODE et à renforcer le réseau IODE de centres de formation régionaux et de centres de formation spécialisés de l'Ocean Teacher Global Academy (OTGA).
22. L'Assemblée s'est félicitée des progrès accomplis dans la mise en place du système de données et d'informations océanographiques (ODIS) et de sa mise en œuvre régionale dans le cadre du projet Ocean InfoHub (OIH).
23. L’organisation et les États membres suivants ont choisi de fournir des comptes rendus de leurs interventions en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Royaume-Uni et PICES.
24. L'Assemblée a adopté la décision A-32/3.4.2.

### 3.4.3 Groupe intergouvernemental de la COI-FAO chargé d’étudier les efflorescences algales nuisibles : 16e session de l’IPHAB, Siège de la FAO, Rome, 27-29 mars 2023

1. M. Joe Silke, ancien président du Groupe intergouvernemental COI-FAO sur les efflorescences algales nuisibles (IPHAB), a présenté les principaux résultats de la seizième session de l’IPHAB (IPHAB-XVI), qui s’est tenue au Siège de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) du 27 au 29 mars 2023. M. Silke a souligné qu’il s’agissait de la première session où la FAO retrouvait son rôle d’organisation co‑parrainant l’IPHAB, comme le prévoyait la résolution XVI-4 de l’Assemblée de la COI.
2. Le Groupe a passé en revue les activités menées au cours de la période intersessions, pris note des progrès accomplis et constaté que plusieurs défis de la Décennie de l’Océan étaient pris à bras le corps. Le Groupe a conclu que les décisions et recommandations de la 15e session (mars 2021) avaient été mises en œuvre de manière très satisfaisante en utilisant les ressources disponibles.
3. Le Groupe a pris 11 décisions et approuvé deux recommandations qui seront soumises à l’examen de l’Assemblée de la COI à sa 32e session et du Comité des pêches de la FAO (COFI). Ces décisions portent sur : (i) le développement du Programme HAB à l’échelle régionale, en tenant compte des écarts de soutien entre les différents groupes et réseaux selon qu’ils relèvent ou non d’un organe subsidiaire régional de la COI ; (ii) le maintien, avec un nouveau mandat, de l’Équipe spéciale pour la détection, l’alerte et la prévision rapides concernant les phénomènes d’efflorescences algales nuisibles ; (iii) le maintien, avec un nouveau mandat, de l’Équipe spéciale sur la mise en place d’un système d’information sur les algues nuisibles et l’élaboration d’un rapport mondial périodique sur la situation des efflorescences algales nuisibles ; (iv) le maintien, avec un mandat actualisé, de l’Équipe spéciale pour une stratégie mondiale visant à améliorer la recherche et la gestion relatives à la ciguatera ; (v) le maintien de l’Équipe spéciale sur les algues nuisibles et la désalinisation de l’eau de mer en vue de formuler une proposition d’évaluation conjointe FAO‑OMS des risques pour la sécurité sanitaire de l’eau concernant l’eau potable provenant des installations de dessalement ; (vi) le maintien, avec un nouveau mandat, de l’Équipe spéciale sur la surveillance et la gestion des biotoxines et les réglementations applicables ; (vii) le maintien, avec un nouveau mandat, de l’Équipe spéciale sur la taxinomie des algues ; (viii) le maintien, avec un nouveau mandat, de l’Équipe spéciale sur les microalgues mortelles pour les poissons et leurs effets sur les écosystèmes ; (ix) la création d’une Équipe spéciale sur la communication relative aux efflorescences algales nuisibles ; (x) le programme GlobalHAB COI-SCOR au-delà de 2025 ; (xi) l’élaboration de Solutions HAB (HAB-S) en tant que proposition de programme dans le cadre de la Décennie de l’Océan.
4. En outre, le Groupe intergouvernemental a exposé à l’Assemblée les activités qu’il avait prévu de mener au cours de la période intersessions en lui présentant le plan de travail et le budget du Programme HAB de la COI pour 2024-2025 et lui a recommandé de maintenir l’IPHAB en tant qu’organe technique subsidiaire majeur, avec un mandat identique.
5. L'ancien président de l'IPHAB a fait savoir à l’Assemblée que le mémorandum d’accord entre la FAO, l’Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA), la COI et l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur l’intoxication par la ciguatera, présenté l’Assemblée à sa 30e session sous la cote IOC-XXX/Inf.4 puis approuvé par le Conseil exécutif de l’UNESCO, n’avait pas été signé par l’OMS et restait donc en suspens. Il a également informé l'Assemblée qu'un protocole d'accord avec la FAO sur l'IPHAB était envisagé par toutes les parties ou dans le cadre d'un accord plus large avec l'UNESCO, dans le cadre du suivi de la résolution XVI-4 de l'Assemblée de la COI.
6. L’Assemblée a été informée que M. Philipp Hess (France) avait été élu Président et Mme Maggie Broadwater (États-Unis), Vice-Présidente du Groupe intergouvernemental.
7. Les représentants de sept États membres ont pris la parole.
8. L'Assemblée a accueilli chaleureusement le retour de la FAO en tant que partenaire de l'IPHAB.
9. L'Assemblée a souligné l'importance de poursuivre le développement de la modélisation prédictive des phénomènes d'efflorescences algales nuisibles et a reconnu que les changements dans le lien océan-climat et l'interaction entre les multiples facteurs de stress océaniques, y compris l'acidification des océans, l'eutrophisation et la désoxygénation, sont étroitement liés aux changements dans la fréquence des phénomènes d'efflorescences algales nuisibles et à leurs impacts sur les écosystèmes côtiers et les services qu'ils rendent à la société. L'Assemblée a salué l'initiative de l'IPHAB visant à encadrer les défis sociétaux prioritaires liés aux efflorescences algales nuisibles dans le cadre du programme HAB-Solutions de la Décennie de l’Océan des Nations Unies, afin d'élargir les partenariats et de renforcer la co-conception pour une meilleure mitigation des impacts des efflorescences algales nuisibles sur les services écosystémiques marins (notamment l'aquaculture, la sécurité des produits de la mer et la santé publique, les loisirs et le tourisme, l'eau potable et la biodiversité). L'Assemblée a confirmé que le programme HAB-Solutions de la Décennie de l’Océan mettait l'accent sur les technologies nouvelles et transformationnelles, sur les demandes de partage des données relatives aux efflorescences algales nuisibles et sur les stratégies visant à garantir la sécurité des produits de la mer, de l'eau potable et des écosystèmes côtiers sains.
10. Les États membres suivants ont choisi de fournir des comptes rendus de leurs interventions en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour l'annexe d’informations au rapport de la réunion Chili, Colombie, États-Unis, France et Japon.
11. L'Assemblée a adopté la décision A-32/3.4.3.

## 3.5 RAPPORT DE LA COI À LA 42e CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO

1. Le Secrétaire exécutif a brièvement présenté ce point, estimant que l’essentiel des informations figurant dans le projet de rapport soumis à l’examen de l’Assemblée avait déjà été abordé lors de sa présentation du point 3.2. Il a également précisé qu’un rapport sur la mise en œuvre de la Décennie de l’Océan, s’appuyant principalement sur le document IOC/A‑32/4.12.Doc(1), serait présenté à la Conférence générale de l’UNESCO. De plus, une manifestation de haut niveau provisoirement intitulée « Les sciences océaniques en tant que pilier de la gestion durable de l’océan » sera organisée le 14 novembre 2023 en marge de la réunion de la Commission SC de la Conférence générale, chargée des sciences exactes et naturelles et de la COI. Cette manifestation parallèle aura pour principal objectif de souligner l’importance fondamentale de mettre en place une gestion durable de l’océan fondée sur les sciences afin d’atteindre les objectifs stratégiques mondiaux, régionaux et nationaux en matière de climat, de biodiversité, d’économies océaniques durables et de résilience côtière, entre autres.
2. Aucun représentant d'État membre n'a pris la parole.
3. L'Assemblée a adopté la décision A-32/3.5.

# ÉVOLUTIONS PROGRAMMATIQUES

## 4.1 RAPPORT DU COMITÉ DIRECTEUR MIXTE OHI-COI DE LA GEBCO ET CONCLUSIONS DE L’EXAMEN 2023 DE LA GOUVERNANCE DE LA GEBCO

1. M. Evert Flier, Président du Comité directeur de la GEBCO (GC-GEBCO), a présenté ce point. Il a brièvement évoqué les dernières informations concernant la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) pour la période 2022-2023 ainsi que les conclusions de la 39e réunion du GC‑GEBCO (novembre 2022, Southampton, Royaume-Uni). Il a notamment fait état : (i) des progrès réalisés dans l’augmentation du pourcentage de plancher océanique cartographié dans le cadre de la GEBCO et du projet « Seabed 2030 » de la Nippon Foundation-GEBCO ; (ii) des célébrations du 120e anniversaire de la GEBCO en 2023 ; (iii) de la création du nouveau Sous‑Comité de l’éducation et de la formation chargé d’élaborer et de coordonner la stratégie du programme de la GEBCO en matière d’éducation et de formation ; (iv) de l’élaboration d’une charte/d’un code de conduite de la GEBCO visant à récapituler les principes déontologiques applicables à tous les membres de la GEBCO ; (v) et de l’élaboration d’un plan stratégique à moyen terme de la GEBCO énonçant clairement les liens entre les objectifs stratégiques des organisations mères – la COI et l’Organisation hydrographique internationale (OHI) –, l’orientation future de la GEBCO et les travaux menés par les organes subsidiaires ainsi que dans le cadre d’initiatives et d’activités.
2. M. Samuel Harper, Secrétaire de la GEBCO (OHI) et Président de l’Équipe spéciale chargée de l’examen de la gouvernance de la GEBCO, a présenté un rapport intérimaire sur la conduite de l’examen de la gouvernance de la GEBCO, lancé en 2022. Il a rappelé qu’à l’initiative des organisations mères, le GC-GEBCO était convenu de lancer un examen de la gouvernance de la GEBCO, conscient de la nécessité d’examiner périodiquement la gouvernance des cadres institutionnels, ainsi que des importantes évolutions intervenues récemment au sein des deux organisations mères (par exemple, nouveaux cadres stratégiques COI-OHI, Décennie de l’Océan et projet « Seabed 2030 » de la Nippon Foundation-GEBCO). Le mandat de l’Équipe spéciale chargée de l’examen a été présenté au Conseil exécutif de la COI à sa 55e session (document IOC/EC‑55/3.1.Doc(4)). L’examen porte principalement sur la cartographie et la mobilisation des parties prenantes ; l’état des lieux de l’organisation et de la structure fonctionnelle existantes ; l’examen de la structure et du cadre juridiques ; l’analyse des lacunes des instruments de gouvernance existants ; l’examen de la situation financière ; et la formulation de constatations et de recommandations qui en découle. En raison de la complexité de cette activité, et malgré des progrès significatifs accomplis pour mener à bien les principaux éléments de l’examen, le GC‑GEBCO doit encore discuter du rapport final et des recommandations lors de sa 40e réunion en novembre 2023, avant leur examen par les organisations mères en 2024.
3. Les représentants de 11 États membres et de 2 organisations ont pris la parole.
4. À l'occasion du 120e anniversaire de la GEBCO, l'Assemblée a reconnu la contribution de la GEBCO en tant qu'organisme mondial faisant autorité en matière de cartographie des fonds marins et, depuis 2017, le nouvel élan généré par le projet Nippon Foundation-GEBCO-Seabed 2030, en termes d'avancement de l'objectif mondial de cartographie des fonds marins à 24,9 %.
5. L'Assemblée s'est félicitée des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la GEBCO, y compris la nouvelle attention portée aux besoins de développement des capacités des nations en développement par le biais des travaux du Sous‑Comité de l’éducation et de la formation, le développement de la stratégie de la GEBCO, ainsi que l'avancement de l'examen de la gouvernance, qui clarifiera les lignes de rapport et les relations entre les Sous-comités de la GEBCO, le comité directeur et les organisations mères.
6. L'Assemblée a également encouragé les États membres et les détenteurs de données à partager les données bathymétriques avec la GEBCO dans la résolution appropriée définie par les normes de la GEBCO.
7. Le représentant de l'OHI a rappelé que la connaissance des océans – et la GEBCO – est au cœur des objectifs stratégiques de l'OHI, et a souligné que l'hydrographie et l'océanographie – par le biais de leurs applications et du programme commun de la GEBCO – fournissent un cadre unificateur pour les scientifiques et les parties prenantes de divers secteurs afin de développer les connaissances scientifiques et les partenariats nécessaires pour accélérer et exploiter les progrès dans le domaine des sciences océaniques. Il a réaffirmé l'engagement de l'OHI envers la COI en tant que co-organisations dans l'évolution et la mise en œuvre de la GEBCO.
8. Le représentant de la Division des Affaires Maritimes et du Droit de la Mer a souligné l'importance de la GEBCO, qui fournit des informations essentielles pour le processus de délimitation du plateau continental des nations dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et a fait référence aux résolutions de l'AGNU qui ont souligné la contribution de la GEBCO à l'avancement des connaissances sur les océans.
9. Les États membres suivants et le représentant d’une organisation ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'annexe d’informations au rapport de la réunion : Brésil, Canada, Chili, Italie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et OHI.
10. L'Assemblée a adopté la décision A-32/4.1.

## 4.2 PRÉSENTATION DU RAPPORT PILOTE RÉVISÉ DE LA COI SUR L'ÉTAT DE L'OCÉAN

1. Le Chef par intérim de la Section des sciences océaniques de la COI a présenté la note conceptuelle révisée sur le Rapport de la COI sur l’état de l’océan – détaillée dans le document IOC/A‑32/4.2.Doc(1) – à la suite des commentaires formulés en 2022 par le Conseil exécutif de la COI dans sa décision EC‑55/3.3 et de la consultation ultérieure des États membres de la COI par la voie de la lettre circulaire de la COI n° 2899 du 20 juillet 2022. Un groupe de sept experts issus de sept États membres de la COI et le Secrétariat de la COI ont contribué au processus de révision et formé le noyau du Conseil consultatif sur le Rapport sur l’état de l’océan qui guidera la préparation de la prochaine édition.
2. M. Henrik Enevoldsen a souligné qu’articuler le Rapport autour des résultats de la Décennie plutôt qu’autour de ses défis devrait permettre de favoriser la mise en œuvre des conclusions présentées. Ce document constituerait un complément important aux autres volets du cadre de suivi et d’évaluation de la Décennie de l’Océan qui se concentrent sur les défis de la Décennie de l’Océan orientés vers l’action et sur les principaux éléments de l’environnement favorable à la Décennie de l’Océan.
3. M. Enevoldsen a ensuite invité l’Assemblée de la COI à approuver la note conceptuelle actualisée sur le Rapport sur l’état de l’océan ([IOC-32/4.2.Doc(1)](https://oceanexpert.org/document/32620)), qui tenait compte de l’examen effectué par les États membres de la COI et des avis du Conseil consultatif sur le Rapport, reprenait les thèmes et le calendrier du Rapport et décrivait la préparation de la prochaine édition, jusqu’à son lancement prévu lors de la 2e Conférence de la Décennie de l’Océan qui aurait lieu à Barcelone (Espagne) en avril 2024.
4. Les représentants de 17 États membres, de la DOALOS et de l'OMM ont pris la parole.
5. L'Assemblée a félicité le Secrétariat pour la note conceptuelle révisée et la création du Conseil consultatif sur le Rapport sur l’état de l’océan (StOR), et a noté que le format et la structure du StOR suivaient la bonne voie vers une meilleure identification et une future utilisation par les décideurs politiques, inspirant le débat. L'Assemblée a conclu que la structure globale décrite rendait le StOR pertinent à la fois pour la Décennie et au-delà.
6. L'Assemblée a souligné la nécessité de continuer à travailler sur le StOR afin qu'il reste complémentaire d'autres évaluations plus vastes menées par les Nations unies. Certains États membres ont estimé que la note de synthèse ne fournissait pas encore suffisamment d'informations sur la manière dont elle pourrait s'appuyer sur d'autres évaluations des Nations unies ou y contribuer, et sur la manière dont elle serait complémentaire de l'Évaluation mondiale des océans. De même, certains États membres ont exprimé le souhait de définir plus clairement le contenu et le public du StOR.
7. L'Assemblée a remercié la République de Corée, qui a détaché du personnel pour soutenir le développement du StOR.
8. L'Assemblée a encouragé la mise en ligne du StOR sur une plateforme numérique afin de faciliter son utilisation et la communication à son sujet.
9. La DOALOS a informé l'Assemblée du processus de préparation de la troisième évaluation mondiale des océans, qui fournira une vision globale intégrée de l'océan et du développement durable. Il a été fait référence au dialogue en cours avec l'UNESCO-COI pour aligner l'Evaluation mondiale de l’océan et le StOR et s'assurer qu'ils partagent des objectifs communs et qu'ils sont complémentaires.
10. L'OMM a exprimé sa satisfaction de contribuer au StOR et a reconnu la contribution de la COI aux produits phares de l'OMM tels que le *Rapport sur l'état du climat*, ainsi que la valeur, en tant que source de données, des activités conjointes menées dans le cadre du GOOS, du Système mondial d'observation du climat (SMOC) et du Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC).
11. Un groupe de rédaction a été mis en place afin d’intégrer la décision et le mandat du Conseil consultatif sur le Rapport sur l’état de l’océan ainsi que les suggestions de l'Australie, du Brésil, de l'Allemagne, de l'Espagne et du Royaume-Uni. Un consensus a été atteint et la décision a été reformulée avec succès. Douze États membres ont participé au groupe de rédaction : Australie, Allemagne, Brésil, Canada, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Japon, Norvège, Portugal et Royaume-Uni.
12. Les États membres suivants et le représentant d’une organisation ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'annexe d’informations au rapport de la réunion : Brésil, Canada, Colombie, Espagne, États-Unis, Japon, Kenya, Norvège, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni et OMM.
13. L'Assemblée a adopté la décision A-32/4.2.

## 4.3 RÉVISION DE LA STRATÉGIE DE LA COI POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

1. M. Alan Evans, Président du Groupe d’experts de la COI sur le développement des capacités, a présenté ce point. Il a rappelé que l’Assemblée, à sa 31e session, avait chargé par sa décision A‑31/3.5.3 le Groupe de soumettre à la présente session de l’Assemblée le projet final de la Stratégie de la COI pour le renforcement des capacités (2023–2030), ainsi qu’un projet de plan de sensibilisation et de communication.
2. Il a indiqué qu’en application des recommandations de son Équipe spéciale sur la révision de la Stratégie pour le développement des capacités (IOC/INF-1396), le Groupe d’experts sur le développement des capacités avait créé un Groupe de travail sur la révision de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités, qui s’était réuni trois fois au début de l’année 2022 afin de travailler sur le projet de Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023‑2030).
3. Il s’est référé au document IOC/A-32/4.3.Doc(1), intitulé « Stratégie de la COI pour le renforcement des capacités (2023-2030) », qui constituait le corps du texte de la Stratégie, ainsi qu’à son addendum, qui fournissait des informations générales détaillées relatives au processus d’examen et de révision de la Stratégie, en vue d’élaborer la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023‑2030). Les principales modifications apportées à la Stratégie ont débouché sur une version légèrement raccourcie ne mentionnant plus les projets sélectionnés, lesquels figurent désormais sur la plate‑forme « Ocean CD-Hub », qui recense les activités de développement des capacités dans le monde entier. Le résumé analytique fait état d’une reconnaissance accrue du rôle de l’océan dans les milieux politiques, commerciaux et scientifiques et dans la société, ainsi que de l’importance du développement des capacités dans la réalisation de la Décennie des Nations Unies pour l’Océan. Il souligne également le rôle essentiel de la COI dans la promotion de la coopération internationale, tout en utilisant la Stratégie comme une incitation à élaborer un plan de mise en œuvre, de façon à ce que les activités de développement des capacités de la COI soient clairement énoncées et que leur utilité ressorte plus clairement.
4. La Stratégie de la COI pour le renforcement des capacités (2023-2030) qui en a découlé conserve les six résultats d’origine, avec 16 activités détaillées en 31 actions. M. Evans a fait remarquer que ce cadre fournissait des indications générales sur les éléments d’un plan d’exécution qui restait à élaborer et qu’il envisageait en outre de nouveaux moyens de renforcer l’impact de la COI à l’échelle souhaitée.
5. M. Evans s’est référé au document IOC/A-32/4.3.Doc(2) intitulé « Plan d’information et de communication en faveur de la visibilité et du rayonnement de la Stratégie de la COI pour le renforcement des capacités ». Ce document présente les recommandations du Groupe de travail sur la sensibilisation relatives à l’élaboration de plans concrets visant à mettre en évidence les messages essentiels de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023‑2030) ainsi que les moyens proposés pour que la Stratégie atteigne son public cible. Outre les activités et les supports promotionnels, le plan contient des stratégies de communication en deux étapes qui emboîtent le pas au lancement de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023‑2030), en tirant parti des plates-formes et des ressources existantes de la COI.
6. Le Groupe d’experts sur le développement des capacités a ensuite étudié les conclusions des travaux des groupes de travail et leurs recommandations, qui ont abouti au projet de décision soumis à l’examen de l’Assemblée.
7. Les représentants de 15 États membres et de 2 organisations ont pris la parole.
8. L'Assemblée a remercié M. Alan Evans, président du GE-CD, pour sa présentation et a félicité les membres du GE-CD pour leurs efforts de révision et de préparation de la Stratégie de renforcement des capacités de la COI pour 2023-2030.
9. L'Assemblée a reconnu le rôle central du développement des capacités en tant que fonction essentielle de la COI et a exprimé son plein soutien à la stratégie de développement des capacités de la COI pour 2023-2030. Les membres ont salué l'intégration dans la stratégie de priorités importantes telles que le partage des données, l'égalité des sexes, les PEID, les communautés autochtones, la connaissance des océans et les professionnels en début de carrière.
10. L'Assemblée a apprécié le plan de sensibilisation et de communication et a encouragé l'élaboration d'un plan de mise en œuvre et de travail clair pour atteindre les résultats de la stratégie.
11. Plusieurs États membres ont identifié leurs efforts et leurs contributions au développement des capacités au titre des principaux résultats du cadre stratégique, notamment par le biais de programmes de formation, de bourses et de centres de recherche/formation.
12. L'Assemblée s'est félicitée de la mise en place de plateformes en ligne, telles que l'Ocean Info-Hub, l'Ocean Global Teacher Academy, le Système de données et d'information océanographiques et l'Ocean Capacity Development Hub. Les membres ont encouragé l'utilisation des plateformes existantes pour promouvoir les opportunités de développement des capacités, partager des informations et explorer les possibilités de collaboration et de partenariat.
13. L'Assemblée a encouragé la COI, ses programmes mondiaux et ses organes subsidiaires régionaux (et leurs secrétariats) à mettre en œuvre le développement des capacités selon des approches plus systématiques afin d'assurer la cohérence entre le développement des capacités mondiales, régionales et nationales. Les membres ont souligné la nécessité d'accroître l'efficacité et l'impact du développement des capacités dans les régions et ont recommandé de renforcer et de mettre en synergie les organes subsidiaires régionaux. Les États membres ont insisté sur la collaboration et le partenariat avec d'autres initiatives existantes afin d'éviter les doubles emplois et de mutualiser les ressources.
14. L'Assemblée a appelé à un financement adéquat et durable du programme régulier pour le développement des capacités et sa coordination afin d'assurer une mise en œuvre solide et durable du développement des capacités et d'aider la COI à se positionner stratégiquement au sein de la grande famille des Nations unies pour les océans.
15. Les États membres et les deux organisations suivants ont choisi de fournir des comptes rendus de leurs interventions en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : Brésil, Canada, Colombie, Espagne, États-Unis, France, Indonésie, Japon, Kenya, Nouvelle-Zélande, Portugal, Royaume-Uni, SCOR et OMM.
16. L'Assemblée a adopté la décision A-32/4.3.

## 4.4 RÉVISION DE LA POLITIQUE DE LA COI EN MATIÈRE D'ÉCHANGE DE DONNÉES OCÉANOGRAPHIQUES (2003, 2019)

1. Mme Lotta Fyrberg, co-Présidente du Comité de la COI sur l’Échange international des données et de l’information océanographiques (IODE), a présenté ce point. Elle a rappelé que l’Assemblée de la COI, à sa 31e session (juin 2021), avait reconnu qu’une révision de la « Politique de la COI en matière d’échange de données océanographiques (2003) » (instaurée il y a 20 ans et à laquelle une révision mineure avait été apportée en 2019) était opportune ; l’Assemblée avait donc adopté sa décision A-31/3.4.2 portant création du Groupe de travail intersessions de la COI sur la révision de la Politique de la COI en matière d’échange de données océanographiques (2003, 2019) (IWG‑DATAPOLICY), doté du mandat suivant :

(i) créer un inventaire des politiques internationales, nationales et organisationnelles existantes en matière de données ;

(ii) examiner et comparer les politiques internationales, nationales et organisationnelles existantes en matière de données ;

(iii) élaborer un glossaire avec des définitions claires (par exemple, libre/gratuit et sans restriction ; données/métadonnées/informations, options de licence) ;

(iv) étudier l’élargissement de la portée et de l’intitulé de la Politique d’échange de données océanographiques de la COI ;

(v) demander conseil aux organisations partenaires/apparentées et aux organisations reconnues comme fournisseurs/gestionnaires de données ;

(vi) organiser une large consultation sur la proposition de révision de la Politique de la COI en matière d’échange de données océanographiques auprès des États membres et des programmes mondiaux et régionaux de la COI ;

(vii) soumettre une politique révisée d’échange de données océanographiques à l’Assemblée de la COI à sa 32e session, en 2023.

1. Le Groupe de travail est composé de membres invités, conformément à la recommandation formulée par l’IODE à sa 26e session, et compte également sur la présence de représentants de programmes mondiaux et régionaux de la COI (GOOS, IODE, HAB, acidification de l’océan, Rapport mondial sur les sciences océaniques, tsunamis, IOCAFRICA et WESTPAC). La lettre circulaire de la COI n° 2864 du 9 novembre 2021 décrit le processus visant à faciliter les travaux de l’IWG‑DATAPOLICY et établit son calendrier. Le Groupe de travail s’est réuni en avril et en mai 2022. Une séance d’information destinée aux États membres de la COI a eu lieu le 21 octobre 2022 et attiré 60 participants de 18 États membres. Le projet final a été préparé par le Groupe de travail en décembre 2022, puis présenté à l’IODE à sa 27e session en mars 2023.
2. Les représentants de 9 États membres et d'une organisation ont pris la parole.
3. L'Assemblée a remercié Mme Lotta Fyrberg, coprésidente de l'IODE, pour son rapport clair et concis, et M. Taco de Bruin, membre du Groupe de travail intersessions de la COI sur la révision de la politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques (2003, 2019) (IWG-DATAPOLICY), ainsi que les membres du Groupe de travail, pour le travail considérable qu'a représenté l'élaboration de la nouvelle politique.
4. L'Assemblée s'est félicitée de l'attention portée aux principes FAIR (findable, accessible,interoperable, reusable), ainsi qu'aux principes CARE (Principles for Indigenous Data Governance), qui permettront de prendre pleinement en compte les droits et les intérêts des populations autochtones.
5. L’Assemblée et l'OMM (qui a adopté sa politique unifiée en matière de données en 2021) se sont félicitées de l'alignement de la nouvelle politique sur celle de l'OMM, qui encouragera une collaboration plus étroite entre les deux organisations.
6. L' Assemblée s'est en outre félicitée de cette nouvelle politique, qui constitue un cadre essentiel pour soutenir le développement du Système de données et d'information océanographiques (ODIS) de la COI ainsi que l'écosystème de données prévu par la Décennie de l’Océan, qui pourrait également inclure des données socioculturelles et économiques, essentielles pour compléter une chaîne de valeur complète et une gamme complète d'avantages sociétaux.
7. Les États membres suivants et une organisation ont choisi de fournir des comptes rendus de leurs interventions en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : Brésil, Colombie, États-Unis, Japon, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et OMM.
8. L'Assemblée a adopté la décision A-32/4.4.

## 4.5 STATUT DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA COI POUR L'OCÉAN INDIEN CENTRAL (IOCINDIO)

1. Le Président M. Ariel Troisi, en sa qualité de co-président du Groupe de travail intersessions à composition non limitée (OEIWG) sur le statut du Comité régional pour l'océan Indien central (IOCINDIO) présente ce point.
2. Mr Troisi a rappelé qu’à sa 31e session (Siège de l’UNESCO, Paris, 14-25 juin 2021), l’Assemblée de la COI avait examiné la proposition formulée par l’IOCINDIO visant à modifier le statut du Comité pour en faire une sous‑commission de la COI et, dans sa décision A-31/3.5.6, avait décidé de poursuivre la mise en place de la Sous-commission de la COI pour l’océan Indien central en vue de présenter le projet de résolution correspondant à l’Assemblée de la COI à sa 32e session, en 2023. L’Assemblée de la COI, à sa 31e session, a également décidé d’entreprendre les démarches qu’il restait à effectuer pour établir l’IOCINDIO en tant que Sous-commission par le biais d’un groupe de travail intersessions à composition non limitée chargé de définir : le mandat de la Sous-commission ; sa portée géographique ; son programme de travail ; les projets et le soutien financier proposés ; et les mécanismes de coordination avec les Sous-commissions adjacentes. L’Assemblée de la COI, à sa 31e session, a ensuite demandé au Secrétaire exécutif de la COI : (i) de créer un groupe de travail intersessions à composition non limitée et d’inviter les États membres intéressés à y participer ; (ii) de collaborer étroitement avec le Gouvernement indien afin d’envisager des modalités appropriées pour la mise en place du secrétariat régional de la future Sous-commission de la COI pour l’océan Indien central ; et (iii) de faire rapport au Conseil exécutif, à sa 55e session en 2022, sur l’état d’avancement de la mise en œuvre de la décision susmentionnée.
3. Le Groupe de travail a été créé dans le sillage de la lettre circulaire de la COI n° 2872 du 4 janvier 2022, rassemblant les États membres et les observateurs suivants : Arabie saoudite, Australie, Bangladesh, Bénin, Côte d’Ivoire, Émirats arabes unis, États-Unis d’Amérique, Guinée équatoriale, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, République islamique d’Iran, Kenya, Koweït, Madagascar, Maldives, Maroc, Maurice, Oman, Pakistan, Philippines, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Thaïlande, Togo et Royaume‑Uni, ainsi que le Vice-Président du Groupe électoral IV de la COI, les Présidents de la Sous‑commission de la COI pour l’Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA) et de la Sous‑Commission de la COI pour le Pacifique occidental (WESTPAC), les anciens membres de l’IOCINDIO, le centre régional de coordination opérationnelle (RCOC) situé aux Seychelles et quelques scientifiques présents à titre personnel. Le Groupe de travail est co‑présidé par le Président de la COI et le Président de l’IOCINDIO. Le Secrétaire technique par intérim de l’IOCINDIO fait office de secrétaire technique. Le Secrétaire exécutif a également participé et contribué aux travaux du Groupe de travail, de même que plusieurs membres du personnel de la COI selon les circonstances.
4. Le Président de la COI a informé l’Assemblée qu’en sa qualité de co-Président du Groupe de travail, il avait présenté au Conseil exécutif de la COI, à sa 55e session (Siège de l’UNESCO, Paris, 14‑17 juin 2022), un rapport intérimaire sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la décision A-31/3.5.6. Il a rappelé que l’Ambassadeur du Bangladesh en France et Délégué permanent auprès de l’UNESCO, S. E. M. Khondker M. Talha, avait fait une présentation complémentaire au nom du contre-amiral (à la retraite) Khurshed Alam, Président de l’IOCINDIO et co‑Président du Groupe de travail, qui s’était trouvé dans l’impossibilité d’assister à la 55e session du Conseil exécutif.
5. Le Conseil exécutif de la COI, à sa 55e session, a accueilli favorablement le rapport d'activité du Groupe de travail sur l'évaluation de l'impact environnemental (IOC/EC-55/3.5.2.Doc(1)) et a pris en considération les interventions des États membres, des présidents d'IOCAFRICA et de WESTPAC, ainsi que des observateurs. La création de la Sous-commission de la COI pour l’océan Indien central bénéficiait d’un soutien unanime, mais des préoccupations ont été exprimées quant à sa portée géographique et au possible affaiblissement des responsabilités des Sous-commissions déjà en place, notamment l’IOCAFRICA et la WESTPAC. Le Conseil exécutif a ensuite adopté sa décision EC-55/3.5.2, qui invite le Groupe de travail intersessions à poursuivre ses consultations, y compris avec les Sous-commissions de la COI, et à présenter son rapport final et ses recommandations à l’Assemblée de la COI pour examen à sa 32e session. Les recommandations étaient de respecter la couverture géographique des autres sous‑commissions de la COI et de définir les spécifications nécessaires de l’éventuelle future Sous‑Commission de la COI pour l’océan Indien central (IOCINDIO), telles que son intitulé, son mandat, son programme de travail et les projets et le soutien financier proposés, ainsi que les mécanismes de coordination avec les Sous-commissions adjacentes dans les zones géographiques d’intérêt commun, tout en évitant les chevauchements d’activités et les doubles emplois.
6. Enfin, M. Troisi a informé l’Assemblée que le Groupe de travail avait tenu sept (7) réunions de consultation en ligne du 28 février 2022 au 13 avril 2023 et conclu ses travaux par l’adoption à l’unanimité du projet de mandat de la Sous-commission de la COI pour l’océan Indien central, étant entendu, avec un accord par consensus, que celle-ci ne devrait ni empiéter sur les travaux et/ou les responsabilités des Sous-commissions de la COI voisines existantes, ni les saper, les déprécier ou les compromettre, en particulier l’IOCAFRICA et la WESTPAC. Le Groupe de travail est également convenu que la future Sous‑Commission de la COI pour l’océan Indien central devrait maintenir la couverture géographique actuelle du Comité régional, limitée à l’océan Indien central. Aux fins du présent document, l’expression « océan Indien central » désigne la zone de l’océan Indien adjacente, à l’ouest, à celle de l’IOCAFRICA et, à l’est, à celle de la WESTPAC. Une coordination adéquate avec les sous‑commissions adjacentes a été proposée pour éviter les chevauchements, en se focalisant sur la coopération, la collaboration et l’intégration des activités de la COI au profit de toutes les régions.
7. Les représentants de sept États membres et d'une Sous-commission ont pris la parole.
8. L'Assemblée a soutenu le rapport du Président de la COI et a félicité les coprésidents du Groupe de travail de l'OEI, qui ont su diriger le Groupe de travail de manière consensuelle et éviter les chevauchements avec les Sous-commissions adjacentes.
9. L'Assemblée a accueilli favorablement le rapport final du groupe de travail et le projet de résolution proposé, encourageant la coopération, la collaboration, la synergie et la coordination entre les organes subsidiaires régionaux de la COI. L'Assemblée a estimé que les organes subsidiaires régionaux devraient jouer un rôle clé au niveau régional dans le développement des sciences océaniques, promouvoir la connaissance et la maîtrise des océans et s'attaquer vigoureusement aux questions du changement climatique et de la perte de biodiversité, en vue de contribuer à la définition d'outils scientifiques qui renforceront la résilience des écosystèmes.
10. L'Assemblée a en outre souligné que la transformation du Comité de l'IOCINDIO en une Sous-commission de la COI est tout à fait opportune car elle favorisera la coopération avec les organisations régionales et contribuera à élever les programmes existants tels que le Centre de carbone bleu de l'IORA dans l'ensemble de l'océan Indien et renforcera également les synergies avec les centres existants pour les tsunamis dans l'océan Indien. Les États membres qui apportent leur soutien ont indiqué qu'ils continueraient à investir dans des programmes régionaux tels que l'IOGOOS, le RAMA, l'IIOE-2, le GO-AN et d'autres initiatives émergentes avec une approche innovante des programmes de formation par le biais des centres de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO, des chaires UNESCO et de l'Académie mondiale des professeurs d'océan, ainsi que par le biais d'installations océanographiques nationales.
11. Après une brève introduction au projet de résolution, un État membre a suggéré d'inclure un paragraphe reflétant l'importance du rapport final du groupe de travail intersessions à composition non limitée, qui a fourni des informations transparentes sur la conduite, les opérations, les résultats consensuels et les produits, en mettant l'accent sur la synergie, la coopération et la collaboration et en évitant ainsi les chevauchements avec des missions scientifiques claires, ce qui a conduit à son adoption à l'unanimité au niveau du groupe de travail.
12. Les États membres ont souhaité un plein succès à la Sous-commission de l'IOCINDIO.
13. Le Président de la COI a conclu ce point en remerciant les États membres pour leur attitude positive qui a permis de résoudre toutes les questions et préoccupations sensibles.
14. Les États membres suivants et un représentant d'organe subsidiaire ont choisi de fournir les comptes rendus de leurs interventions en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : États-Unis, France, Inde, Japon, Kenya et WESTPAC.
15. L'Assemblée a adopté la résolution A-32/1 de la COI présentée par le Bangladesh, la République islamique d'Iran, le Kenya, le Koweït, le Pakistan et les Émirats arabes unis.

## 4.6 CONTRIBUTIONS DE LA COI AUX PROCESSUS DE GOUVERNANCE DES NATIONS UNIES

1. M. Barbière, Chef de la Section des politiques marines et de la coordination régionale (IOC/MPR), a présenté ce point de l’ordre du jour. Consciente du rôle qu’elle joue au sein du système des Nations Unies, du fait de ses Statuts, en tant qu’organisation internationale compétente dans les domaines de la recherche scientifique marine (RSM) et du transfert des techniques marines, la COI contribue aux différents processus des Nations Unies relatifs à l’océan.
2. Il a été rappelé que, parmi les principales avancées de ces dernières décennies dans le domaine océanographique, figurait l’accord conclu en mars 2023 entre les États membres de l’ONU en vue de la création d’un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Cet accord sur la « haute mer » aborde un large éventail de questions, telles que les ressources génétiques marines, les études d’impact sur l’environnement, les outils de gestion par zone ou encore le renforcement des capacités et le transfert de techniques. Point important pour la Commission, la version finale de l’Accord fait référence à une éventuelle coopération avec la COI et l’UNESCO en vue de la mise en œuvre du centre d’échange qui doit être créé dans le cadre du nouvel accord, ouvrant ainsi potentiellement la voie au déploiement, dans l’intérêt de tous les pays, des plates-formes et des programmes de renforcement des capacités et de transfert des techniques marines de la COI qui ont déjà fait leurs preuves et sont pleinement opérationnels. Étant donné que la COI dispose d’une expertise technique reconnue dans différents domaines intéressant l’accord sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, des discussions supplémentaires avec les États membres et le futur secrétariat du Traité (qui n’a à ce stade pas encore été établi) seront nécessaires pour définir et mettre au point une approche collaborative, afin que la COI puisse fournir des contributions scientifiques et techniques dans le cadre du fonctionnement et de la mise en place de l’Accord, conformément à son mandat.
3. Concernant le domaine de la biodiversité marine, M. Barbière a également évoqué l’adoption, en décembre 2022, à l’occasion de la 15e Conférence des Parties (COP‑15) à la Convention sur la diversité biologique, du nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Ce Cadre s’articule autour de quatre grands objectifs et de 23 cibles visant à sauvegarder la biodiversité de la planète, dont la plus emblématique est la cible 3, qui prévoit qu’« au moins 30 % des zones terrestres et des eaux intérieures, ainsi que des zones marines et côtières (...) soient dûment conservées et gérées », alors que les zones terrestres et marines protégées correspondent à ce jour respectivement à17 % et 8 %. Plusieurs autres cibles sont en lien avec l’action de la COI et de la Décennie de l’océan dans les domaines de l’océanographie ; de l’évaluation de la biodiversité ; de l’observation de l’océan et de la gestion des données océaniques ; de la planification de l’espace marin ; ou encore du développement des capacités dans le domaine des sciences de la mer.
4. M. Barbière a aussi fait le point sur la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur les océans, qui s’était tenue à Lisbonne (Portugal) en 2022, précisant que l’organisation de la prochaine Conférence sur les océans, qui serait accueillie par la France et le Costa Rica en 2025, était en bonne voie. Il a également fait le point sur les contributions de la COI au Dialogue océan climat (juin 2023) et à la réunion de la Conférence des parties (COP-28) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il a en outre fait le point sur l’appui que la COI prévoyait d’apporter au 3e cycle du Mécanisme de notification et d’évaluation systématiques à l’échelle mondiale de l’état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, qui incluait un projet de colloque conjoint sur les aspects relatifs à la science et à l’élaboration des politiques d’organisation, organisé avec la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Secrétariat de l’ONU et devant se tenir au Siège de l’UNESCO, en décembre 2023.
5. Les représentants de 12 États membres et un observateur ont pris la parole.
6. L'Assemblée a soutenu l'engagement continu du Secrétariat de la COI et des États membres dans les processus des Nations Unies. Les États membres se sont félicités du degré de visibilité atteint par le processus BBNJ en particulier, ainsi que de la collaboration accrue avec la DOALOS des Nations unies en vue de créer des synergies plus fortes entre l'Évaluation mondiale des océans et la Décennie de l’océan.
7. Certains États membres ont souligné que si certains de ces processus peuvent créer une nouvelle demande pour le travail de la COI, il est important de consolider le premier soutien financier pour les programmes existants afin qu'ils puissent produire les résultats escomptés.
8. Les États membres suivants ont choisi de fournir des comptes rendus de leurs interventions en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour l'annexe d’informations au rapport de la réunion : Brésil, Chili, Espagne, États-Unis, Japon, Kenya et Royaume-Uni.
9. L'Assemblée a adopté la décision A-32/4.6.

## 4.7 ÉLABORATION D’UNE NOUVELLE STRATÉGIE À L’ÉCHELLE DE LA COI SUR LA PLANIFICATION ET LA GESTION DURABLES DE L’OCÉAN

1. M. Barbière, Chef de la Section des politiques marines et de la coordination régionale (IOC/MPR) a présenté ce point de l’ordre du jour en rappelant qu’au cours des 30 dernières années, la COI avait entrepris de développer des approches scientifiques pour soutenir les efforts en matière de gestion intégrée de l’océan aux niveaux local, national et transfrontalier, parmi lesquelles : (i) la promotion du concept de « grands écosystèmes marins », qui met l’accent sur la gestion transfrontalière des ressources marines avec des partenaires tels que la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), le Fonds pour l’environnement mondial (FEM) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; (ii) la création du Programme de gestion intégrée des zones côtières, qui porte principalement sur les outils techniques et le renforcement des capacités associées, aux fins de la gestion et de l’adaptation des zones côtières et de l’atténuation des risques dans ces zones (cf. Stratégie de gestion intégrée des zones côtières approuvée par l’Assemblée de la COI en 2017, document IOC-XXIX/2 Annex 16) ; et (iii) les efforts internationaux en matière de planification de l’espace marin (PEM), que la COI pilote depuis 2006 en élaborant des orientations techniques soutenues par des actions connexes de renforcement des capacités dans tous les bassins océaniques. Ces approches ont été renforcées en 2017 avec l’élaboration, par la COI et la Commission européenne, d’une Feuille de route conjointe pour faire progresser la mise en œuvre de la planification de l’espace marin au niveau mondial et la création de l’initiative « MSPglobal ». En 2022, la Feuille de route conjointe a été renouvelée pour cinq ans.
2. S’appuyant sur les engagements du Groupe de haut niveau pour une économie océanique durable, qui prévoient une gestion durable de la totalité de la zone océanique relevant de la juridiction nationale d’ici à 2025 (ou 5 après avoir intégration du Groupe), ainsi que sur les dispositions de la Déclaration de Lisbonne, adoptée à l’issue de la Conférence sur les océans, qui soulignent le rôle des mesures et des innovations scientifiques qui permettent d’« orienter la gestion intégrée de l’océan, la planification et la prise de décisions », et sur les diverses initiatives lancées par des organismes internationaux, régionaux et nationaux pour appuyer la mise en œuvre de la gestion de l’océan, de la planification durable de l’océan, de la planification de l’espace marin/maritime et d’autres approches de gestion par zone ou par écosystème, la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) offre l’occasion de donner un coup d’accélérateur à ces efforts dans tous les bassins océaniques.
3. Au vu des avancées récentes dans le domaine de la gestion de l’océan, et compte tenu des objectifs de la Stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029, il est temps pour la Commission et ses États membres d’envisager d’adopter une stratégie à l’échelle de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan, qui permettrait d’orienter la contribution de la Commission à travers ses programmes en matière de sciences océaniques, d’observation et de gestion des données, et de services d’alerte rapide et d’évaluation, grâce à la création de nouveaux services et d’outils de gestion écosystémique, à la réalisation d’évaluations et à la production de documents d’information associés, ou encore à la mise en place d’initiatives de renforcement des capacités à l’appui de la gestion durable de l’océan.
4. M. Barbière a conclu en présentant le processus proposé pour élaborer la stratégie à l’échelle de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan (2024-2030), ainsi que le processus de consultation prévu pour recueillir les observations des États membres, des programmes et organes techniques de la COI et des parties prenantes concernées qui œuvrent à la gestion de l’océan, avant la présentation de la stratégie au Conseil de la COI, à sa 57e session, en 2024.
5. Les représentants de sept États membres ont pris la parole.
6. L'Assemblée s'est félicitée que les travaux de la COI soient davantage axés sur l'articulation d'une approche scientifique de la gestion des océans et a reconnu que la contribution de la COI dans le domaine de la planification de l'espace marin et des grands écosystèmes marins constituait une plate-forme unique pour apporter un soutien plus ciblé aux États membres.
7. Les États membres se sont félicités de l'initiative visant à élaborer une nouvelle stratégie et ont souligné l'importance de la relier aux travaux des programmes de la COI afin de garantir que tous les éléments des fonctions de la COI puissent contribuer au développement de processus de gestion des océans menés par les États membres. Certains États membres ont demandé un délai supplémentaire pour examiner le document IOC/A-32/4.7.Doc(1), qui décrit le processus d'élaboration de la Stratégie à l'échelle de la COI pour la planification et la gestion durables des océans, tout en appuyant la décision selon laquelle le projet de stratégie devrait être présenté au Conseil exécutif de la COI à sa 57e session.
8. Les États membres suivants et le représentant d'un organe subsidiaire régional ont choisi de fournir des comptes rendus de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : États-Unis, Italie, Japon, Norvège, Royaume-Uni et WESTPAC.
9. L'Assemblée a adopté la décision A-32/4.7.

## 4.8 SYSTÈME MONDIAL D'OBSERVATION DE L’OCÉAN

### 4.8.1 **Plan de travail du Système mondial d’observation de l’océan (GOOS) pour 2024-2025**

1. Mme Anya Waite, co-Présidente du Comité directeur du GOOS (GOOS-SC), a présenté ce point. Elle a rappelé que l’Assemblée avait adopté à sa 30e session en 2019 une Stratégie à l’horizon 2030 pour le Système mondial d’observation de l’océan (IOC/BRO/2019/5) qui sous‑tend désormais l’action du bureau et des composantes du GOOS. Le GOOS a été imaginé comme un système d’observation de l’océan véritablement intégré, qui fournit les informations essentielles nécessaires au développement durable, à la sécurité, au bien-être et à la prospérité. Au cœur de cette conception du GOOS en tant que système intégré repose l’établissement de liens tout au long de la chaîne de valeur – qui comprend les observations, la gestion des données, les systèmes de prévision, les évaluations, la gestion des politiques et de l’océan, ainsi que les services offerts aux utilisateurs finaux –, afin de veiller à ce que les observations de l’océan soient adaptées aux objectifs visés et qu’elles répondent aux besoins de la société en matière d’alertes climatiques, météorologiques et en cas de catastrophe, ou encore de santé de l’océan et d’économie bleue.
2. L’océan joue un rôle central pour le climat, la subsistance de milliards de personnes, la biodiversité mondiale et les économies nationales. Si nous n’observons pas l’océan, nous ne serons pas en mesure de faire face au changement climatique, de lutter contre le déclin de la biodiversité mondiale, de créer des marchés viables pour les crédits d’émission de carbone, ou de bâtir des économies stables, fondées sur une gestion saine de l’océan. L’action du GOOS, qui aide les nations à atteindre les objectifs mondiaux en matière de développement durable, conserve son caractère urgent et vital.
3. Mme Waite a fait le point sur l’état du système d’observation continue de l’océan, en s’appuyant sur le suivi régulier des réseaux mondiaux d’observation de l’océan du GOOS, assuré par OceanOPS (le centre opérationnel conjoint de la COI, de l’Organisation météorologique mondiale (OMM) et du GOOS), et sur les données du nouveau portail BioEco du GOOS (hébergé par le Système d’informations sur la biodiversité de l’océan de l’Échange international des données et de l’information océanographiques), qui permet de suivre les programmes d’observation biologique et écologique continue selon 12 variables océaniques essentielles. Elle a également souligné certaines avancées importantes figurant dans le Résumé du Plan de mise en œuvre du GOOS pour 2024‑2025 (IOC/A-32/4.8.1.Doc(1)).
4. Tous les programmes du GOOS en lien avec la Décennie de l’océan progressent. Le Programme « Co‑conception de l’observation des océans » a récemment publié le résumé de l’un de ses ateliers et a défini des projets exemplaires pilotes pour une conception conjointe de notre capacité à produire des données sur le carbone, afin de renseigner les objectifs en matière de climat et les marchés de droits d’émission de carbone ; d’améliorer la prévision de cyclones et ainsi sauver des vies et préserver les biens ; de comprendre les besoins des populations locales en vue de la réalisation des objectifs en matière de biodiversité pour l’après‑2020 ; de prédire et surveiller les vagues de chaleur marines pour assurer la sécurité alimentaire et les services météorologiques et climatiques ; et d’observer les principaux systèmes de courants océaniques et leurs effets sur l’érosion côtière, la pêche, le transport maritime et le tourisme. Le Programme « CoastPredict » a défini une stratégie de mise en œuvre avec des partenaires clés, qui ambitionne de révolutionner, dans le cadre des expériences régionales phares de l’initiative « Global Coast Experiment », les services d’observation et de prévision dans les zones maritimes littorales. Le Programme « Observer ensemble » collabore avec cinq projets de la Décennie de l’océan. Le Bureau de coordination de la Décennie pour l’observation de l’océan a été créé afin de soutenir la coordination et la collaboration entre les 10 programmes de la Décennie consacrés à l’observation de l’océan, et son responsable a été nommé avec l’appui de l’Unité de coordination de la Décennie de la COI.
5. Mme Waite a toutefois fait remarquer que, malgré ces progrès, tous les réseaux mondiaux voyaient les investissements en faveur de l’observation de l’océan stagner, alors même que les besoins d’informations sur l’océan étayées par des données scientifiques et des observations fiables croissaient de façon exponentielle. Soulignant la pression budgétaire accrue due à l’inflation et elle a exhorté les États membres à envisager de financer durablement les infrastructures mondiales d’observation de l’océan.
6. À sa 12e réunion, qui s’est tenue à Halifax (Canada) du 25 au 27 avril 2023, le Comité directeur du GOOS a évalué les progrès accomplis par ce dernier en vue de la réalisation des 11 objectifs stratégiques (*Stratégie du GOOS à l’horizon 2030*, Rapport du GOOS n° 239 ; *Résumé du Plan de mise en œuvre du GOOS pour 2024-2025* (IOC/A-32/4.8.1.Doc(1)) et défini les priorités pour la prochaine période intersessions. Des progrès considérables ont été accomplis sur l'ensemble des 11 objectifs stratégiques. Toutefois, le Comité directeur du GOOS a souligné la nécessité de définir plusieurs domaines prioritaires, notamment : la sensibilisation et la communication, la coordination régionale, la Décennie des Nations Unies pour l'océan et le travail du programme « Ocean Observing Co-Design », qui a été mentionné comme important dans plusieurs des objectifs stratégiques, ainsi que l’évolution de la gouvernance du GOOS en tant qu'action clé pour 2023. Enfin, le renforcement de l’équipe de base du GOOS a été identifié comme étant essentiel au fonctionnement. Le Comité directeur a noté que le GOOS présentait plusieurs points faibles au sein de ses structures de soutien de base, et qu'un soutien accru était vital pour réaliser la Stratégie GOOS 2030 et les actions de la Décennie de l’océan. Le Comité directeur du GOOS a entériné la proposition de nouvelle Alliance régionale pour le GOOS formulée par le Système intégré d’observation des océans du Canada (SIOOC, IOC/A-32/4.8.1.Doc(2)) et a validé l’actualisation du mandat des points focaux nationaux du GOOS (cf. lettre circulaire de la COI n° 2931).La promotion du système d’observation de l’océan reste prioritaire et sous-tend l’action de l’équipe de base du GOOS.
7. L’exécution du plan est appuyée par un bureau du GOOS et reçoit des contributions décentralisées de la COI, de l’OMM et d’un grand nombre d’États membres et d’organisations, que Mme Waite a remercié pour leur soutien. Les aides reçues par l’équipe de base du GOOS ont légèrement augmenté en 2022‑2023, sans pour autant suffire à permettre la mise en place complète d’un système d’observation continue de l’océan, adapté et étendu, nécessaire pour s’adapter au climat et à la biodiversité, ainsi que pour parvenir à une gestion et une économie durables de l’océan. Renforcer le soutien à l’équipe de base du GOOS sera un domaine d'action prioritaire, à envisager de concert avec l’évolution de sa gouvernance.
8. Mme Waite a conclu en faisant valoir les progrès réalisés dans le cadre du Plan de mise en œuvre du GOOS et en encourageant les États membres à soutenir les programmes du GOOS en lien avec la Décennie de l’océan, qui sont, du fait de leur transversalité, des moteurs essentiels du changement, ainsi qu’à appuyer le Bureau du GOOS dans son action au service des Nations Unies et face aux difficultés rencontrées par les États membres dans le cadre de la mise en place d’un système d’observation de l’océan adapté et en mesure de répondre à de nombreux défis sociétaux.
9. Les représentants de 20 États membres et 2 observateurs ont pris la parole.
10. Les États membres de la COI ont remercié les coprésidents et le Secrétariat du GOOS pour le travail intersession et le rapport sur le plan de travail 2023-2025 du GOOS. Les États membres ont accueilli favorablement et soutenu le plan de travail du GOOS pour la période 2023-2025.
11. Un certain nombre d'Etats membres ont souligné leurs contributions nationales au GOOS, par le biais du développement de systèmes et de comités nationaux, de contributions aux réseaux mondiaux d'observation de l'océan et aux systèmes de prévision, et par le biais de la contribution d'experts au Comité directeur du GOOS et à ses composantes. L'Italie a indiqué que son gouvernement investissait 50 millions d'euros dans un système italien intégré d'observation des océans (IOOS) afin de garantir l'accès aux variables océaniques essentielles, aux variables climatiques essentielles et aux variables essentielles de biodiversité et leur surveillance à long terme. De nombreux États membres ont exprimé leur souhait de continuer à travailler avec le GOOS et à le soutenir.
12. Plusieurs États membres ont également fait part de leur intention de participer aux programmes de la Décennie de l’océan du GOOS et de la nécessité d'accorder la priorité au renforcement des liens tout au long de la chaîne de valeur et jusqu'à la côte.
13. Les États membres ont également noté le rôle central et principal du GOOS dans le travail de la COI, fournissant des conseils essentiels et soutenant toutes les autres fonctions, et que les observations océaniques devenaient de plus en plus importantes dans le contexte de la Décennie de l’océan. Un certain nombre d'États membres ont fait remarquer que le GOOS manquait cruellement de fonds et ont souligné la nécessité d'allouer des ressources suffisantes au GOOS pour qu'il puisse accomplir son travail. Les États membres ont suggéré que la COI envisage de stabiliser le GOOS avec un budget supplémentaire, et les États membres ont été priés d'en prendre note lors de l'examen du budget. La demande de ressources formulée par le GOOS a été jugée réaliste et les États membres ont été encouragés à la soutenir.
14. La nécessité de surveiller l'état des océans et de prévoir les changements à long et à court terme a été bien reconnue, le climat, ainsi que les prévisions environnementales, les alertes aux risques et l'autonomisation des communautés côtières étant considérés comme des domaines clés dans lesquels les observations et les prévisions sont essentielles.
15. Le travail du GOOS sur l'initiative Dialogues avec l'industrie a été salué, et cette initiative continuera à développer des conseils et des idées sur l'approfondissement des partenariats public-privé et de la collaboration dans l'observation des océans, car les besoins de la société dépassent notre capacité à les satisfaire.
16. Les travaux relatifs à la réalisation d'observations continues de l'océan dans les zones relevant de la juridiction nationale ont également été jugés importants (voir le point 4.8.2).
17. Certains États membres ont demandé que le GOOS progresse dans l'évolution de sa gouvernance, notant que, bien que les États membres se tournent vers le GOOS pour obtenir des conseils, sa gouvernance ne permet pas de fixer efficacement les priorités ni d'accéder à un financement externe élargi, et qu'il est nécessaire d'être plus réactif aux besoins nationaux. Un appel a été lancé pour que ce sujet soit traité avec urgence, en référence à un rapport commandé par le GOOS (réf. « Rapport d'étude sur le soutien apporté aux systèmes mondiaux et régionaux d'observation de l'océan » par Neville Smith, 30 mars 2021, English only), et il a été signalé que le GOOS pourrait s'inspirer des récentes analyses de la gouvernance de la GEBCO et du SMOC. Il a également été recommandé au GOOS de renforcer ses capacités en matière de données, d'améliorer la transparence de la gestion des données et de trouver des moyens de renforcer la fourniture de données. Il a été noté que les liens entre l'IODE et le GOOS pourraient être encore renforcés et que la collaboration entre le GOOS et l'IODE est une bonne voie à suivre pour comprendre les utilisateurs finaux des données.
18. Les États membres ont noté l'importance des points focaux nationaux du GOOS et le fait qu'ils peuvent être d'une grande utilité et d'une grande efficacité dans le renforcement du système d'observation de l'océan, tout en reconnaissant l'importance et la nécessité de renforcer la coordination nationale et régionale. La revitalisation récente de certaines régions a été jugée positive. Plusieurs États membres ont fait part de leur intérêt à soutenir d'autres États par l'échange de technologies, de données et d'expériences. Le GOOS-Afrique a été qualifié d'important pour la région, et le souhait d'une plus grande coopération internationale pour sa réussite a été exprimé.
19. L'idée que le Système canadien intégré d'observation de l'océan (CIOOS) devienne une alliance régionale du GOOS a reçu un large soutien. Il a été noté que le CIOOS a réussi à s’éloigner d’une approche cloisonnée des données et a mis en œuvre des bonnes pratiques basées sur les variables océaniques essentielles (EOV). De plus, le CIOOS bénéficie de la collaboration avec le GOOS et d'autres Alliances régionales du GOOS.
20. L'Organisation météorologique mondiale a insisté sur l'importance de renforcer le partenariat avec l'OMM, en notant les liens entre le GOOS et l’analyse continue des besoins, et en faisant le lien avec le programme « Ocean Observing Co-Design ». L'OMM a exprimé sa volonté de soutenir l'évolution de la gouvernance de base du GOOS. L'European Marine Board a noté que l'observation des océans devait être considérée comme une infrastructure essentielle, que les points focaux nationaux du GOOS étaient essentiels pour relier le GOOS aux priorités nationales et qu'il était nécessaire de disposer d'une structure stable d'investissements institutionnels pour maintenir le système en place.
21. Les coprésidents du GOOS ont remercié les États membres et les coparrains pour leur soutien à la mission et au travail stratégique du GOOS. Ils ont noté que l'évolution de la gouvernance du GOOS était une priorité pour le GOOS dans ce plan de travail.
22. Les États membres suivants et un observateur ont choisi de fournir des comptes rendus de leurs interventions en plénière sur ce point de l'ordre du jour et sur les questions liées au GOOS dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : Argentine, Brésil, Canada, Colombie, Espagne, États-Unis, France, Inde, Italie, Japon, Royaume-Uni et European Marine Board.
23. L'Assemblée a adopté la décision A-32/4.8.1.

### 4.8.2 **Observation des** **océans dans les zones relevant de la juridiction nationale**

1. Mme Emma Heslop, Cheffe par intérim de la Section des observations et services océaniques de la COI, a présenté ce point. Elle a rappelé que les réseaux d’observation de l’océan avaient signalé au Comité directeur et au Groupe de coordination des observations du GOOS des « problèmes » concernant la réalisation d’observations continues de l’océan dans les zones relevant de la juridiction nationale. De plus, un « atelier d’experts sur l’observation de l’océan dans les zones relevant de la juridiction nationale » (Rapport n° 246 du GOOS) a été organisé en 2020, dont les résultats et les recommandations ont été présentés au Conseil exécutif de la COI, à sa 55e session. Après examen du résumé, le Conseil exécutif a prié le Secrétaire exécutif d’inviter les États membres et les réseaux du GOOS à fournir des informations sur leurs expériences concernant l’observation continue de l’océan dans les zones relevant de leur juridiction nationale, y compris les problèmes identifiés par le GOOS dans le cadre de l’atelier d’experts (Décision EC-55/3.4).
2. En conséquence, en novembre 2022, les réseaux mondiaux d’observation de l’océan ont été priés de fournir des précisions supplémentaires dans le cadre d’une consultation à l’issue de laquelle 66 réponses ont été reçues. En février 2023, la lettre circulaire de la COI n° 2938 a invité les États membres de la COI à fournir un retour d’expérience et 15 d’entre eux se sont pliés à cet exercice. Un résumé des résultats figure dans le document IOC/A-32/4.8.2.Doc(1).
3. Mme Heslop a passé en revue les résultats de l’enquête réalisée auprès des réseaux mondiaux d’observation de l’océan, qui avait révélé que ces derniers rencontraient des problèmes, conformément à ce qui avait déjà été déterminé dans le cadre de l’atelier d’experts, et qu’il s’agissait, pour certains d’entre eux, de problèmes relativement importants entraînant des conséquences sur la portée, les coûts et l’efficacité des observations.
4. Les résultats de la consultation des États membres sont à la fois variés et intéressants. Certains États membres ont déclaré ne rencontrer aucune difficulté dans l’observation continue de l’océan dans les zones relevant de la juridiction nationale, tandis que d’autres ont fait état de plusieurs difficultés, rapportant notamment des situations où l’autorisation de recherches scientifiques marines (RSM) avait été refusée ou accordée juste avant le début de la mission. Enfin, certains pays ont indiqué ne pas procéder à des observations continues de l’océan dans les eaux territoriales d’un autre État. La plupart des États ont déclaré avoir autorisé des pays étrangers à entreprendre des activités d’observation continue de l’océan dans les eaux relevant de leur juridiction nationale, et que le délai de délivrance de l’autorisation était souvent de deux à quatre mois. Plusieurs États membres ont signalé des différences entre les demandes d’autorisation concernant les RSM et celles concernant les recherches halieutiques. La plupart des pays ont noté qu’un ou plusieurs des « espaces de solution » proposés dans le rapport sur l’atelier d’experts pourraient permettre d’atténuer les problèmes rencontrés. Parmi les sept « espaces de solution » évoqués, le « processus de type Argo » a été mentionné à plusieurs reprises et des détails utile ont été fournis concernant les approches concluantes en matière de processus d’autorisation de RSM.
5. Mme Heslop a conclu qu’il serait intéressant de créer un groupe de travail ad hoc d’États membres pour examiner les résultats des enquêtes, définir et étudier certaines difficultés et certaines approches concluantes adoptées par les États membres et adresser des recommandations sur les mesures à prendre au Conseil exécutif de la COI, en 2024.
6. Les représentants de 18 États membres et de 3 observateurs ont pris la parole.
7. Le contenu du rapport a été largement salué pour l’aperçu utile qu’il donne des problèmes rencontrés par les réseaux mondiaux et des expériences des États membres.
8. De nombreux États membres ont souligné l'importance de l’observation des océans pour le climat, la santé des océans, les zones côtières et la société en général, ainsi que l'importance des réseaux mondiaux qui recueillent les observations indispensables.
9. Un certain nombre d'États membres ont noté que le rapport de l'OONJ offrait quelques espaces de solution potentiels, dans le cadre de l'UNCLOS, qui pourraient être explorés par les États membres, y compris des accords régionaux et l'utilisation du système de notification Argo comme modèle réussi, et certains États membres ont proposé que le GOOS entreprenne également des activités de sensibilisation pour aider les États à réaliser la valeur des observations, y compris l'impact positif sur l'adaptation des États au changement climatique et au développement économique durable.
10. Les États membres ont noté que la plupart des États membres qui ont répondu à l'enquête ont fait état d'expériences positives en matière d'observation continue de l'océan dans les zones relevant de leur juridiction nationale, bien que certains aient également fait état de problèmes et de difficultés dans les mers bordières, où toute la zone relève de la juridiction nationale. Certains États membres considèrent que les observations soutenues de l'océan relèvent des dispositions de la UNCLOS relatives au dégagement scientifique en mer, mais d'autres ne sont pas de cet avis.
11. Il a été noté que les réponses des États membres contenaient plusieurs bonnes pratiques et idées concernant les processus et les protocoles relatifs à la conduite d'observations dans les zones relevant de la juridiction nationale et qu'il serait utile de les identifier et de les partager, voire d’établir les meilleures pratiques afin d'actualiser, de moderniser et peut-être de normaliser les processus adoptés pour mettre en œuvre le droit de la mer. Certains États membres ont indiqué qu'ils recevaient de nombreuses demandes d'autorisation pour la réalisation d'observations continues de l'océan dans des zones relevant de leur juridiction nationale et qu'ils avaient mis en place des procédures solides et rationalisées pour traiter ces demandes. Plusieurs États membres ont suggéré qu'un échange entre les États membres concernant les processus serait utile, et un État membre a indiqué qu'une certaine forme d'identification sur les flotteurs autonomes serait utile. Certains États membres souhaiteraient avoir davantage de preuves de l'impact des problèmes signalés par les réseaux d'observation de l'océan sur le GOOS, afin de mieux comprendre la valeur de toute action.
12. Tous les États membres ont soutenu la décision de former un groupe de travail ad hoc sur l'observation des océans dans les zones relevant de la juridiction nationale.
13. Certains États membres ont fait remarquer que les travaux du groupe de travail ad hoc devraient être menés dans le cadre de l'UNCLOS, d'autres ont noté que le groupe de travail lui-même devrait faire rapport au Conseil exécutif de la COI et que la COI devrait continuer à recueillir les réponses des États membres.
14. L'Organisation hydrographique internationale (OHI) et l'Organisation mondiale de la métrologie (OMM) ont également exprimé leur intérêt à se connecter au groupe de travail, l'OHI faisant état de discussions similaires concernant l'approvisionnement en données bathymétriques, et l'OMM évoquant sa coopération avec le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) dans ce domaine. Le département du droit de la mer des Nations unies (DOALOS) a fait remarquer que le processus de consultation informelle de l'année dernière portait sur le thème de l'observation des océans et qu'il était conscient de la valeur des observations océaniques et des difficultés opérationnelles. La DOALOS a noté la nécessité de travailler dans le cadre de la UNCLOS et a indiqué qu'elle était prête à collaborer avec les États membres pour trouver des solutions pratiques et qu'elle pourrait mettre à jour les guides sur la mise en œuvre du droit de la mer.
15. Les États membres suivants ont exprimé leur intérêt à faire partie du groupe de travail ad hoc proposé sur l'observation de l'océan dans les zones relevant de la juridiction nationale : Allemagne, Argentine, Chine, Fédération de Russie, France, Japon, Kenya, Portugal et Thaïlande.
16. Les États membres suivants ainsi que le représentant d’une organisation ont choisi de fournir des comptes rendus de leurs interventions en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : Argentine, Canada, Chili, États-Unis, Fédération de Russie, Japon, Kenya, Royaume-Uni, Thaïlande et OHI.
17. Un groupe de rédaction a été mis en place pour travailler à l'adaptation de la décision en fonction des suggestions de plusieurs États membres. Des échanges utiles ont eu lieu sur les différentes positions des États membres concernant les observations océaniques et le droit de la mer, et tous les membres se sont engagés à trouver un cadre acceptable. Un consensus a été atteint et la décision a été reformulée avec succès. Onze États membres ont participé au groupe de rédaction : Argentine, Bangladesh, Chine, Danemark, États-Unis, Fédération de Russie, France, Japon, Portugal, Royaume-Uni et. Turquie.
18. L'Assemblée a adopté la décision A-32/4.8.2.

## 4.9EXAMEN QUADRIENNAL DU CONSEIL COLLABORATIF MIXTE OMM-COI

1. M. Srinivasa Kumar Tummala, co-Président du Conseil collaboratif mixte OMM-COI et Vice‑Président de la COI, a présenté ce point de l’ordre du jour. Il a rappelé aux États membres que le Conseil collaboratif mixte OMM-COI (ci-après le Conseil collaboratif mixte) avait été créé en 2019, en application de la résolution XXX-2 de l’Assemblée de la COI. Il a noté que la résolution XXX‑2 priait le Conseil collaboratif : (i) de faciliter la poursuite des travaux menés dans le cadre des fonctions et activités de la Commission technique mixte OMM/COI d’océanographie et de météorologie maritime (CMOM) en recommandant des liens avec les structures de travail appropriées des deux parties ; (ii) de formuler des recommandations visant à faire évoluer la gouvernance du GOOS, en consultation avec l’ensemble de ses co‑parrains, afin de renforcer le partenariat et les liens fonctionnels qui existent entre le GOOS et le Système mondial intégré des systèmes d’observation de l’OMM (WIGOS) ; (iii) d’élaborer, en consultation avec les organes techniques, scientifiques et régionaux de l’OMM et de la COI, une stratégie de coopération OMM‑COI globale et coordonnée, à partir des stratégies sectorielles existantes, et de la soumettre, en 2021, aux organes directeurs de l’OMM et de la COI pour adoption. La COI a également décidé d’évaluer, en coordination avec les organes directeurs de l’OMM, les résultats du Conseil collaboratif mixte, et de les présenter à l’Assemblée de la COI, à sa 32e session, en 2023.
2. M. Kumar a fait valoir les progrès accomplis par le Conseil collaboratif mixte (IOC/A‑32/4.9.Doc(1)). En 2021, la COI a adopté, dans le cadre de sa décision A-31/3.5.5, la stratégie et le rapport de collaboration OMM-COI, qui ambitionnaient de renforcer la coopération à toutes les étapes de la chaîne de valeur, depuis les observations jusqu’aux données, en passant par les modélisations, les services et la recherche.En mars 2022, le Conseil collaboratif mixte s’est réuni virtuellement pour définir un ensemble de mesures potentielles visant à soutenir la mise en œuvre de ces objectifs. Toutefois, les progrès n’ont peut-être pas été aussi rapides que prévu, en raison des restrictions liées à la crise de la Covid-19 qui ont empêché le Conseil collaboratif mixte de se réunir en présentiel et ont entraîné d’autres difficultés en matière de ressources.
3. M. Kumar a indiqué que, pour accomplir son mandat, le Conseil collaboratif mixte devrait se réunir en présentiel en septembre 2023, après la tenue, en juillet 2023, d’une réunion virtuelle préparatoire pour décider de l’ordre du jour. Il a précisé que lors de cette réunion en face‑à‑face, le Conseil collaboratif mixte procéderait à une auto-évaluation de performance et évoquerait certains domaines dans lesquels la collaboration OMM-COI pourrait être améliorée.
4. M. Kumar a confirmé que la COI et l’OMM s’étaient fermement engagées à aider le Conseil collaboratif mixte à s’acquitter de son mandat et a invité les États membres à faire part de leurs commentaires en vue de la prochaine réunion du Conseil et de l’évaluation de ses résultats.
5. Les représentants de sept États membres et d'une organisation ont pris la parole.
6. Les États membres ont accueilli favorablement le rapport de M. Kumar et ont fortement soutenu l'examen quadriennal, ainsi que l'opportunité de définir des priorités claires et de redynamiser la collaboration.
7. Il a été noté que le changement climatique est le plus grand défi que nos sociétés ont à affronter, que l'océan et l'atmosphère sont fondamentaux pour relever ce défi et que la coopération entre l'OMM et la COI est donc vitale, à travers toutes les parties de leurs chaînes de valeur. Les domaines de collaboration mis en évidence sont les suivants : SMOC, GOOS et WIGOS, harmonisation des politiques en matière de données, WIS et IODE/ODIS, météo-tsunamis, collecte de données et coopération en matière de développement des capacités au niveau régional entre les communautés d'experts de l'OMM et de la COI. En outre, il a été noté que le SMOC, le GOOS et le PMRC sont des programmes conjoints.
8. Les États membres suivants ont choisi de fournir des comptes rendus de leurs interventions en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour l'annexe d’informations au rapport de la réunion : États-Unis et République de Corée.
9. L'Assemblée a adopté la décision A-32/4.9.

## 4.10 SUIVI DE L’EXAMEN DU SYSTÈME MONDIAL OMM-ISC-COI-PNUE D’OBSERVATION DU CLIMAT (SMOC) ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2022 DU SMOC

1. M. Anthony Rea, directeur de l'infrastructure de l'Organisation météorologique mondiale et directeur du secrétariat du Système mondial d’observation du climat (SMOC), a présenté ce point de l’ordre du jour. Il a expliqué que ce point concernerait deux activités clés : le Plan de mise en œuvre 2022 du SMOC, pour lequel les experts du GOOS (par l’intermédiaire de son groupe d’experts pour la physique et le climat – Groupe d’experts des observations océaniques pour l’étude du climat) ont joué un rôle central dans la production de documents océanographiques ; et les recommandations du Groupe d’étude mixte OMM-COI-ISC-PNUE du SMOC (JSG-GCOS).
2. Il a rappelé aux États membres que le SMOC était parrainé par la COI, l’OMM, le Conseil international des sciences (ISC) et le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) et qu’il avait pour rôle de définir les conditions d’observation du climat dans quatre domaines – atmosphérique, océanique, cryosphérique et terrestre –, ainsi que le cadre des variables climatiques essentielles. Le GOOS, par l’intermédiaire du Groupe d’experts des observations océaniques pour l’étude du climat, est relié au SMOC pour la composante océanique de son action, et le cadre des variables océaniques essentielles du GOOS est harmonisé avec les variables climatiques essentielles concernant l’océan. Plusieurs réseaux du GOOS observent également certaines variables climatiques essentielles dans les domaines océaniques et atmosphériques. Le succès du SMOC pour ce qui est de la fourniture de données de référence essentielles aux processus internationaux sur le climat (en particulier la CCNUCC) est largement reconnu et permet également de tenir compte de l’évolution des exigences de ces derniers en matière d’observations climatiques. Le Plan de mise en œuvre 2022 du SMOC (GCOS-244, GOOS-272) est le dernier en date de la série de plans de mise en œuvre conçue par le SMOC depuis sa création, en 1992. Il définit un ensemble d’actions prioritaires qui, si elles sont mises en œuvre, amélioreront les observations mondiales du système climatique et nous aideront à mieux en comprendre les changements. Le document de planification sur les conditions relatives aux variables climatiques essentielles du SMOC (2022) (GCOS-245) fournit une version révisée de ces variables. Il définit les principales mesures concrètes qu’il conviendrait de mettre en œuvre dans les cinq à 10 prochaines années et identifie six grands thèmes à aborder, parmi lesquels la continuité des observations, le comblement des lacunes en matière de données et la gestion des données. Pour chaque thème, M. Rea a présenté les principales mesures qui concernaient le GOOS, lesquelles figuraient dans le document IOC/A-32/4.10.Doc(1).
3. Anthony Rea a félicité les États membres pour leurs contributions aux observations de l’océan à des fins climatologiques, souvent dans des eaux ne relevant pas de la juridiction nationale, qui avaient permis de fournir des informations sur le rôle vital joué par l’océan dans le système climatique de la planète et avaient servi de base pour les accords mondiaux sur le climat. Il a encouragé les États membres à étudier le Plan de mise en œuvre 2022 du SMOC et à élargir nos capacités d’observation de l’océan, car il était impératif de soutenir l’adaptation et la résilience mondiale face aux nombreux effets du changement climatique.
4. La dernière évaluation du SMOC par ses parrains remonte à 2014, lesquels avaient, à cette occasion, suggéré quelques changements. Toutefois, après 30 ans d’existence, la structure de gouvernance du SMOC devait être réexaminée dans son ensemble pour mieux définir ses relations avec les parrains, les réseaux d’observation, les soutiens et les utilisateurs clés, afin que les recommandations du SMOC puissent être appliquées par les nombreuses parties prenantes et les multiples réseaux partenaires. Enfin, le financement de la coordination du SMOC, ainsi que de plusieurs de ses réseaux, devait aussi être examiné en détail.
5. Le Groupe d’étude mixte OMM-COI-ISC-PNUE du SMOC (JSG-GCOS) a été créé en 2020 dans le cadre de la Commission des infrastructures de l’OMM. Après avoir procédé à l’examen de la gouvernance et de la structure du SMOC, il a formulé quelques recommandations clés dans le document IOC/A-32/4.10.Doc(2). Anthony Rea en a présenté les recommandations en lien avec la COI et a indiqué que le Groupe d’étude mixte avait rédigé un mémorandum d’accord révisé, afin de clarifier certains aspects de la gouvernance du SMOC, lequel serait soumis à l’examen de tous les parrains (Voir Appendice A du GCOS-246).
6. Anthony Rea a précisé que ce point de l’ordre du jour faisait l’objet d’une résolution ainsi que d’une décision. La résolution se rapporte aux recommandations figurant dans le Plan de mise en œuvre 2022 du SMOC. La décision concerne le Rapport final du Groupe d’étude mixte OMM‑COI‑ISC‑PNUE du SMOC (JSG-GCOS). Par souci de simplicité, cette approche reflète celle adoptée par l’OMM.
7. Les représentants de huit États membres ont pris la parole.
8. Un certain nombre d'États membres ont exprimé leur soutien au plan de mise en œuvre du SMOC, notant que le rapport de la COP-27 soulignait la nécessité de combler les lacunes du système mondial d'observation des océans et qu'un tiers de la population mondiale, y compris en Afrique, n'a pas accès aux services climatiques et d'alerte rapide. D'autres ont souligné que les observations climatiques sont essentielles pour soutenir les politiques nationales et régionales, et qu'il est important de combler les lacunes en matière de données en Afrique.
9. Les États membres ont noté qu'ils contribuent aux observations climatiques nécessaires par le biais du Groupe de coordination des observations du GOOS, des alliances régionales et des groupes d'experts, et ont exprimé leur satisfaction quant au rôle du Groupe d'experts sur les observations océaniques pour la physique et le climat (Groupe d'experts du GOOS) dans le soutien au SMOC pour les composantes océaniques du plan de mise en œuvre.
10. Certains États membres ont souligné leur soutien à certains aspects du plan de mise en œuvre, notamment l'appel à un financement durable, les normes en matière de données et d'interopérabilité, les ressources durables pour l'OceanOPS qui soutient à la fois le GOOS et le SMOC, et les actions qui identifient la nécessité de maintenir et d'améliorer les observations océaniques, en particulier dans de nouveaux domaines passionnants tels que les paramètres biogéochimiques et biologiques, le dioxyde de carbone océanique, et les flux de chaleur.
11. Un État membre a mis en garde contre la lenteur du déploiement du GBON (Global Basic Observing System - Réseau mondial d'observation de base) de l'OMM, qui ne doit pas donner l'impression que les autres observations des variables océaniques essentielles et des variables climatiques essentielles - qui ne sont pas encore intégrées au GBON - ne sont pas aussi importantes.
12. La révision de la gouvernance du GCOS a également été soutenue.
13. Les États membres suivants ont choisi de fournir des comptes rendus de leurs interventions en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour l'annexe d’informations au rapport de la réunion : Royaume-Uni et États-Unis.
14. L'Assemblée a adopté la décision A-32/4.10 et la résolution A-32/2 de la COI présentée par l'Allemagne.

## 4.11INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LE RÔLE D’ORGANISME RESPONSABLE CONFIÉ À LA COI CONCERNANT CERTAINS INDICATEURS DE L’ODD 14

1. M. Henrik Enevoldsen a présenté ce point de l’ordre du jour en rappelant que le Programme de développement durable à l’horizon 2030 adopté par les États membres de l’ONU en 2015, et en particulier l’ODD 14 (« Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable »), constituait un point de référence essentiel pour l’action que menait la COI aux côtés de ses États membres et pour sa présence au titre de programmes aux niveaux mondial, régional et national. Plusieurs cibles de l’ODD 14 relèvent directement des travaux de la COI, en particulier dans les domaines de la pollution marine (14.1), de l’acidification de l’océan (14.3) et de la gestion écosystémique (14.2) ainsi que des capacités en recherche marine et du transfert des techniques marines (14.a), dimension commune à l’ensemble des cibles de l’ODD 14.
2. M. Enevoldsen a rappelé que la Commission appuyait la définition d’un cadre mondial d’indicateurs pour certaines cibles spécifiques des ODD, principalement les cibles 14.3 (acidification de l’océan) et 14.a (connaissances scientifiques et capacités en matière de recherche océanique), pour lesquelles la COI a été désignée organisme responsable par le Groupe d’experts des Nations Unies et de l’extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. L’appui technique fourni par la COI comprend notamment le renforcement des capacités des experts et des États membres à appliquer les diverses méthodes destinées à enrichir les indicateurs des ODD correspondants ainsi qu’à établir des normes relatives aux données fondamentales pour collecter les données auprès des États membres et en rendre compte de manière globale à la Division de statistique du Secrétariat de l’ONU.
3. Enevoldsen a également souligné que la COI avait continué de mener à bien son rôle d’organisme responsable des indicateurs 14.a.1 et 14.3.1 des ODD. De nouveaux ensembles de données ont été collectés pour ces deux indicateurs (par la voie des lettres circulaires de la COI n° 2911 et n° 2919) et sont consultables dans l’édition 2022 du rapport du Secrétaire général de l’ONU intitulé *« Les océans et le droit de la mer ».*
4. Depuis le lancement du portail de données sur l’indicateur 14.3.1 en décembre 2019, un nombre croissant d’observations sur l’acidification de l’océan ont été communiquées à la COI ; celles-ci sont incluses dans l’évaluation annuelle de l’indicateur 14.3.1 (de 308 stations dans 35 pays en 2022, à 539 stations dans 41 pays en 2023). Cependant, l’acidification de l’océan n’est pas suffisamment mesurée à l’échelle mondiale : des lacunes dans les observations et les données sont constatées dans toutes les zones de l’océan. La manière dont l’acidification de l’océan évolue, se comporte et s’étend varie grandement selon les régions. Ce phénomène nécessite donc des observations à haute résolution spatiale et temporelle. Les derniers résultats du rapport de la COI sur l’indicateur 14.3.1 seront publiés sur le site Web du Département des affaires économiques et sociales (DESA) du Secrétariat de l’ONU en juillet 2023.
5. Les prochaines activités incluront la simplification de la communication de données dans le cadre de la collecte de données pour l’indicateur 14.3.1.
6. L’enquête du *Rapport mondial sur les sciences océaniques* constitue le principal mécanisme de collecte de données pour l’indicateur 14.a.1. Cependant, étant donné que la prochaine édition complète de ce rapport devrait être publiée en 2025, le Secrétariat de la COI a diffusé en janvier 2023 un questionnaire dans le cadre de l’outil de suivi (« tracker ») du *Rapport mondial sur les sciences océaniques* (voir lettre circulaire de la COI n° 2919) afin de recueillir des informations de base sur les capacités actuelles en sciences océaniques de chaque pays, y compris des données relatives à l’indicateur 14.a.1. Les informations actualisées communiquées au DESA comprennent désormais les données de 39 États membres et seront également publiées en juillet 2023.
7. M. Enevoldsen a également indiqué que la COI apportait aussi un soutien direct à l’élaboration de l’indicateur du potentiel d’eutrophisation des zones côtières (ICEP), indicateur pour la cible 14.1.1 relative à la pollution par les nutriments des écosystèmes marins côtiers. L’élaboration de cet indicateur s’effectue sous la coordination de la COI pour le compte du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), qui est l’organisme chargé de l’indicateur 14.1.1. L’élaboration de l’ICEP devrait s’achever avant le 2e trimestre 2024.
8. Les représentants de sept États membres ont pris la parole.
9. L'Assemblée s'est félicitée des progrès accomplis pour les indicateurs des ODD dont la COI a la responsabilité et pour ceux dont elle a la responsabilité conjointe, et a reconnu que ces progrès étaient fondamentaux pour les sciences océaniques et pour la COI.
10. L'Assemblée a noté avec satisfaction l'augmentation des contributions de données, en particulier pour la cible 14.3.1, et la façon dont elles sont facilitées par le Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans (GOA-ON) et son programme de recherche sur l'acidification des océans pour la durabilité (OARS), qui a été approuvé par la Décennie de l’océan. L'Assemblée a accueilli favorablement le portail du GOSR pour l'indicateur 14.a.1 et a reconnu l'importance, en général, de développer des normes pour la communication des données.
11. Plusieurs États membres ont réaffirmé leur engagement à rendre compte des objectifs des ODD et donc à fournir des données.
12. Les États membres suivants ont choisi de fournir des comptes rendus de leurs interventions en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour l'annexe d’informations au rapport de la réunion : États-Unis, Espagne, Thaïlande et Royaume-Uni.
13. L'Assemblée a adopté la décision A-32/4.11.

## 4.12 RAPPORT SUR LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENNIE

1. Ce point a commencé par les présentations des coprésidents du Conseil consultatif de la Décennie. Mme Margaret Leinen a rappelé à l'Assemblée l'historique, le mandat et le rôle du Conseil et a souligné le rôle des agences des Nations unies en tant que membres du Conseil. M. Vidar Helgesen a présenté les principales réalisations du Conseil depuis sa création, notamment son rôle dans l'examen des demandes d'approbation des programmes de la Décennie, ses réflexions stratégiques, y compris les travaux des équipes spéciales sur la mobilisation des ressources, et sur l'engagement des PEID/PMA et le savoir autochtone et local. Il a souligné l'importance de la prochaine période de 12 à 24 mois pour la Décennie, y compris la conférence de la Décennie de l’océan 2024, le processus Vision 2030, ainsi que la conférence des Nations unies sur les océans 2025. Il a rappelé à l'Assemblée que le renouvellement des membres du Conseil aurait lieu avant la fin de l'année 2023.
2. Après l'introduction des coprésidents du Conseil consultatif de la Décennie, M. Julian Barbière, point focal de la Décennie de l’océan, assisté de Mme Alison Clausen, spécialiste du programme, a fait un tour d’horizon des progrès accomplis dans l’opérationnalisation du Plan de mise en œuvre. Il a indiqué qu’à ce jour, quatre appels à l’action de la Décennie avaient été lancés et avaient abouti à l’approbation de 47 programmes, 235 projets et 79 contributions de la Décennie. Le 5e appel à l’action de la Décennie était actuellement ouvert jusqu’au 31 août 2023. M. Barbière a précisé que le portefeuille d’actions de la Décennie présentait une grande diversité thématique, mais qu’il existait encore d’importantes lacunes en matière de leadership chez certains partenaires des PEID et des PMA. Il a indiqué que les futurs appels à l’action de la Décennie cibleraient de plus en plus les vides thématiques et géographiques stratégiques au sein de l’écosystème global des actions de la Décennie.
3. M. Barbière a indiqué que le réseau croissant de structures de coordination décentralisées, comprenant huit centres de collaboration, trois bureaux de coordination et 11 partenaires de mise en œuvre de la Décennie, représentait un maillon essentiel pour coordonner et soutenir les actions de la Décennie existantes, analyser les lacunes et les priorités futures et catalyser de nouvelles actions en réponse aux futurs appels à l’action de la Décennie. Il a remercié les institutions partenaires de leur engagement dans la mise en place de structures de coordination décentralisées, mais indiqué que le réseau souffrait encore de lacunes dans des domaines thématiques et des zones géographiques prioritaires. Il a également rappelé à l’Assemblée que les bureaux de coordination de la Décennie dirigés ou proposés par la COI nécessitaient des ressources supplémentaires pour devenir pleinement opérationnels.
4. Il a rendu compte des travaux du Conseil consultatif de la Décennie, qui s’était réuni quatre fois au cours des 12 derniers mois et avait joué un rôle crucial en formulant des recommandations sur l’approbation des programmes de la Décennie ainsi qu’en fournissant des conseils sur des questions stratégiques, notamment en ce qui concernait la participation des PEID et des PMA à la Décennie, les mesures visant à renforcer la mobilisation des détenteurs de savoirs autochtones et locaux et la mobilisation de ressources. Il a fait observer que le mandat des membres actuels du Conseil consultatif de la Décennie s’achèverait en décembre 2023 et annoncé qu’un nouvel appel à candidatures serait lancé au cours du 3e trimestre 2023.
5. M. Barbière a confirmé que 37 comités nationaux de la Décennie avaient été créés et étaient opérationnels, mais souligné la répartition géographique inégale de ces comités, qui étaient très peu nombreux dans les PEID et les PMA. Il a rappelé à l’Assemblée l’analyse récente des expériences des comités nationaux de la Décennie (IOC/INF-1428) et a insisté sur l’importance pour les comités nationaux de la Décennie de rassembler diverses parties prenantes afin de définir les priorités nationales en matière de sciences océaniques et de développement des capacités. Il a également insisté sur le rôle important que les comités peuvent jouer en faisant coïncider les décisions nationales en matière d’allocation de ressources avec les priorités de la Décennie. Il a encouragé les États membres à créer de nouveaux comités nationaux de la Décennie et indiqué que l’Unité de coordination de la Décennie et les comités nationaux de la Décennie existants pourraient encadrer et soutenir ce processus.
6. Il a mis en exergue la contribution de la COI à la Décennie sous forme de programmes et de projets, l’Unité centrale de coordination de la Décennie et le soutien apporté par les secrétariats de ses sous‑commissions faisant office de bureaux de coordination de la Décennie. Il a souligné que les actions et les structures de coordination de la Décennie chapeautées par la COI disposaient d’un fort potentiel pour contribuer au renforcement et à l’expansion stratégique des programmes et des organes subsidiaires régionaux de la COI, mais déploré le manque criant de ressources qui persistait. Il a vivement encouragé les États membres à fournir des ressources financières et en nature supplémentaires pour soutenir le rôle pivot que jouait la COI dans la Décennie, tant par ses fonctions de coordination que par ses contributions programmatiques. Il a indiqué que la plupart des actions de la Décennie sous la houlette des Nations Unies étaient menées par la COI et a mentionné une récente analyse (IOC/INF-1428) définissant les actions prioritaires d’un engagement accru d’autres organismes des Nations Unies en faveur de la Décennie, qui seraient mises en œuvre par l’intermédiaire d’ONU-Océans au cours des 12 à 24 prochains mois.
7. M. Barbière a indiqué que les priorités de la Décennie de l’océan pour les 12 à 18 prochains mois incluraient une attention accrue à la participation des pays africains et des PEID, y compris à l’étude de mécanismes portant sur des flux de financement dédiés aux actions de la Décennie menées par des partenaires dans ces pays. Il a en particulier salué les travaux de l’Équipe spéciale de la Décennie de l’océan pour l’Afrique, dont le rôle est de fournir des conseils stratégiques sur la mise en œuvre de la Feuille de route de la Décennie de l’Océan pour l’Afrique. Il a également indiqué que le lancement prochain du mécanisme de développement des capacités de la Décennie de l’océan serait axé sur l’organisation d’activités de développement des capacités des partenaires de la Décennie en fonction de la demande, en mettant l’accent sur les PMA, les PEID et les jeunes spécialistes de l’océan. Il a rappelé l’importance des travaux du Dialogue des fondations et de l’Alliance pour la Décennie de l’océan, tant pour le soutien direct aux initiatives de la Décennie que pour la sensibilisation à l’importance d’investir dans les sciences océaniques, et remercié les membres de ces groupes d’avoir maintenu leur engagement.
8. Il a rappelé que l’édition 2024 de la Conférence internationale de la Décennie de l’Océan serait généreusement accueillie par l’Espagne à Barcelone en avril 2024 et constituerait un moment crucial dans la mise en œuvre de la Décennie. Cette rencontre donnerait l’occasion de faire le point sur les réalisations accomplies jusqu’à présent dans le cadre de la Décennie et de définir une vision collective pour l’avenir. Il a noté que la présentation des résultats du processus « Vision 2030 », qui se déroulait actuellement, constituerait un élément central de la Conférence et permettrait d’affiner et de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des défis de la Décennie de l’Océan. M. Barbière a fait ressortir l’importance d’une articulation étroite des conclusions de cette conférence avec celles de l’édition 2025 de la Conférence des Nations Unies sur les océans, qui serait organisée conjointement par la France et le Costa Rica. Il a mentionné plusieurs autres rencontres et conférences internationales importantes qui auraient lieu en amont de l’édition 2024 de la Conférence internationale de la Décennie de l’océan, lesquelles serviraient à sensibiliser à la Décennie et à encourager la participation à la Conférence d’avril 2024.
9. La présentation a été conclue par le Secrétaire exécutif. Vladimir Ryabinin a souligné l'importance des travaux du Conseil consultatif de la Décennie et a remercié ses coprésidents et ses membres pour leur engagement. Il a rappelé aux États membres que plusieurs actions et structures de coordination de la Décennie sont dirigées par la COI et que, si elles sont dotées de ressources suffisantes, ces initiatives peuvent contribuer de manière substantielle à la croissance, au positionnement et à l'impact durables de la COI. Il a fait ressortir la présence de la Décennie de l’Océan lors de réunions et de conférences internationales et régionales sur l’océan au cours des 12 derniers mois, lesquelles avait contribué à accroître la visibilité mondiale des actions de la COI et de la Décennie. Enfin, il a signalé qu’il était urgent que les États membres continuent à investir et à s’engager dans la Décennie pour appuyer le rôle de coordination de la COI comme les actions de la Décennie sous la houlette de la Commission et de ses partenaires, puis il a invité les États membres à renforcer leur soutien à la Décennie de l’Océan.
10. Les représentants de 29 États membres et 3 observateurs ont pris la parole.
11. Les États membres ont remercié le Secrétariat pour sa coordination de la Décennie. Ils se sont déclarés satisfaits des mesures adoptées pour relever les défis identifiés au cours de la dernière période et ont exprimé leur optimisme quant aux nouvelles initiatives, notamment le processus Vision 2030 et le mécanisme de développement des capacités de la Décennie de l’Océan, qui permettront d'accroître encore l'impact de la Décennie.
12. Certains États membres se sont interrogés sur le manque de financement qui se creuse à mesure que de nouveaux programmes de la Décennie sont mis en place et ont encouragé le Secrétariat à tirer parti des structures existantes dans les nouvelles initiatives proposées. Le Secrétariat a confirmé que le nombre de nouveaux programmes diminue avec chaque appel à actions de la Décennie à mesure que les manques sont comblés et a confirmé qu'il s'agit d'une évolution attendue qui permettra de consolider le soutien aux actions approuvées existantes et de se concentrer sur l'impact collectif. Il a également rappelé que le processus « Vision 2030 » permettra de mobiliser des ressources ciblées qui contribueront à combler le déficit de financement des actions de la Décennie. Le Secrétariat a confirmé qu'il poursuivra ses efforts pour tirer pleinement parti des structures existantes et les faire participer à la mise en œuvre de la Décennie, notamment par le biais de processus d'examen qui seront intégrés dans le processus « Vision 2030 ».
13. Les États membres ont remercié le Secrétariat d'avoir pris l'initiative d'examiner les défis et les obstacles à l'engagement des agences des Nations unies en faveur de la Décennie et ont demandé plus de détails sur la mise en œuvre des recommandations identifiées dans l'analyse. Le Secrétariat a confirmé que la mise en œuvre de ces recommandations débutera au second semestre 2023 après de nouvelles discussions avec UN-Oceans et que l'impact sera rapporté aux organes directeurs.
14. En réponse aux réflexions des États membres sur la nécessité d'une coordination accrue dans la région de l'océan Indien, le Secrétariat a confirmé que la coordination régionale était soutenue par le Centre de collaboration de la Décennie hébergé par Centre national indien pour les services d’information océanographiques (INCOIS), qui travaillera en étroite collaboration avec l'IOCINDIO, les États membres et d'autres partenaires dans la région.
15. En réponse aux questions concernant les différents niveaux de soutien offerts aux différentes catégories d'actions de la Décennie, le Secrétariat a confirmé que, conjointement avec le Bureau de coordination de la Décennie et les Centres de collaboration de la Décennie, il vise à fournir un soutien à tous les types d'actions de la Décennie. Il a indiqué qu’il s'efforçait de rattacher des projets « orphelins » à des programmes existants ou nouveaux et que le nouveau site Web offrirait une plus grande visibilité aux actions de la Décennie. Le Secrétariat a également confirmé qu'il continuerait à travailler à la rationalisation du processus d'approbation, mais a noté qu'un équilibre est nécessaire pour assurer la légitimité et la valeur de l'approbation de la Décennie.
16. En réponse aux questions des États membres sur la manière dont les détenteurs de savoirs autochtones et locaux sont impliqués dans la Décennie, le Secrétariat a confirmé qu'il travaillait en étroite collaboration avec le programme LINKS de l'UNESCO pour mettre en place un cadre opérationnel et qu'il collaborait avec des partenaires de la région du Pacifique Sud pour développer des expériences à partager tout au long de la Décennie.
17. Le Secrétariat a clôturé ce point de l'ordre du jour en remerciant les nombreux États membres et partenaires qui apportent leur soutien à la Décennie et a encouragé toutes les parties à participer activement à la Conférence de la Décennie de l’Océan 2024.
18. Les États membres et les deux organisations suivants ont choisi de fournir des comptes rendus de leurs interventions en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : Brésil, Canada, Chili, Colombie, Espagne, États-Unis, France, Inde, Italie, Japon, Kenya, Monaco, Nouvelle-Zélande, Norvège, Portugal, République de Corée, Thaïlande, Turquie, PICES et SCOR.
19. L'Assemblée a adopté la résolution A-32/3 de la COI présentée par l'Inde et le Brésil.

# **LA COI ET L’AVENIR DE L’OCÉAN : EXÉCUTION DURABLE ET DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA COI**

1. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point de l’ordre du jour. Il a évoqué les dernières évolutions en matière de recherche et d’observation océaniques, dont la COI était le fer de lance, et notamment la Décennie de l’océan. Il a rappelé la nouvelle notion de planification durable de l’océan, imaginée par les experts associés au Groupe de haut niveau pour une économie océanique durable. Il a également évoqué les dimensions océaniques fondatrices des principaux accords et cadres internationaux qui étaient en vigueur, en attente d’entrée en vigueur ou en cours d’élaboration. En outre, il a brièvement décrit les progrès liés à la série de conférences des Nations Unies sur l’océan. Les conférences « Notre Océan », le « One Ocean Summit » organisé en 2022 en France et les sommets mondiaux sur l’océan mis sur pied par *The Economist* ont également imprimé un nouvel élan aux travaux sur l’océan. La COI a participé à toutes ces rencontres. La 3e conférence des Nations Unies sur les océans, organisée conjointement par le Costa Rica et la France (Nice, première quinzaine de juin 2025), ouvre de nouvelles perspectives.
2. M. Vladimir Ryabinin s’est dit convaincu que les changements majeurs intervenus dans la relation de l’homme à l’océan nécessitaient un nouvel échange de vues sur la manière dont la COI pouvait contribuer de manière optimale à la durabilité de l’océan. Au cours de son histoire, la COI a connu plusieurs périodes d’autoréflexion intenses et saine, y compris la discussion bien connue intitulée « Nous avons un problème », qui remonte à 2005. La Division des services de contrôle interne (IOS) de l’UNESCO s’est récemment lancée dans une réflexion objective, positive mais critique et tournée vers l’avenir sur la capacité de la COI à tenir ses engagements, qui s’est matérialisée sous la forme d’une évaluation du positionnement stratégique de la COI. Le Conseil exécutif de la COI, à sa 55e session en 2022, a examiné ces recommandations, ce qui l’a amené à prier le Secrétaire exécutif de préparer une évaluation des ressources, y compris des ressources humaines, nécessaires à l’exécution dans la durée du nombre croissant de services fournis par la COI, dont la coordination de la Décennie de l’océan. Cette évaluation a été achevée, puis présentée aux États membres de la COI le 22 octobre 2022 par la voie de la lettre circulaire de la COI n° 2912. Le plan d’action résultant de l’évaluation a été inscrit au point 6.3 de l’ordre du jour de l’Assemblée.
3. Le Secrétaire exécutif a également réfléchi à l'évolution à long terme de la COI. La Commission a été créée en 1960 par l’UNESCO en tant que plate-forme des Nations Unies destinée au dialogue international entre océanographes de différents systèmes politiques, mais elle s’est récemment vu confier une plus grande responsabilité : celle de mettre les sciences océaniques au service de la résolution des grandes questions existentielles mondiales. Ces questions sont prises en compte dans les principaux accords ou cadres internationaux sur le climat, la biodiversité, la réduction des risques de catastrophe, les PEID, la haute mer, la pollution plastique, etc. Il existe également de nombreux accords, conventions et protocoles thématiques et régionaux liés à l’océan qui portent sur la pêche, la pollution de l’océan ainsi que la sécurité, la détresse, la recherche et le sauvetage en mer. Cependant, certaines questions capitales liées à l’océan, telles que l’élévation du niveau de la mer et la pollution chimique, ne sont pas encore abordées dans des accords fixés au niveau international. Alors que l’élévation du niveau de la mer est fortement liée au réchauffement de la planète, l’adaptation à ce phénomène ne fait pas l’objet d’un mécanisme de coordination internationale.
4. Le Secrétaire exécutif a observé que l’humanité s’apprêtait à vivre un moment historique dans sa relation à l’océan. Grâce aux nouvelles connaissances scientifiques se dessine la possibilité d’inverser le déclin de la santé de l’océan et de commencer à vivre en harmonie avec ce milieu. La voie à suivre consisterait à mettre en place une gestion de l’océan éthique, écologique et intelligente face au changement climatique, basée sur une planification scientifique dans l’optique de parvenir à une économie océanique durable. Il reste encore à concevoir cette démarche. Cependant, dans de nombreux pays du monde, l’interface entre les sciences océaniques et les politiques n’est pas encore en mesure de fournir des orientations faisant autorité en matière de sciences en vue d’instaurer une action nationale efficace dans le domaine de l’océan. Nous devons également transformer les sciences océaniques et leur permettre de générer systématiquement des solutions en faveur de la gestion de l’océan. Il s’agit là de la principale mission de la Décennie de l’océan.
5. M. Ryabinin a en outre évoqué brièvement l’évolution des activités liées à l’océan au sein du système des Nations Unies. Les différents organismes dotés d’un mandat dans le domaine de l’océan instaurent une division du travail qui porte ses fruits. La COI est de plus en plus considérée comme le principal fournisseur de données scientifiques au profit des organismes spécialisés des Nations Unies dotés d’un mandat dans le domaine de l’océan. Néanmoins, de nombreux volets de ces travaux liés à l’océan sont encore traités par des structures parallèles, donnant parfois lieu à des doublons, alors qu’ils pourraient grandement bénéficier d’une planification intégrée durable de l’océan étayée par des connaissances scientifiques et des observations océaniques. En outre, les principales parties prenantes devraient arrêter de travailler en vase clos et élaborer un plan d’action commun sur l’océan à l’échelle du système des Nations Unies.
6. Résumant son analyse, le Secrétaire exécutif a laissé entendre que le plan d’action sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans l’évaluation par IOS du positionnement stratégique de la COI, qui représentait un premier pas dans la bonne direction, aiderait la Commission à lancer une consultation élargie et à plus long terme sur la manière dont celle-ci pourrait optimiser et renforcer son soutien aux conventions et aux cadres existants des Nations Unies. Cette consultation solliciterait les organes constituants de la COI et les partenaires extérieurs. Sa portée et ses modalités pourraient être examinées par le Conseil exécutif de la COI en 2024. Cette démarche permettrait de contribuer à préparer la Conférence des Nations Unies sur les océans qui se tiendra à Nice (France) en 2025.L’Assemblée de la COI, à sa 33e session en 2025, qui devrait se dérouler peu après la fin de cette rencontre, étudiera les résultats de la consultation à la lumière des conclusions de la Conférence et fixera le cap de l’action future de la COI Cette consultation donnera un éclairage sur l’évolution de la COI en tant qu’organisme chargé des sciences océaniques au sein du système des Nations Unies.
7. Les représentants de 10 États membres ont pris la parole.
8. L'Assemblée s'est félicitée de l'ouverture d’une discussion stratégique sur le positionnement de la COI en ce qui concerne la contribution de la Commission au soutien des États membres et des autres parties prenantes à la planification scientifique d'un océan durable, au soutien des sciences océaniques dans la mise en œuvre des conventions et cadres environnementaux des Nations Unies tels que la CDB, la CCNUCC et la BBNJ, et au développement de services scientifiques pour éclairer l'économie durable de l'océan, dans le cadre de la Décennie de l’océan et au-delà de cette période.
9. Certains États membres ont souligné l'importance d'ancrer toute expansion du travail de la COI dans le cadre de son objectif et de ses statuts, et donc de donner la priorité à la consolidation de ses fonctions programmatiques essentielles.
10. Plusieurs États membres ont souligné l'importance de lier la mission scientifique de la Commission aux besoins des utilisateurs finaux au sens large, dans le but de renforcer les interfaces science-politique-société, tout en reconnaissant la complexité du paysage des cadres environnementaux internationaux et donc la nécessité d'établir des canaux de communication réguliers entre les fournisseurs et les utilisateurs des sciences océaniques.
11. L'Assemblée s'est félicitée du lancement de la consultation.
12. Le Secrétaire exécutif de la COI a remercié les États membres pour leur contribution et a réaffirmé l'importance de continuer à construire la base scientifique du programme de la COI, mais a également déclaré que pour que la COI soit pertinente sur le plan politique, un engagement plus fort avec les acteurs politiques et économiques serait nécessaire. Il a également souligné que les résultats de la consultation pourraient permettre à la COI d'occuper une place plus importante au sein du système des Nations unies en tant que fournisseur de sciences océaniques, et qu'ils constitueraient un outil important pour le prochain Secrétaire exécutif de la COI afin de mener à bien l'agenda stratégique de l'organisation.
13. Les États membres suivants ont choisi de fournir des comptes rendus de leurs interventions en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour l'annexe d’informations au rapport de la réunion : Colombie, Espagne, États-Unis, Kenya, Norvège et Royaume-Uni.
14. L'Assemblée a adopté la décision A-32/5.

# GOUVERNANCE, PROGRAMMATION ET BUDGÉTISATION

## 6.1 PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2021-2025 (Projet 42 C/5)

1. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point.
2. Partie intégrante du Projet de programme et de budget de l’UNESCO pour 2024-2025 (42 C/5), présenté par la Directrice générale au Conseil exécutif de l’UNESCO à sa 216e session (mai 2023), le document proposé à l’Assemblée pour examen expose l’orientation stratégique de l’UNESCO pour les deux dernières années de la période quadriennale couverte par le Programme et budget approuvés pour 2022-2025 (41 C/5), approuvé par l’Assemblée de la COI dans sa résolution A‑31/2. À ce titre, il traduit l’ambition, les visées et la continuité de la COI, s’appuyant sur les avancées accomplies pendant le premier exercice biennal dans l’exécution du mandat de la Commission.
3. Le Secrétaire exécutif a expliqué que, conformément à la décision adoptée par le Conseil exécutif de l’UNESCO à sa 215e session (octobre 2022), deux scénarios budgétaires étaient présentés en ce qui concernait le budget ordinaire :

a. Scénario de base – budget de programme total de l’UNESCO de 564,6 millions de dollars, soit une augmentation de 30 millions de dollars du montant des contributions mises en recouvrement, contre 534,6 millions de dollars pour le budget ordinaire du 41 C/5 approuvé (2022-2023). Ce scénario a été établi en tenant compte des priorités stratégiques définies par les États membres ainsi que des projections relatives aux coûts de personnel et aux effets de l’inflation sur les coûts autres que les coûts de personnel. Il prévoit un renforcement important de la COI avec des crédits budgétaires de 13,5 millions de dollars, soit une augmentation de 2,2 millions de dollars (+ 19,7% par rapport au 41 C/5), dont 0,4 million de dollars pour renforcer la contribution de la COI au Programme intersectoriel 2 relatif à l’éducation à l’environnement et au changement climatique.

b. Scénario de croissance nominale zéro (CNZ) – budget de programme total de l’UNESCO de 534,6 millions de dollars, ce qui nécessiterait des ajustements du programme et du budget pour absorber les augmentations statutaires des coûts de programme et de personnel et l’inflation, avec des conséquences importantes sur la capacité de l’UNESCO d’exécuter le Programme approuvé pour 2022-2025. Il prévoit l’allocation de 11,7 millions de dollars à la COI (+ 0,4 million, soit + 3,1%, par rapport au 41 C/5).

1. Le Secrétaire exécutif a souligné que l’augmentation significative du budget de la COI proposée dans le scénario de base répondait de façon directe et très encourageante au soutien des États membres en faveur des travaux de la Commission et représentait une grande source de motivation pour le Secrétariat.
2. Si ce scénario était adopté, il consoliderait la base de financement de la Commission, renforcerait sa capacité à mobiliser et à mettre en œuvre des ressources supplémentaires et lui permettrait de :

- jeter les bases d’une gestion durable de l’océan en contribuant à la réalisation de nombreux ODD liés à l’océan ;

- fournir des recherches, des observations, des services, des données et des documents d’information de qualité, aidant ses États membres à planifier un océan résilient face aux risques ;

- parvenir à une augmentation de 100% du nombre de communautés certifiées Tsunami Ready grâce à la sensibilisation et à la préparation à ce phénomène, en portant une attention particulière aux PEID et aux PMA ;

- mener à plus grande échelle ses travaux sur le terrain et renforcer les sous‑commissions régionales ;

- établir un nouveau dispositif de développement des capacités de la Décennie de l’Océan portant sur les besoins en formation des PEID et des PMA ;

- développer ses activités d’initiation à l’océan, accompagnées d’objectifs spécifiques au titre du Programme intersectoriel 2 de l’UNESCO ;

- renforcer les capacités des États membres et de la société civile à consulter, diffuser et utiliser les informations cruciales sur l’océan par le biais d’évaluations et de supports de connaissances utiles à la formulation de politiques, et ce, en combinant les processus des Nations Unies avec les propres mécanismes de la COI relatifs à l’établissement de rapports sur les cibles de l’ODD 14 dont la Commission est responsable à l’échelle des Nations Unies.

1. Le document IOC/A-32/6.1.Doc(1) porté à l’attention de l’Assemblée présente les parties narratives et les tableaux de la proposition de budget détaillée concernant la COI dans le Projet de 42 C/5, sous la forme d’un cadre budgétaire intégré indiquant les ressources nécessaires à l’exécution du programme pour toutes les sources de financement. Il contient le budget proposé au titre du cadre budgétaire intégré dans le cas du scénario de base ainsi que l’impact du scénario CNZ sur tous les chiffres (programmes, priorités globales, groupes prioritaires), assorti d’indicateurs de performances et de cibles.
2. Le Secrétaire exécutif a souligné que le scénario de croissance nominale zéro des ressources au titre du programme ordinaire – le seul financement stable destiné aux activités fondamentales – aurait des répercussions considérables sur la capacité de la COI à fonctionner à un moment où celle‑ci coordonne une entreprise de transformation sans précédent dans le cadre de la Décennie de l’océan et jette les bases d’une gestion durable de l’océan.
3. Après avoir informé l’Assemblée des résultats de l’examen du Projet de 42 C/5 par le Conseil exécutif de l’UNESCO à sa 216e session, il a conclu en invitant les États membres à soutenir le scénario de base pour le programme et le budget de l’UNESCO pour 2024-2025, qui représentait le minimum requis afin de permettre à l’Organisation de s’acquitter dûment du mandat qu’ils lui avaient confié.
4. Les représentants de 10 États membres ont pris la parole.
5. Ils se sont félicités de la décision adoptée par le Conseil exécutif de l'UNESCO lors de sa 216e session au titre du point 44 de l'ordre du jour « *Besoin urgent de ressources accrues et plus stables pour la Commission océanographique intergouvernementale (COI) »*. La décision recommande que la Conférence générale de l'UNESCO, en novembre 2023, décide d'une augmentation du budget alloué à la COI dans le budget ordinaire de l'UNESCO de [1%] pour s'assurer qu'elle dispose de ressources humaines et financières adéquates afin de s'acquitter pleinement de ses responsabilités. L'Assemblée a remercié les initiateurs de ce point de l'ordre du jour et tous les États membres qui ont soutenu l'adoption de la décision.
6. Les États membres ont estimé que ce résultat très positif devrait permettre au Secrétariat de préparer des scénarios budgétaires révisés donnant la priorité à la stabilisation des fonctions essentielles de la COI, dont plusieurs sont tombées en dessous des niveaux critiques de financement stable. La COI disposera ainsi d'une base durable pour s'engager avec ambition et confiance et pour répondre aux nouvelles attentes qui lui sont adressées. Il sera de la plus haute importance d'investir dans l'intensification des travaux sur le terrain, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte et en accordant une attention particulière aux États côtiers vulnérables, les organes subsidiaires régionaux renforcés étant les principaux vecteurs de la mise en œuvre.
7. La viabilité à long terme devra être prise en compte en donnant la priorité aux nouvelles opportunités afin de ne pas disperser les efforts et de ne pas mettre en péril la viabilité des fonctions essentielles.
8. L'Assemblée a adopté la décision A-32/6.1.

## 6.2 SUIVI DES RÉSOLUTIONS A-31/2 ET EC-55/2 SUR LA RÉVISION ET L’ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET LES PRINCIPES DIRECTEURS RELATIFS À L’ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS SUR LES CONTRIBUTIONS EN NATURE

1. Le Président du Groupe consultatif financier intersessions, M. Karim Hilmi, a présenté ce point de l’ordre du jour.
2. Il a commencé par rappeler que le processus de révision du Règlement intérieur de la COI avait débuté lors de la 31e session de l’Assemblée de la COI et visait à « l’aligner sur les bonnes pratiques en vigueur aux Nations Unies concernant les réunions en ligne, de manière à faciliter la prise de décisions éclairées et opportunes par les États membres de la COI ».
3. Conformément aux résolutions A-31/2 et EC-55/2 et aux discussions des États membres au sein du Groupe consultatif financier intersessions et du Comité financier mis en place pour la durée de la session, le texte révisé du Règlement intérieur soumis à l’Assemblée dans le présent document repose sur les principes suivants :

- conformément à l’article 6.B.3 des Statuts, maintenir un document unique pour le Règlement intérieur de la Commission, qui sera officiellement fixé par l’Assemblée de la COI ;

- réviser le Règlement intérieur actuel en établissant une distinction entre les articles d’ordre général, les articles applicables à l’Assemblée de la COI et au Conseil exécutif de la COI, et les articles applicables uniquement à l’un de ces deux organes ;

- s’abstenir de toute révision substantielle du Règlement intérieur en le réorganisant plutôt qu’en le révisant véritablement ;

- améliorer la clarté et harmoniser les versions linguistiques, en s’attachant à corriger uniquement ce qui a besoin d’être corrigé ;

- soumettre le projet de principes directeurs concernant la tenue de réunions en ligne à l’Assemblée de la COI avec le projet de Règlement intérieur révisé.

1. M. Hilmi a souligné que, faisant suite à la décision des États membres d’inclure dans le Règlement intérieur une disposition permettant la tenue de sessions en ligne, mais uniquement à titre exceptionnel, ainsi que d’élaborer des principes directeurs concernant les méthodes de travail relatives à ces sessions en ligne, la partie I.13 « Sessions en ligne » avait été ajoutée.
2. En réponse à la décision des États membres concernant l’élaboration de principes directeurs pour les consultations par correspondance, applicables aussi bien à l’Assemblée de la COI qu’au Conseil exécutif de la COI, une nouvelle partie distincte I.14 « Consultation par correspondance » a été ajoutée et l’actuel article 23 (nouvel article 38) a été modifié de manière à s’appliquer aux deux organes directeurs.
3. En outre, une liste d’appendices au Règlement intérieur est proposée en ligne pour une plus grande cohérence. Ces textes sont déjà adoptés et disponibles sous diverses références, à l’exception des nouveaux principes directeurs concernant les méthodes de travail des sessions en ligne qui doivent être adoptées par la présente Assemblée.
4. M. Hilmi a conclu en indiquant que le texte présenté à l’Assemblée avait fait l’objet de discussions approfondies lors des sessions et entre les sessions et qu’en sa qualité de Président du groupe consultatif financier intersessions, il respectait les souhaits des États membres.
5. En ce qui concernait les rapports sur les contributions en nature, il a rappelé que, conformément à l’approche plus systématique et inclusive approuvée par les organes directeurs de la COI (résolutions A-31/2 et EC-55/2 de la COI), l’exercice pilote d’établissement de rapports avait été lancé pour l’année civile 2022 et le résultat avait été présenté à l’Assemblée dans le Rapport sur l’exécution du budget 2022-2023 (41 C/5) au 31 décembre 2022 (document IOC/A‑32/3.2.Doc(2)). La question ayant été examinée par le Groupe consultatif financier intersessions, il a invité les États membres à participer aux travaux du Comité financier mis en place pour la durée de la session afin de finaliser les recommandations et la méthode d’établissement de rapports en vue de leur adoption par l’Assemblée au titre du point 6.4 de l’ordre du jour, en s’appuyant sur la proposition déjà considérée favorablement par le Conseil exécutif de la COI dans le document IOC/EC‑55/5.1.Doc(2).
6. Les représentants de deux États membres ont pris la parole. L'Assemblée a remercié M. Hilmi pour avoir dirigé avec succès le groupe consultatif financier intersessions. Les États membres suivants ont choisi de fournir des comptes rendus de leurs interventions en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour l'annexe d’informations au rapport de la réunion : France.
7. L'Assemblée a adopté la décision A-32/6.2.

## 6.3 PROJET DE PLAN D’ACTION EN RÉPONSE À L’ÉVALUATION PAR IOS DU POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DE LA COI

1. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point.
2. Il a rappelé qu’en septembre 2021, IOS avait publié une évaluation du positionnement stratégique de la COI-UNESCO (IOS/EVS/PI/197) (ci-après « l’évaluation »). Ce document comprenait un ensemble de six recommandations et des propositions d’action. Ses principales conclusions et la réponse de l’équipe dirigeante ont été présentées au Conseil exécutif de l’UNESCO à sa 212e session (212 EX/9).
3. Le premier projet de plan d’action a été présenté au Conseil exécutif de la COI à sa 55e session, en juin 2022, sous la cote IOC/EC-55/3.2Doc(1). À la suite des conclusions positives du Conseil exécutif de la COI et de la consultation des États membres par le biais de la lettre circulaire de la COI n° 2912, le projet de plan d’action, y compris les informations actualisées sur les progrès, le cas échéant, a été présenté à l’Assemblée dans le document IOC/A-32/6.3.Doc(1) et est soumis à son approbation.
4. Le Secrétaire exécutif a brièvement présenté le contexte dans lequel le projet de plan d’action avait été préparé ainsi que la raison d’être des actions spécifiques proposées, leur calendrier et leurs modalités de mise en œuvre. Il a souligné que les discussions et les commentaires des États membres lors de cette Assemblée s’avéraient essentiels pour servir de fil directeur au Secrétariat et rendre compte des progrès accomplis aux organes directeurs de la COI et de l’UNESCO. L’examen approfondi des propositions par le Comité financier devrait permettre non seulement d’avoir un échange de vues en plénière, mais aussi d’atteindre cet objectif.
5. Le Secrétaire exécutif a expliqué que la décision spécifique prise par le Conseil exécutif à sa 55e session, qui le priait instamment de préparer « une estimation du budget nécessaire, y compris des besoins en ressources humaines, pour exécuter dans la durée les programmes fondamentaux de la COI et développer les activités de la Commission en réponse au nombre croissant de demandes des États membres et d’autres parties prenantes » (voir résolutions IOC-XXX-3 et EC‑55/2), avait été mise en œuvre par la voie de la lettre circulaire de la COI n° 2912. Le projet de plan d’action en réponse à l’évaluation d’IOS représente la première étape de la concrétisation de cette vision. Toutefois, compte tenu de son envergure stratégique et de son ambition à moyen et long termes, il a nécessité un examen plus approfondi de la part des États membres et a donc été inscrit à l’ordre du jour sous le point 5 : « La COI et l’avenir de l’océan ».
6. Les États membres suivants ont choisi de fournir des comptes rendus de leurs interventions en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour l'annexe d’informations au rapport de la réunion : France.
7. L'Assemblée a adopté la décision A-32/6.3.

## 6.4 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ FINANCIER

1. Le Président du Comité financier, M. Karim Hilmi, a présenté à l’Assemblée les résultats de l’examen par le Comité des points qui lui ont été confiés par la plénière en plus des points statutaires prévus à l’article 8.1(c) du Règlement intérieur.
2. Les représentants de 9 États membres ont pris la parole.
3. L’Assemblée a exprimé sa profonde gratitude au Président du Comité financier, M. Karim Hilmi, pour la manière efficace dont il a conduit les travaux du Comité, dans un esprit véritablement inclusif et collégial. Une nouvelle fois, cette méthode constructive a permis au Comité de s’acquitter de son mandat vaste et exigeant en respectant des délais très serrés. L'Assemblée a remercié le Royaume-Uni et tous les États membres qui ont soutenu la décision 44 adoptée par le Conseil exécutif de l'UNESCO lors de sa 216e session, recommandant une augmentation du budget ordinaire de la COI à la Conférence générale de l'UNESCO. L'Assemblée a conclu en remerciant tous les pays qui ont participé au Comité financier de session pour leur engagement et le Secrétariat de la COI pour le soutien apporté à ce travail.
4. L'Assemblée a adopté la résolution A-32/4 de la COI présentée par l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Argentine, l'Angola, l'Australie, la Belgique, le Brésil, le Cameroun, le Canada, la Chine, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Espagne, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, le Gabon, la Grenade, l'Italie, le Japon, le Kenya, le Maroc, la Norvège, le Portugal, le Sénégal, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, la Thaïlande, le Togo, le Royaume-Uni et le Viêt-Nam.

## 6.5 ÉLECTION DU BUREAU DE LA COMMISSION ET DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

1. Le président de la Comité des candidatures, M. Frederico Saraiva Nogueira, a rendu compte de ce point.
2. Le Comité des candidatures s'est réuni quatre fois au cours de la session. Seize États membres ont assisté aux réunions du Comité des candidatures, représentant les cinq groupes électoraux de la COI.
3. L'Assemblée a noté qu'il n'y avait qu'un seul candidat pour le poste de Président.
4. L'Assemblée a noté qu'il n'y avait qu'un seul candidat pour chacun des groupes électoraux I, II, III, IV et V pour les postes de vice-président.
5. L'Assemblée a noté qu'il y avait 9 candidats pour les sièges restants des États membres au Conseil exécutif du groupe électoral I, et que le nombre de ces sièges restants était également de 9. Les États membres candidats ont donc été déclarés élus.
6. L'Assemblée a noté qu'il y avait 3 candidats pour les sièges restants des États membres au Conseil exécutif pour le groupe électoral II, alors que le nombre maximum de ces sièges était de 2, et qu'en conséquence un scrutin serait nécessaire pour le groupe électoral II.
7. L'Assemblée a noté qu'il y avait 8 candidats pour les sièges restants des États membres au Conseil exécutif du groupe électoral III, et que le nombre de ces sièges restants était également de 8. Les États membres candidats ont donc été déclarés élus.
8. L'Assemblée a noté qu'il y avait 9 candidats pour les sièges restants des États membres au Conseil exécutif pour le groupe électoral IV, et que le nombre de ces sièges restants était de 7, et qu'en conséquence un scrutin serait nécessaire pour le groupe électoral IV.
9. L'Assemblée a noté qu'il y avait 8 candidats pour les sièges restants des États membres au Conseil exécutif du groupe électoral V, et que le nombre de ces sièges restants était également de 8. Les États membres candidats ont donc été déclarés élus.
10. Après un scrutin pour élire les représentants des groupes électoraux II et IV au Conseil exécutif, le Conseil exécutif pour la prochaine période intersessions a été déclaré élu tel qu'il figure à l'annexe \_\_\_\_ du présent rapport.
11. Deux États membres ont suggéré que les modalités techniques des élections soient alignées sur les pratiques de l'UNESCO.
12. L'Assemblée a adopté la décision A-32/6.5.

## 6.6 33e SESSION DE L’ASSEMBLÉE ET 57e SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF

1. M. Ryabinin a rappelé à l’Assemblée les recommandations formulées par le Conseil exécutif à sa 56e session, en sa qualité de Comité directeur de la présente session de l’Assemblée, concernant les dates et la durée de la 57e session du Conseil, en 2024, et la durée de la 33e session de l’Assemblée, en 2023 (décision EC-56/4).
2. Le Conseil exécutif a pris note, pour juin 2024 : de la réunion préparatoire de la troisième conférence des Nations unies sur l'océan, les 7 et 8 juin ; du Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB) au siège, du 14 au 20 juin ; de la 78e session du Conseil exécutif de l'OMM, du 10 au 14 juin ; et, en 2025, de la conférence des Nations unies sur l'Océan, qui se tiendra à Nice, du 9 au 13 juin.
3. Une délégation a mis en garde contre le nombre croissant de réunions de programme à l'UNESCO au cours du mois de juin et a appelé à une réflexion plus globale sur le sujet au niveau de l'UNESCO. Les petites délégations permanentes ont beaucoup de mal à suivre toutes les réunions en juin et sont souvent appelées à assister aux sessions du Comité du patrimoine mondial en dehors du siège en juillet, ce qui complique également la tenue de l'assemblée de la COI et de ses élections en juillet.
4. Le Président a sollicité des commentaires sur l'organisation d'une Journée des sciences de la mer pendant la session de l'Assemblée, comme cela a été le cas cette année, et sur la durée de l'Assemblée. Sur ce dernier point, il estime qu'il serait plus prudent de maintenir la session plénière à 6,5 jours.
5. Il n'y a pas eu de commentaire sur la Journée des sciences de la mer. Les représentants de quatre États membres ont pris la parole.
6. L'Assemblée a adopté la décision A-32/6.6.

# ADOPTION DES RÉSOLUTIONS ET DES MODALITÉS DE FINALISATION DU RAPPORT

1. Le Président a remercié la rapporteur, Mme Devin Burry des USA de sa précieuse contribution à la session.
2. Le président du Comité des résolutions, M. Yutaka Michida, a brièvement rendu compte que 9 États membres ont participé aux travaux du Comité qui s'est réuni trois fois et a examiné des projets de résolution sous quatre points de l'ordre du jour, à savoir 4.5, 4.10, 4.12 et 6.4.
3. Le Président de la COI a ensuite invité l'Assemblée à examiner quatre projets de résolution en vue de leur adoption. Une partie du projet de rapport sur les débats tenus durant la présente session a été présentée à l'Assemblée en anglais pour information.
4. Les représentants d'un État membre ont pris la parole.
5. L'Assemblée a pris note que toutes les décisions et résolutions seraient disponibles en ligne dans les quatre langues de travail de la Commission peu après la clôture de la session et que le rapport narratif serait disponible en ligne dans les langues prévues, dans un délai d'un mois après la clôture.
6. L'Assemblée a en outre demandé que les déclarations que les États membres ont envoyées au secrétariat pour l'enregistrement du rapport de synthèse soient également mises à disposition d'ici le 15 juillet 2023.
7. L'Assemblée a adopté la décision A-32/6.7.

# CLÔTURE

1. En conclusion de la session, le Président a redit sa reconnaissance personnelle au Secrétaire exécutif pour le soutien que celui-ci lui avait apporté tout au long de son mandat de 8 ans et l’a remercié, au nom de tous les États membres de la COI, pour les services rendus à la Commission.
2. En réponse au Président et à divers messages des participants, le Secrétaire exécutif a adressé une remarque personnelle au Président sortant en rappelant la signification du mot capitaine, en référence au capitaine Ariel Troisi : « un capitaine sait où il va et assure la sécurité de son équipe tout en la motivant dans les moments difficiles ». Vladimir Ryabinin a salué la gentillesse, le leadership stratégique, la compréhension et le sens de l'humour d'Ariel Troisi au cours de ses deux mandats de Président de la COI et lui a offert le marteau et un cadeau personnel.
3. Le capitaine Ariel Troisi a remercié les États membres pour la confiance qu'ils lui ont accordée, ainsi que les vice-présidents avec lesquels il a travaillé au cours de ses deux mandats. Il a également remercié Peter Haugan, le Président qui l'a précédé, vers lequel il pouvait toujours se tourner pour obtenir un avis. Il a assuré le nouveau Président, professeur Michida, qu'il restait disponible pour conseiller les membres du Bureau de la COI en cas de besoin.
4. L'Assemblée a félicité le Président pour son travail dévoué à la Commission pendant deux mandats consécutifs.
5. Le nouveau Président a exprimé sa profonde reconnaissance à Ariel Troisi pour son leadership et a invité les membres élus du Bureau, les délégués des États membres de la COI et les représentants des organisations partenaires à travailler activement pendant l'intersession.
6. Le Secrétaire exécutif a une nouvelle fois remercié les partenaires qui ont assuré les pauses café pendant la session : les délégations permanentes du Canada, du Japon, de l'Institut coréen des sciences et technologies de la mer et de la Nippon Foundation/Seabed 2030 Project.
7. L'Assemblée s'est réunie en session plénière pendant six jours, a examiné 38 points de son ordre du jour et a approuvé 28 décisions et 4 résolutions. La réunion plénière s’est accompagnée de 3 réunions préparatoires, 5 réunions régionales, 4 réunions parallèles, 13 réunions d'information et 15 réunions des comités de session au cours de la session. Le ratio hommes/femmes des représentants parmi les représentants des États membres et l’ensemble des participants à l'Assemblée, y compris les orateurs, était de 0,86 : 1 (femme:homme).
8. Le président de la Commission, M. Ariel Hernan Troisi, a clôturé la 32e session de l'Assemblée à 18h13 le vendredi 30 juin 2023.